

Assemblées  
SB/JV/MC

**PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 8 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 8 avril à 18h30, les membres composant le Conseil municipal d'Issy-les-Moulineaux, régulièrement convoqués individuellement et par écrit le 1<sup>er</sup> avril 2021, se sont réunis au nombre de 47 dans la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur André SANTINI, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49

**Étaient présents :**

André SANTINI	Tiphaine BONNIER	Louis DORANGE
Thierry LEFEVRE	Etienne BERANGER	Claire GALLIOT
Fanny VERGNON	Kathy SIMILOWSKI	Caroline MILLAN
Philippe KNUSMANN	Nicole BERNADET	Guillaume LEVY
Fabienne LIADZE	Dominique GIACOMETTI	Anne-Sophie THIBAUT
Ludovic GUILCHER	Maria GARRIGUES	Cyrille GRANDCLEMENT
Edith LETOURNEL	Christine HELARY-OLIVIER	Caroline ROMAIN
David DAOULAS	Thibaut ROUSSEL	Didier VERNET
Nathalie PITROU	Marie-Hélène LE BERRE	Floraine CORDIER
Alain LEVY	François SINSOLIEUX	Thomas PUIJALON à partir de 19h37
Claire GUICHARD	Florent TRIDERA	Maud JOIE-SORIA
Arthur KHANDJIAN	Eric KALASZ	Martine VESSIERE
Claire SZABO	Isabelle MARLIERE	Jean-Baptiste BART
Bernard de CARRERE	Jean COURCELLE-LABROUSSE	André TANTI
Sabine LAKE-LOPEZ	Corine SEMPE	Thibaud GLOWACZOWER
Olivier RIGONI	Stéphane FORMONT	Antoine MARMIGNON

**Étaient représentés :**

Thomas PUIJALON par Maud JOIE-SORIA jusqu'à 19h37  
Damien BALDIN par Maud JOIE-SORIA

Caroline MILLAN est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle accepte.

**M. le Maire.**- "Mes chers collègues, nous allons pouvoir commencer."

### **Appel nominal**

**M. le Maire.**- "Appel nominal, s'il vous plaît, Monsieur le Directeur."

(Il est procédé à l'appel nominal.)

**M. le Maire.**- "Le quorum est atteint. La séance est ouverte."

### **Nomination d'un secrétaire de séance**

**M. le Maire.**- "Nous devons désigner un ou une secrétaire de séance. Pour mémoire, Guillaume LEVY avait été désigné lors de la séance du 4 février. Quels sont les candidats ?

**M. LEFÈVRE.**- "Nous proposons Caroline MILLAN si elle confirme son souhait de l'être."

**M. le Maire.**- "Elle accepte. Avis contraires ? Abstentions ? Elle est élue."

**Mme Caroline MILLAN est élue secrétaire de séance.**

**M. le Maire.**- "Je vais vous demander de vous lever, parce que nous allons rendre un hommage à Louis Selim CHEDID.

Chers Collègues,

Louis Selim CHEDID, professeur à l'Institut Pasteur, directeur de recherche au CNRS nous a quittés le 6 mars 2021.

Si le nom d'Andrée CHEDID est désormais étroitement lié à la vie de notre Cité, c'est incontestablement à lui que nous le devons. Louis Selim CHEDID a accompagné dès l'origine, avec enthousiasme et passion, le projet de création de l'Espace Andrée CHEDID. Présent avec son petit-fils Matthieu, lors de l'inauguration de l'établissement en janvier 2014, il fait don à la Ville, en décembre de la même année, d'une sculpture d'Andrée CHEDID, de livres d'artiste, de collages et de manuscrits permettant ainsi la constitution du *Fonds isséen Andrée Chedid*. Dès lors, il suit avec élégance et exigence la programmation poétique, philosophique et scientifique de l'établissement et participe à l'ensemble des conférences mises en œuvre à l'occasion du 5<sup>ème</sup> anniversaire de la disparition de son épouse en 2016.

Derrière l'époux d'Andrée, le père de Michèle et de Louis, le grand-père de Matthieu alias « M », se cachait une personnalité hors du commun à la destinée tout à fait remarquable.

Né au Caire en 1922, Louis Selim CHEDID, fait ses études de médecine à Paris, obtient un doctorat avant de devenir un biologiste de renommée internationale aux travaux couronnés de nombreux prix et distinctions, tant en France qu'à l'étranger.

Il épouse en 1942 Andrée, issue comme lui d'une famille libanaise établie en Égypte - c'est d'ailleurs à lui que la poétesse dédie son premier recueil de poèmes *On the trails of my fancy*. S'ensuivront sept décennies partagées d'une existence d'une rare intensité artistique et intellectuelle.

Témoin d'une époque et d'une société orientale aujourd'hui disparues, Louis Selim Chedid aura croisé sur sa route les plus grands, tels Jacques Monod, Françoise Dolto, Picasso et de nombreux autres représentants éminents du monde des arts, des lettres et des sciences. Une traversée qu'il a relatée dans son autobiographie *Mémoires vagabondes* parue en 2005 aux éditions Anne-Marie Carrière et que ses interlocuteurs aimaient à l'entendre raconter.

Avec cette image d'un homme affable, drôle et généreux, c'est un état d'esprit fondé sur l'ouverture, l'hospitalité et la fraternité que Louis Selim CHEDID nous laisse, à charge pour nous d'en perpétuer le souvenir.

Au nom de l'ensemble du Conseil municipal, je tenais à présenter nos condoléances à sa famille, et à témoigner de mon amitié pour cet homme de culture et de science.

Pour l'ensemble de ces raisons, je vous invite, chers Collègues, à observer dès à présent une minute de silence.

*(Il est observé une minute de silence.)*

Il nous revient également aujourd'hui de célébrer la mémoire de notre ancien collègue Gil LEPARMENTIER, disparu le mardi 6 avril dernier.

Entré dans la vie politique locale d'Issy-les-Moulineaux « à vélo », au travers de son engagement au sein de l'association « Val de Seine Vert », il n'aura jamais cessé de mettre son énergie au service de ses convictions écologistes.

Il intégra notre Conseil à la fin de l'année 1998 suite à la démission d'une autre de nos collègues regrettés, le médecin Marianne BULHER.

Défenseur infatigable de l'environnement, de la biodiversité et de la qualité de vie de ses concitoyens, il aura déployé un dévouement jamais démenti au service de notre Ville.

Mandataire départemental de la liste de Daniel COHN-BENDIT aux élections européennes de 1999, architecte reconnu, élu assidu de nos réunions municipales, directeur de la publication « KLIMA », et plus récemment membre de la liste du collectif écolo et social, dont je salue les représentants ce soir, Gil LEPARMENTIER occupait une place singulière parmi ses collègues : celle d'un opposant constructif, jamais avide de suggestions qu'il soumettait à notre réflexion collective.

Nos désaccords étaient connus de tous, mais ils avaient contribué, au fil des années, à l'affirmation d'une relation de respect et d'estime réciproques.

La politique n'est noble que quand elle sert des idées, des desseins collectifs et des utopies fécondes. En ce sens, Gil LEPARMENTIER était un acteur politique de notre Cité, fidèle aux convictions et valeurs auxquelles il croyait.

Chers Collègues, je vous invite de nouveau à observer une minute de silence, en hommage à cet Isséen engagé.

*(Il est observé une minute de silence.)*

**M. le Maire.**- "Merci à vous pour lui.

À la suite des démissions de M. PIEUCHOT et de Mme GAMBIEZ, M. Antoine MARMIGNON, suppléant sur la liste Collectif Écolo et Social, est devenu conseiller municipal de la Ville conformément à l'article L.270 du code électoral. M. Antoine MARMIGNON est donc déclaré installé dans ses fonctions de conseiller municipal."

#### **Approbation du procès-verbal de la séance du jeudi 4 février 2021.**

**M. le Maire.**- "Nous passons à la suite de l'ordre du jour. D'abord, l'approbation du procès-verbal de la séance du jeudi 4 février. Y a-t-il des remarques ? Vous avez la parole, Monsieur TANTI."

**M. TANTI.**- "Excusez-moi, je serai long sur le compte rendu. J'ai cinq observations sur le compte rendu. En point un, avant de parler du fond, je vais commencer par les coquilles sur mes interventions. En page 11, concernant mon intervention en bas de page, à la dernière ligne du premier paragraphe, le premier mot est « disparaître » à la place de « disparaît »."

**M. le Maire.**- "Pouvez-vous répéter ?"

**M. TANTI.**- "Je répète : à la page 11, dans mon intervention en bas de page (parce qu'il y a plusieurs interventions), celle du bas de page, à la dernière ligne du premier paragraphe, le premier mot, c'est « disparaître » à la place de « disparaît »."

**M. le Maire.**- "Donnez-nous la phrase."

**M. TANTI.**- "Autrement, ça n'a pas de logique ! Deuxièmement, page 14, concernant mon avant-dernière intervention, à la dernière ligne, c'est la « taxe d'habitation » et pas la « taxe d'habitude »."

**M. le Maire.**- "Ça, c'est certainement vrai... Ensuite ?"

**M. TANTI.**- "En bas de la page de garde, il est indiqué : « Publication par affichage le 11 février 2021 ». D'une part, ce type de document n'est jamais affiché et, d'autre part, je pense qu'il n'était pas rédigé le 11 février 2021. Je suppose que l'on a repris la page de garde du compte rendu. J'ai fait un petit sondage dans mes archives et j'ai constaté que cela arrive une fois sur trois ou quatre que l'on oublie de retirer cette mention quand on passe de l'un à l'autre. Comment notre attention a-t-elle été appelée sur ce point ? C'est le fait que des citoyens de la Ville sont frustrés de ne pouvoir assister à la séance du Conseil municipal."

**M. le Maire.**- "Vous avez reçu une lettre."

**M. TANTI.**- "Que la loi vous le permette comme dans la commune de Triffouilly-les-Oies, c'est une chose. Nous constatons que des gens aimeraient savoir ce qui se dit au Conseil municipal mais n'en ont aucun moyen, ils n'ont de ce fait aucune explication du vote, ni aucune présentation des différentes délibérations."

**M. le Maire.**- "Il faudra qu'ils se plaignent au Parlement ! On applique simplement les textes ! Merci de nous dire qu'on applique les textes."

**M. TANTI.**- "Vous avez le droit d'appliquer les textes. Des gens les appliquent de manière plus intelligente quand ils en ont les moyens."

**M. le Maire.**- "Parce qu'ils sont plus intelligents."

**M. TANTI.**- "Or on a les moyens de le faire."

**M. le Maire.**- "Bien sûr !"

**M. TANTI.**- "Membre du Conseil municipal depuis bientôt neuf ans et demi, je ne m'étais pas posé la question de ce qu'il advenait de ces procès-verbaux. Eh bien, rien ! Car les procès-verbaux des séances du Conseil municipal ne sont publiés nulle part, donc les citoyens de la Ville ne peuvent les consulter nulle part ! J'ai pensé les trouver sur le site de la Ville à la rubrique du Conseil municipal, eh bien non, il n'y a que les comptes rendus."

**M. le Maire.**- "Je vous réponds tout de suite : ils peuvent être consultés en mairie."

**M. TANTI.**- "Il faut aller en mairie pour les consulter. Je pensais qu'on les trouvait sur l'open data, mais là, c'est encore moins : les comptes rendus sont éclatés et on n'a pas séance par séance. Vous voyez, j'avais déjà prévu de dire que vous alliez me dire que rien ne vous contraignait à les publier et naturellement, vous ne les publiez pas de ce fait."

**M. le Maire.**- "J'applique simplement la loi, Monsieur TANTI."

**M. TANTI.**- "La loi vous dit que vous n'êtes pas obligé de le faire."

**M. le Maire.**- "Voilà !"

**M. TANTI.**- "Vous pourriez le faire pour améliorer la vie démocratique de la Ville, mais ça, vous n'y tenez pas."

**M. le Maire.**- "On vous a déjà, vous, pour améliorer, on ne va pas en rajouter une deuxième dose !"

**M. TANTI.**- "Lors de la dernière séance, vous aviez dit que vous alliez examiner notre demande de retransmettre notre séance."

**M. le Maire.**- "C'est fait et on vous a répondu, après vérification à la préfecture."

**M. TANTI.**- "Laissez-moi finir. Je peux aller jusqu'au bout ?"

**M. le Maire.**- "Vous répétez les mêmes choses à chaque fois."

**M. TANTI.**- "Vous vous êtes enfermé sur des statistiques et des coûts constatés lors du précédent millénaire. C'est votre problème général : vous avez fait des analyses, il y a trente ou quarante ans ! Vous avez trouvé une solution adaptée à la situation à l'époque..."

**M. le Maire.**- "J'ai été élu, il y a quarante ans même si ça vous emmerde !"

**M. TANTI.**- "Il n'y a aucun problème. Vous refusez d'en changer, car votre vérité historique est absolue. C'est dramatique. Je vous signale que lorsque vous allez sur le site du Département des Hauts-de-Seine, il suffit de cliquer sur une séance pour avoir le film de la séance, mais ça, c'est le Département des Hauts-de-Seine, ce sont des incompetents, vous nous l'avez souvent dit. Dans la situation actuelle, vous pourriez au moins enregistrer les séances et l'on pourrait les consulter le lendemain, ça ne coûterait probablement pas très cher de le faire de cette manière.

En point 3, j'avais cru comprendre..."

**M. le Maire.**- "On est au point 3, il y en a cinq, vous pouvez accélérer ? D'autres ont demandé la parole !"

**M. TANTI.**- "Je vais accélérer, mais si vous me coupez tout le temps..."

**M. le Maire.**- "Mais je ne vous coupe pas, Monsieur, je vous demande de nous épargner vos palinodies qui n'ont aucun intérêt ! Pouvez-vous nous dire ce que les électeurs aujourd'hui ont compris de vos propos ? Vous avez manifesté votre présence —et tant mieux—, mais dans les urnes, elle n'était pas si présente !"

**M. TANTI.**- "Bien. Je continue. En point 3, j'avais cru comprendre qu'il avait été convenu que les diapositives présentées lors des débats budgétaires nous seraient systématiquement transmises après la séance. C'est ce qui a été fait pour le DOB. Nous attendions celles de la présentation du budget, nous ne les avons pas reçues. Pourraient-elles nous être transmises et pouvons-nous avoir l'assurance que les prochaines fois, elles nous seront transmises sans que nous ayons à les réclamer ?"

**M. le Maire.**- "Nous verrons cela avec l'adjointe déléguée. C'est terminé ?"

**M. TANTI.**- "Je veux intervenir sur les conditions dans lesquelles se sont passées les questions la dernière fois."

**M. le Maire.**- "Vous aviez dépassé le temps."

**M. TANTI.**- "Il est prévu que la réponse soit faite en trois minutes. Lorsqu'il y a dépassement, on n'arrête pas le décompte. C'est-à-dire si nous, nous dépassons les deux minutes, on nous dit « terminé, vous avez fini » mais lorsque c'est un membre de votre majorité qui prend tout le temps, on n'arrête pas les compteurs et, à la fin, on nous dit qu'il n'y a plus de temps de poser les questions. Ce qui vous permet de ne pas répondre à certaines questions, ce qui est dommage. Nous acceptons de recevoir les réponses par écrit quand le temps est dépassé, mais nous estimons que les questions font partie de la séance et qu'il serait normal que questions et réponses, auxquelles il est répondu par écrit, soient annexées au procès-verbal. Vous allez dire que la loi ne vous y oblige pas."

**M. le Maire.**- "Voilà, vous avez gagné !"

**M. TANTI.**- "En point 5, je ne crois pas que vos adjoints et conseillers délégués soient autorisés à se venger dans leurs réponses des engueulades que vous leur avez adressées. Ainsi, dans la réponse sur l'écriture inclusive que vous semblez autant apprécier que moi, Mme MILLAN s'est autorisée à nous dire que ce sujet était futile, et qu'il y avait bien mieux à faire que de s'occuper de ce sujet. La maltraitance des autistes par cette écriture inclusive n'est donc pas pour elle un sujet important, quelle que soit la situation. En outre, les élus Vivre Issy Pleinement avaient vu juste : dans les 15 jours qui suivirent, un grand nombre de députés, quelle que soit la situation, ont saisi ce sujet à bras-le-corps. Il s'agissait en quasi-

totalité de députés de la République En Marche, parti qui fait partie de la majorité municipale, et de députés LR, parti auquel appartient Mme MILLAN. Je signale ce point, car sauf erreur, vous n'êtes pas destinataire des réponses qui nous sont apportées. J'ai fini !"

**M. le Maire.**- "Très bien. Monsieur le Directeur général, vous verrez avec le premier adjoint quelles réponses on peut donner. Je ne suis pas hostile à vos corrections de forme.

D'autres questions ? Il n'y en a pas. Nous passons donc au vote, Monsieur TANTI, sous réserve que le premier adjoint et le Directeur général nous proposent une correction de ce procès-verbal de la séance.

Avis contraires ? Abstentions ?

Adopté. Merci."

### **Voté à main levée – Adopté à l'unanimité.**

Le procès-verbal de la séance du 4 février 2021 est adopté à l'unanimité.

### **Information sur les décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.**

**M. le Maire.**- "Informations sur les décisions prises en application de l'article L.2122-22. Il n'y a pas de vote. Il est pris acte de la transmission..."

**M. TANTI.**- "Monsieur le Maire, je souhaiterais dire deux choses sur ce sujet."

**M. le Maire.**- "Mais sur quel sujet ? Il est pris acte, il n'y a pas de débat !"

**M. TANTI.**- "Sur le sujet des décisions..."

**M. le Maire.**- "Écoutez, Monsieur TANTI, on voit que vous êtes éloigné de l'administration depuis un certain temps. Lisez les textes avant de parler ! Il est pris acte de la transmission, c'est tout. Il n'y a pas de débat. On ne va pas vous demander de nous faire un pathos sur vos réflexions !"

**M. TANTI.**- "On a le droit de remarquer deux points !"

**M. le Maire.**- "Vous avez le droit de remarquer en silence, c'est tout. Il n'y a pas de vote."

**M. TANTI.**- "Monsieur le Maire, je vérifierai."

**M. le Maire.**- "Conformez-vous à la loi."

**M. TANTI.**- "Je vérifierai ce point : vous m'avez interdit de parler sur ce sujet."

**M. le Maire.**- "Absolument."

**Il est pris acte.**

## **I – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Thierry LEFÈVRE**

### **1. Modification de la composition d'une commission municipale.**

**M. le Maire.**- "Nous passons maintenant à l'ordre du jour stricto sensu. Modification de la composition d'une commission municipale. C'est le premier adjoint, Thierry LEFÈVRE, qui a la parole."

**M. LEFÈVRE.**- "Monsieur le Maire, chers collègues, ce point porte sur la modification de la composition d'une commission municipale suite à la démission de M. PIEUCHOT et donc il revient à la liste Collectif Écolo et Social de proposer un nom pour suppléer au poste vacant.

Avez-vous un nom à proposer ?"

**M. VERNET.**- Nous proposons le nom d'Antoine MARMIGNON."

**M. le Maire.**- "Avis contraires ? Abstentions ?

Adopté. M. MARMIGNON est élu."

**Voté à main levée – Adopté à l’unanimité.**

Le Conseil municipal :

**MODIFIE** la délibération n° 4 du 4 juin 2020 portant formation de la commission municipale des Services à la Population uniquement pour ce qui concerne la désignation de Laurent PIEUCHOT.

**DÉSIGNE** le candidat de la liste « Collectif Ecolo et Social » Antoine MARMIGNON en tant que membre de la commission municipale des Services à la Population en remplacement de Laurent PIEUCHOT.

**DIT** que la commission municipale des Services à la Population est désormais composée comme suit :

<b>Commission des Services à la population</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bernard de CARRERE</li> <li>- Fabienne LIADZE</li> <li>- Ludovic GUILCHER</li> <li>- Nathalie PITROU</li> <li>- Claire GUICHARD</li> <li>- Alain LEVY</li> <li>- Claire SZABO</li> <li>- Kathy SIMILOWSKI</li> <li>- Florent TRIDERA</li> <li>- Stéphane FORMONT</li> <li>- Eric KALASZ</li> <li>- Dominique GIACOMETTI</li> <li>- Antoine MARMIGNON</li> <li>- Maud JOIE-SORIA</li> <li>- Martine VESSIERE</li> </ul>
--	---

**Adopté à l’unanimité.**

**2. Remplacement d’un représentant d’associations locales au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux. Section « autres services publics locaux ».**

**M. le Maire.-** "Nous passons au point n° 2. Le remplacement d’un représentant de l’Association locale. Monsieur LEFÈVRE ?"

**M. LEFÈVRE.-** "Suite au décès de M. Michel CORREARD auquel nous avons rendu hommage tout à l’heure... (contestation de l’opposition) ...pardon, au Conseil précédent.

(Intervention hors micro)

Nous lui avons rendu hommage dans *Point d’Appui*. Je rappelle que M. Michel CORREARD était président de l’ALIM et représentant d’associations locales au sein de la CCSPL, la Commission consultative des services publics locaux. Pour suppléer à ce poste, nous vous proposons le nom de Mme Danielle HARY, présidente de l’association Accueil Loisirs Culture, l’ALC, bien connue et très active sur la Ville."

**M. le Maire.-** "C’est donc le nom qui vous est proposé.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté.

Mme HARY est donc élue à cette commission."

**Voté à main levée – Adopté à l'unanimité.**

Le Conseil municipal :

**MODIFIE** la délibération n° 12 du 4 juin 2020 nommant les représentants d'associations locales de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, section « autres services publics locaux ».

**NOMME** Danielle HARY, Présidente de l'Accueil Loisirs Culture (ALC), en remplacement de Michel CORREARD, en tant que représentant d'associations locales au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, section « autres services publics locaux ».

**Adopté à l'unanimité.**

**Se sont abstenus : 3 : Floraine CORDIER, Didier VERNET, Antoine MARMIGNON.**

**II – PRÉVENTION- SÉCURITÉ – Thierry LEFÈVRE****3. Approbation d'une convention de coopération relative aux enjeux de prévention et de sécurité entre les Villes de Paris et d'Issy-les-Moulineaux**

**M. le Maire.**- "Approbation d'une convention de coopération entre les Villes de Paris et d'Issy-les-Moulineaux, Thierry LEFÈVRE."

**M. LEFÈVRE.**- "Il s'agit d'une convention de coopération relative aux enjeux de la prévention et de la sécurité entre les Villes de Paris et d'Issy-les-Moulineaux, surtout sur ce fameux quartier des Frères-Voisin, avec la Cité bleue. C'est une cité qui nous pose quelques problèmes de porosité, car il y a quelques années, cela remonte maintenant à quatre ou cinq ans, on a vu émerger des phénomènes de délinquance de jeunes qui venaient de cette cité. Force était de constater que nos dispositifs sur la Ville de prévention et de sécurité étaient très efficaces. Sans stigmatiser personne, ce quartier était à la frange du 15<sup>e</sup> arrondissement et ne bénéficiait pas de l'encadrement et de tous les dispositifs de la Ville.

Dans un premier temps, nous avons conclu une convention portant sur l'accès à nos équipements sportifs et culturels en 2019 aux jeunes et familles de ces quartiers, qui étaient un peu délaissés. Il nous a paru à l'époque important d'y ajouter un volet prévention sécurité, sachant que l'on voyait, Monsieur le Maire, des phénomènes de délinquance et d'insécurité émerger de ce quartier.

Nous nous sommes rapprochés de nos collègues, l'adjoint à la prévention sécurité de la Ville de Paris et le maire du 15<sup>e</sup> et ses collaborateurs. Nous avons enfin abouti à la signature de cette convention qui nous paraît intéressante. C'est la première du genre à être conclue, cela peut être considéré comme un fait métropolitain, Monsieur le Maire, vous qui êtes vice-président de la métropole du Grand Paris. Elle organise cette coopération entre les élus, mais surtout entre les différents services de prévention et sécurité.

J'attire votre attention, vous n'avez peut-être pas lu l'ensemble de la convention, mais en page 14, il est énuméré de manière pragmatique les actions communes que l'on se propose de développer avec la Ville de Paris. Si vous m'y autorisez, je vous les cite rapidement :

- un dispositif d'alerte commun *via* une boucle mail et c'est un vrai sujet de pouvoir repérer en amont *via* les réseaux, les phénomènes qui se préparent, éventuellement de rixes, en tout cas d'insécurité et de délinquance ;
- une cellule de veille sur la prévention des risques précisément dont la première réunion s'est tenue le 9 octobre dernier ;
- des réunions entre les éducateurs de la prévention spécialisés sur les situations individuelles donc croisements sur des dossiers précis, notamment sur les passages à l'acte, conduites déviantes et/ou addictives ;

- un travail collaboratif entre les acteurs associatifs ; participation à Educap'City sur les deux communes et à Une rue aux enfants en 2021. Vous savez que c'est un concept d'animation de bas d'immeubles que nous avons développé sur la Ville, qui connaît un grand succès, très impliquant pour les familles ;
- un travail collaboratif avec les habitants, notamment les familles pour les soutenir dans leur condition parentale ;
- la participation des deux Villes aux séances plénières de leurs conseils locaux de sécurité. Ce serait une première, cela ne s'est jamais produit, la participation d'un représentant élu en l'occurrence de la Ville de Paris à notre CSLPD ;
- et enfin l'inscription de ce partenariat opérationnel dans leurs stratégies territoriales d'interventions respectives.

Je ne vais pas être plus long. C'est une convention intéressante, Monsieur le Maire, que l'on vous propose de signer avec le Maire de Paris, Mme HIDALGO."

**M. le Maire.**- "Y a-t-il des questions ?"

**M. BART.**- "Oui, plusieurs points. Le premier constat qu'il convient de faire est que cette convention, que vous nous proposez, est une initiative bien plus favorable aux Parisiens qu'aux Isséens, en leur donnant accès à des structures isséennes. Le second constat est que cette convention veut traiter les enjeux de prévention et de sécurité, mais finalement, elle n'aborde que la prévention. Dans l'article premier, il est écrit que les résidents du quartier sont en forte attente de sécurité et cette convention ne semble pas véritablement à la hauteur de cette attente. C'est donc du bout des lèvres que nous la voterons, car c'est un premier pas, en espérant des actions complémentaires plus fermes, engagées prochainement."

**M. le Maire.**- "D'autres questions ? Vous avez la parole, Monsieur VERNET."

**M. VERNET.**- "Dans les actions de prévention et de sécurité que vous mettez en avant, l'approche est très intéressante. Il nous semble cependant qu'elle est peut-être un peu en décalage, c'est-à-dire en retard par rapport aux besoins réels. Au moment où l'on a vu des rivalités et des rixes avoir lieu entre le 15<sup>e</sup> arrondissement, Vanves, Boulogne et Issy-les-Moulineaux, n'est-ce pas plutôt à l'échelle du bassin élargi qu'une telle convention devrait être proposée ?

Si à court terme les contraintes sanitaires nous gênent considérablement, il nous semble que des projets d'échanges socioculturels et sportifs à l'échelle de ce bassin de vie permettraient de définir un rôle fédérateur pour éviter les rivalités. Nous avons la conviction que la Ville d'Issy-les-Moulineaux, par cette position centrale dans ce bassin, a un rôle et une initiative à jouer sur ce point. Pour le strict périmètre du quartier des Frères-Voisin, la convention prévoit de recueillir les besoins des habitants. Ce point nous semble tout à fait important et être un critère de réussite du mécanisme. Pourriez-vous nous préciser les dispositifs qui seront mis en place, en particulier pour recueillir l'avis de la majorité silencieuse qui ne fait pas partie d'associations organisées ?

Enfin, et ce sera mon dernier point, ce quartier des Frères-Voisin est une illustration de l'impact des limites administratives. La convention entre Issy-les-Moulineaux et Paris ne pourrait-elle pas aussi couvrir une coordination autour de la rénovation de l'espace urbain, par exemple sur le boulevard Gallieni ou la rue du Colonel-Pierre-Avia pour que ces zones entre deux soient perçues comme des liens plutôt que des séparations ? Merci."

**M. le Maire.**- "D'autres questions ?"

**Mme JOIE-SORIA.**- "J'ai juste une question sur le partenariat avec les institutions et notamment l'Éducation nationale. J'ai cru qu'il n'était pas question de consulter les établissements scolaires, je me trompe peut-être, mais j'imagine que les équipes éducatives,

qui connaissent bien les élèves et donc les jeunes isséens, pourraient être consultées et participer à ces échanges ?"

**M. le Maire.**- "Merci. D'autres questions ? Monsieur LEFÈVRE pour répondre."

**M. LEFÈVRE.**- "Pour répondre à vos différentes questions, tout d'abord, sur le fait que l'accord serait plus favorable à la Ville de Paris. Ce n'est pas notre sentiment. Vous ne voyez que le volet sécurité prévention dans lequel avait été signée la convention sur l'accès aux équipements culturels et sportifs. Concernant la Ville de Paris, un gros complexe Suzanne Lenglen jouxte ce quartier, je laisserai Bernard ajouter quelques mots s'il le souhaite, et nous avons des accords d'accès à un grand nombre de ces équipements sportifs depuis un certain temps. La convention sur l'accès à nos équipements sportifs et culturels est venue plutôt en retard par rapport à ce qui avait déjà été initié par la Ville de Paris qui avait déjà ouvert ses équipements aux Isséens, en particulier frontaliers.

N'est-on pas en retard par rapport aux besoins réels et ne peut-on pas raisonner en bassin plus élargi ? Les rixes ne sont pas entre jeunes de trois ou quatre villes, mais entre deux villes. Cela a été Issy/Boulogne, mais vous avez pu constater que la situation s'est bien apaisée avec le plan que nous avons développé avec nos amis de Boulogne. Toutefois, rien n'est jamais assuré ; on touche du bois. Cela a été Paris sur la dalle Beaugrenelle et Vanves, c'est Saint-Cloud/Suresnes. C'est donc de ville à ville. Ce n'est pas une approche plus élargie. Cela a déjà été compliqué de s'entendre avec la Ville de Paris parce que les Conseils doivent se prononcer sur des conventions dans des mêmes termes. Inutile de dire que chaque terme a été pesé ou soupesé, car il ne faut pas froisser les susceptibilités des uns et des autres. Commençons dans le cadre d'un accord bilatéral. Je ne doute pas que le succès de cette convention et de ce qu'elle apportera à la paisibilité du quartier, ce qu'attendent les résidents des deux villes, permettra de faire école en y associant d'autres villes comme Vanves, que vous citez.

Échanges culturels et sportifs, j'en ai parlé.

Les process pour recueillir l'avis des résidents parisiens. C'est à la Ville de Paris d'organiser ses process de consultation. J'ai la faiblesse de penser qu'ils vont passer par les associations représentatives des résidents et les associations de prévention présentes sur ce quartier. Mais encore une fois, nous n'avons pas à nous immiscer dans la façon dont la Ville de Paris va organiser ces consultations locales. Nous sommes en matière de consultation assez irréprochables, je crois. Les conseils de quartier sont régulièrement consultés à la fois sur les dispositifs que nous mettons en œuvre et sur le ressenti du terrain, car ils sont les plus proches des terrains en question. Posez vos questions aux représentants du Conseil de Paris, je suis sûr qu'ils vous répondront.

S'agissant de la coordination et le travail sur l'espace urbain sur ce boulevard des Frères-Voisin voire Gambetta : c'est un chantier en cours. C'est un chantier appelé Axe de vie. Je ne sais pas si Monsieur le Maire ou Philippe KNUSMANN veulent en dire un mot. C'est un chantier important de réaménagement de l'espace urbain. Ce quartier sera directement concerné, car c'est un axe important tout comme l'axe Renan Général-Leclerc.

Enfin, sur le partenariat avec l'Éducation nationale, on est plus dans le domaine socio-éducatif. Si vous parlez du CLAVIM, il est très en prise avec le monde de l'Éducation. Tous les dispositifs développés, les médiateurs dans les espaces scolaires, l'accompagnement scolaire, les classes passerelles ou autres, résultent d'une concertation très étroite entre le monde de l'Éducation et le monde socio-éducatif dont il s'agit ici. Merci."

**M. le Maire.**- "Merci. Nous passons au vote.

Avis contraires ? Abstentions ?

Adopté. Unanimité. Merci."

**Voté à main levée – Adopté à l'unanimité.**

Le Conseil municipal :

**APPROUVE** la convention de coopération relative aux enjeux de prévention et de sécurité entre la Ville de Paris et la Ville d'Issy-les-Moulineaux.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**Adopté à l'unanimité.**

### III – FINANCES – Édith LETOURNEL

#### 4. Approbation du compte de gestion de la commune pour l'exercice 2020.

**M. le Maire.-** "Nous passons avec Édith LETOURNEL à l'approbation du compte de gestion pour l'exercice 2020."

**Mme LETOURNEL.-** "Merci Monsieur le Maire."

**M. le Maire.-** "Je crois que c'est la dernière fois, parce que maintenant, on va joindre..."

**Mme LETOURNEL.-** "Tout à fait. Comme d'habitude, nous allons présenter l'ensemble des deux délibérations qui portent sur le même sujet, à savoir la clôture du compte administratif décliné sous la forme de l'approbation du compte de gestion et l'approbation du compte administratif. L'année prochaine, comme je l'annonçais lors de la présentation du budget 2021, nous n'aurons qu'un document à approuver, puisqu'avec l'adoption de la nomenclature M57, nous opérerons l'ensemble de l'approbation en un seul acte.

En préalable de cette délibération, je me permets, comme c'est habituel, de nommer un président de séance différent de M. le Maire. Si vous voulez bien, Monsieur le Maire ?"

**M. le Maire.-** "Pardon ?"

**Mme LETOURNEL.-** "Je disais que formellement, nous devons nommer un président de séance."

**M. le Maire.-** "Ah non, c'est après ! S'il vous plaît, ne vous précipitez pas ! On doit d'abord voter le compte de gestion, après on passe au vote du compte administratif."

**Mme LETOURNEL.-** "Nous allons le faire dans l'ordre habituel. Pour illustrer cette présentation, quelques diapositives résumant les faits marquants de l'année 2021 qui a été fort chahutée sous différents angles, y compris les éléments financiers. Néanmoins, en synthèse, nous avons pu maîtriser la situation, non seulement dans les services opérationnels et dans les services publics assurés auprès des Isséens, mais également au niveau de nos finances. En effet, nous pouvons considérer que beaucoup de choses se sont équilibrées, même s'il a fallu évidemment parer à des dépenses ponctuelles imprévues, réajuster un certain nombre d'opérations qui n'ont pas eu lieu, d'événements sportifs, culturels ou associatifs, etc.

Cela se traduit en synthèse par les faits qui vous sont rappelés ici :

- Tout d'abord, une stabilité des dépenses de fonctionnement. Cette dernière est à noter malgré toutes les incidences enregistrées au travers de ce que nous avons vécu et continuons à vivre d'une autre manière cette année ;
- Une diminution, ponctuelle, en l'occurrence associée, de certains produits et services a été compensée par le dynamisme des produits de fiscalité directe ou indirecte sur lesquels nous reviendrons ;
- Fait marquant de cette année : un volume élevé d'investissements, qui résulte d'un certain nombre de projets engagés depuis plusieurs années. Ce n'est pas arrivé comme par hasard. C'est bien sûr la résultante de programmes importants dont le plus important est le renouvellement du PMS qui sera la future Cité des sports. Ces

investissements ont été en partie financés, comme prévu, par les excédents résultants des années antérieures ;

- Enfin, nous le mentionnons régulièrement, pour mémoire, un niveau d'endettement exceptionnellement bas.

Pour ce qui concerne l'équilibre général du compte administratif 2020 et le compte de gestion associé, sont résumés ici les principaux faits.

Vous voyez apparaître le résultat de fonctionnement de 8 millions d'euros, repris dans la délibération, qui résulte des produits et recettes de fonctionnement moins les charges et un résultat d'investissement qui, lui, est négatif pour les mêmes raisons que ce que j'évoquais à l'instant. On investit de manière sensible et en particulier en 2020, donc on a investi davantage que d'habitude pour avancer sur ces programmes d'investissement bien connus.

Le résultat de l'exercice est donc en conséquence négatif à moins 6,1 millions d'euros. On a un excédent de fonctionnement positif, comme habituellement, et un résultat d'investissement négatif.

Le résultat antérieur cumulé, à fin 2019 de 53,4 millions d'euros, se décomposait en une partie fonctionnement et une partie investissement, présentées ici, si on y ajoute les moins 6 millions de l'année 2020, il se monte à 47,3 millions d'euros. C'est le résultat marquant.

Il faut noter au passage ce que l'on appelle le « reste à réaliser » c'est-à-dire des dépenses engagées mais non encore réalisées, elles aussi associées au programme d'investissement en cours pour un montant global de 26 millions d'euros. C'est un montant plus élevé que les années antérieures, pour les mêmes raisons, à savoir qu'effectivement, cette année, on a un programme important, le PMS mais d'autres qui conduisent également à avoir engagé des marchés plus importants avec une réalisation qui sera étalée sur plusieurs années, 2020 et 2021 y compris.

Cela conduit à un résultat net, en prenant en compte ces restes à réaliser de 21,3 millions d'euros. Ce sont donc les grandes masses.

La diapositive suivante présente un résumé des incidences de la crise sanitaire que nous avons voulu faire apparaître de manière plus globale. Comme je l'ai déjà expliqué, ce sont des recettes en plus et en moins, idem pour les dépenses. Vous voyez de manière colorée, en orange et jaune, ce qui apparaît en moins et, en bleu, en plus. En faisant la somme des deux, même s'il y a un peu plus de dépenses que de recettes supplémentaires, globalement, c'est une compensation partielle.

Les dépenses supplémentaires sont liées aux équipements de protection, aux frais de nettoyage, à tout ce qu'il a fallu prévoir pour pallier et faire face aux aléas de la crise sanitaire, pour un montant, la ligne du bas, de 1,5 million d'euros. Cela a été compensé par l'annulation d'événements, la ligne au-dessus, l'annulation d'événements sportifs, éducatifs, culturels et associatifs pour 1,5 million d'euros. En contrepartie, nous avons reçu des aides exceptionnelles de l'État, du Département et de la CAF pour contribuer en partie à l'achat des masques en particulier. Cela a été un produit supplémentaire ponctuel qui a apporté une aide, en particulier de la part de la CAF, pour compenser l'absence d'activité liée aux fermetures de crèches. Enfin, la baisse des produits de service a été effectivement plus importante, d'environ un peu plus de 3 millions d'euros sur l'ensemble des services, qu'il s'agisse des services de restauration, divers, culturels, tous les services qui n'ont pas pu être effectués, et une baisse très sensible de la taxe de séjour qui est passée de 1,2 million à moins de 300 000 euros. Elle ne sera pas rétablie en 2021 compte tenu de la tendance actuelle. Toutes ces variations ont été bien intégrées.

Mais si on en revient aux recettes de fonctionnement, pour garder une note positive dans la globalité, ces diminutions de recettes ont été compensées par un dynamisme des bases fiscales. En gros, c'est à peu près 1,8 million d'augmentation de la taxe foncière et de la taxe d'habitation. Je rappelle, au passage, que la taxe d'habitation pour grande partie est

reversée par l'État en compensation du non-versement par les habitants concernés ; soit la grande majorité des habitants français. Pour Issy-les-Moulineaux, c'est une population qui n'est pas exactement sous ce même ratio, environ 60 % sont exonérés de taxe d'habitation. Dans ce cadre, ceux qui paient encore une taxe d'habitation ont eu une régulation des bases, parce que les taux n'ont pas changé et une réévaluation concernant la taxe foncière. Comme vous le savez, la grande majorité de la taxe foncière n'est pas payée par les particuliers mais par les entreprises.

À cela s'ajoute une dynamique sur les droits de mutation versés au moment des transactions immobilières. On avait enregistré une année très haute, je n'ose plus dire, car nous en avons eu plusieurs très hautes. Compte tenu de la crise, on pensait que cette année 2020 nous conduirait à enregistrer un montant moindre, finalement, il a été plus élevé, notamment du fait de cessions exceptionnelles comptabilisées en 2020, en particulier les immeubles reliés à l'arrivée de Nestlé à l'entrée de la ville. On peut aussi ajouter les produits exceptionnels liés à la cession d'un immeuble, à l'OPH Seine Ouest Habitat, rue Eugène-Beaudoin pour 1,8 million d'euros.

Voilà pour la partie recettes.

Sur la partie dépenses, il ressort une bonne maîtrise des dépenses, comparativement à 2019, avec une augmentation de l'ordre de 0,7 % qui reste très en deçà de l'objectif de contractualisation avec l'État qui était de limiter la hausse des dépenses à 1,2 %. Nous sommes véritablement bien alignés avec cet objectif contractuel de juin 2018, donc nous avons bien rempli notre contrat sur les trois exercices 2018, 2019 et 2020.

Si l'on regarde plus en détail, les charges de personnel sont bien maîtrisées, comme l'année passée. Cette maîtrise est liée à plusieurs phénomènes qui se compensent. D'une part, des efforts d'optimisation réalisés au sein des services techniques, en particulier, qui produisent leurs effets. Un taux de vacance des postes qui reste à peu près équivalent, à un niveau élevé. Cela prend aussi en compte la revalorisation, donc un effet bonifiant des grilles indiciaires des catégories A et C en janvier 2020. Par contre, le volume d'heures supplémentaires a été en deçà des années passées vu la baisse d'événements, culturels par exemple. Cela compense aussi une prime exceptionnelle versée en plus pour certains agents particulièrement mobilisés pendant cette crise. Ces variations, mises bout à bout, contribuent à une très bonne maîtrise de l'évolution des charges de personnel.

Concernant les charges à caractère général, elles augmentent de 3 %. S'y retrouvent les frais particuliers que j'évoquais tout à l'heure de nettoyage, achat d'équipements et autres, ce qui explique la variation à la hausse. Il y a eu en contrepartie des économies, comme je l'évoquais précédemment, sur certaines manifestations sportives. C'est en partie compensé.

Dans les autres charges, il faut noter une diminution du FCCT, Fonds commun des charges transférées, liée à l'incidence de la réforme du stationnement qui diminue de ce fait la part des charges associées. Également un reclassement différent des charges liées à la SEM Issy Media passées par un marché public classique.

Voilà pour l'essentiel.

Dans les atténuations de produits, il y a une légère augmentation de la contribution de la Ville au Fonds de péréquation de la Région Ile-de-France, la fameuse péréquation que l'on évoque habituellement. Cette année, l'augmentation porte uniquement sur le Fonds Ile-de-France, pour environ 700 000 euros. Je ne parle pas des charges financières qui n'évoluent quasiment pas, ni des charges exceptionnelles. Voilà l'évolution pour les charges de fonctionnement.

La diapositive suivante présente la répartition des recettes de fonctionnement, je n'apporterai pas de commentaire particulier. On reste dans l'habituelle distribution avec une grande part de nos recettes liées aux impôts et taxes, ce qui explique d'autant plus notre interrogation et prudence face à la réforme de la taxe d'habitation qui va nous amputer de la dynamique de la taxe d'habitation au regard de nos recettes.

Voilà pour la partie fonctionnement.

Pour terminer : l'investissement. Cette diapositive rappelle les grands montants des investissements réalisés en 2020 pour quasiment un volume de 50 millions d'euros qui, comme je l'expliquais, correspond bien à une année d'investissements majeurs pour des programmes importants : 26 M€, soit plus de la moitié pour la jeunesse et les sports, dont la plus grosse partie pour le futur PMS ; quasiment 14 millions de charges habituelles d'entretien, de maintenance, de renouvellement des équipements de notre patrimoine ; un peu plus de 4 M€ pour l'éducation et plus de 3 M€ pour l'aménagement, l'urbanisme et l'environnement.

Voilà pour les grands mouvements.

Un dernier point, diapositive suivante, une vision historique de l'autofinancement qui reste à un niveau élevé et bien au-dessus des moyennes de notre strate. Les niveaux ont été encore plus élevés ces dernières années. Cela reste un très bon résultat, eu égard aux perturbations enregistrées en 2020 et aux fluctuations de recettes et charges supplémentaires enregistrées.

Voilà pour cette présentation.

Je peux quand même dire que le montant de la dette continue à baisser, on rembourse les montants de dette résiduelle. Le taux d'endettement est de 56 euros par habitant, si ma mémoire est bonne, ce qui est très bas compte tenu d'une moyenne à près de 1 400 euros sur notre strate d'habitants.

Voilà pour la présentation du compte administratif et de gestion."

**M. le Maire.**- "Alors, ma chère collègue, nous allons d'abord voter sur le compte de gestion.

Avis contraires ? Abstentions ?

Abstentions sur le compte de gestion ? Il faudrait me dire pourquoi. Ce sont les mêmes, je vous le signale. Nous allons voir maintenant ce que vous votez sur le compte administratif !

Donc approuvé."

**Voté à main levée – Adopté à l'unanimité (plusieurs abstentions)**

Le Conseil municipal :

**ADOPTE** le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2020, présenté par le Receveur Municipal et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

**Adopté à l'unanimité.**

**Se sont abstenus : 6 : Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI, Floraine CORDIER, Didier VERNET, Antoine MARMIGNON.**

**5. Adoption du compte administratif de la commune pour l'exercice 2020.**

**M. le Maire.**- "Nous passons donc au compte administratif mais d'abord, il faut élire un président de séance, comme Mme LETOURNEL a voulu le faire avant.

Nous vous proposons le premier adjoint qui est d'accord pour accepter. Tout le monde est d'accord pour voter à main levée ?

Avis contraires ? Abstentions ?

M. LEFÈVRE est élu."

**Voté à main levée – Adopté à l'unanimité.**

*La séance se poursuit sous la présidence de M. Thierry LEFÈVRE, premier adjoint.*

**M. le Maire.**- "Vous avez eu le débat sur le compte administratif, nous allons passer après au vote. La formule permet au maire d'assister à la discussion – Madame LETOURNEL, qui voulait nous passer aux profits et pertes –, n'exclut pas qu'il puisse répondre aux demandes d'explication.

Vous avez la parole sur le compte administratif.

Pas de remarques ? Ah oui, bien sûr, TANTI ! M. TANTI a demandé la parole et il l'a."

**M. TANTI.**- "Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Nous ne reviendrons pas sur tout ce que nous avons fait remarquer en décembre et février lors du débat d'orientation budgétaire et lors du vote du budget 2021."

**M. le Maire.**- "Et dont nous avons tous un souvenir brillant."

**M. TANTI.**- "Oui, bien sûr, mais de toute façon, vous n'écoutez pas ce que l'on vous dit, donc le problème ne se pose pas !"

**M. le Maire.**- "Mais si, on vous écoute, on ne vous entend pas, c'est tout !"

**M. TANTI.**- "Nous constaterons juste aujourd'hui un résultat brut de clôture de plus 8 millions d'euros en section de fonctionnement mais de moins 14 en investissement, soit un déficit de 6,1 millions au global hors opérations de report.

Un résultat net de clôture en baisse continue : compte administratif 2018, 54 M€ ; 2019, 43,6 M€ ; 2020, 21,3 M€. Cela, malgré des dépenses réelles d'investissement en baisse, compte administratif 2019, 77,1 M€, 2020, 49,9 M€ alors que les dépenses réelles de fonctionnement augmentent, compte administratif 2019, 149,5 M€, 2020, 154,8 M€.

Je ferai juste une dernière observation : si la dette de l'Isséen est d'environ 50 euros au titre de la Ville, quand on lui rajoute la dette qu'il détient indirectement sur GPSO, il faut l'augmenter d'un peu plus de 400 euros.

Dans ces conditions, nous nous sommes abstenus sur la délibération n° 4 sur le compte de gestion, car nous n'avons pas d'observations sur le travail des services de la Direction des finances publiques. En revanche, nous voterons contre la délibération n° 5 sur le compte administratif, nous laissons éventuellement à la Gauche, la position qu'elle a eue ces derniers temps de ne jamais voter contre votre gestion financière. Comme vous ne retenez pas les abstentions comme des non-approbations, nous voterons systématiquement contre vos présentations budgétaires pour que vous ne puissiez pas dire, comme au début de l'année 2020, que votre budget avait été approuvé à l'unanimité. Sur le plan sémantique, c'est exact, mais sur le plan effectif, cela ne l'était pas. Donc, nous voterons contre, Monsieur le Maire."

**M. le Maire.**- "D'autres questions ? Pas d'autre question. Mme LETOURNEL peut répondre à ces pseudo-questions de M. TANTI."

**Mme LETOURNEL.**- "Je rappelle quand même, comme je l'ai déjà dit, que 2020 est une année particulière. On a dû gérer un certain nombre de fluctuations."

**M. le Maire.**- "Vous croyez que M. TANTI était au courant de ça ?"

**Mme LETOURNEL.**- "Je me le demande."

**M. le Maire.**- "C'est ça qui nous embête, nous. La déconnexion commence comme ça et précède juste Alzheimer."

**Mme LETOURNEL.**- "On a entendu beaucoup de communes, autour de nous, manifester de réelles difficultés par rapport à la tenue de leur budget en 2020, eu égard aux mêmes phénomènes qu'elles ont connus, à savoir des dépenses plus importantes et des recettes en moins, même s'il y a eu compensation partielle – très partielle même – par différentes strates

de l'État, Département ou autres. C'est quand même une année exceptionnelle. Je note que M. TANTI n'en tient pas compte. Il ne voit que ce qu'il a en envie de voir, à savoir la diminution ou l'augmentation qu'il interprète à sa manière.

En l'occurrence, les dépenses n'évoluent pas d'une manière aussi importante que vous le dites. Même si on évolue de quelques millions d'euros, compte tenu des dépenses supplémentaires auxquelles nous avons dû faire face, cela paraît tout à fait explicable, ce n'est pas une catastrophe. Évidemment, cela n'enlève rien à notre volonté de toujours maîtriser et faire au mieux pour tenir notre budget. Comme vous le savez, la population de la Ville ne diminue pas mais augmente progressivement, petit à petit, et malgré tous nos efforts de maîtrise budgétaire, il faut aussi tenir compte des besoins à satisfaire pour l'ensemble de nos habitants.

D'autre part, que les résultats cumulés antérieurs diminuent, nous ne pouvons pas le nier. Ce n'est pas non plus une catastrophe. Cela n'empêche pas de garder la mainmise sur d'autres dépenses et recettes, et de pouvoir, au contraire, investir de manière conséquente et importante pour l'avenir. L'ambition n'est pas de thésauriser dans notre petit coin ces millions d'euros mais, au contraire, d'en faire bénéficier l'ensemble de la collectivité, tout en garantissant dans la durée, donc pour les années à venir, une maîtrise de nos finances, sans endettement. C'est l'enjeu. Ce n'est pas de constituer et de conserver le même niveau de résultats qu'il y a cinq ou dix ans : ce n'est pas ainsi que l'on peut avancer.

À partir de là, nous ne serons évidemment jamais d'accord. Ce qui est important, c'est que tout le monde, ici, ait conscience de cette situation n'a rien d'extravagant, n'est pas du tout en dehors des pratiques courantes des collectivités locales qui est de pouvoir continuer à investir, continuer à développer de l'innovation dans les services et dans la qualité des équipements proposés à nos concitoyens, de manière que notre Ville soit au service du bien vivre et de la qualité de vie, dans la maîtrise de nos équilibres financiers.

Je n'ai pas d'autre remarque à faire."

**M. le Maire.**- "Nous passons au vote du compte administratif. Et je me retire, Madame LETOURNEL."

*(Sortie de M. le Maire)*

**M. LEFÈVRE.**- "Mes chers collègues, nous soumettons ce compte administratif à vos votes.

Avis contraires ? Abstentions ?

Ce compte administratif est largement voté. Nous vous remercions de votre confiance. Et on peut faire entrer M. le Maire."

**Voté à main levée.**

Le Conseil municipal :

**ADOpte** le compte administratif de la commune afférent à l'exercice 2020 et arrêté comme suit :

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Recettes	156 579 019,02	35 843 143,41
Dépenses	148 588 083,67	49 942 692,95
Résultat brut de clôture 2020	+7 990 935,35	-14 099 549,54
Résultat 2019 reporté	+39 107 685,04	+ 14 341 818,50
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>+ 47 098 620,39</b>	<b>+ 242 268,96</b>
Restes à réaliser	0,00	-26 008 488,97
<b>RESULTAT NET</b>	<b>+47 098 620,39</b>	<b>-25 766 220,01</b>

**ARRETE** les résultats de clôture à +242 268,96 € en investissement et +47 098 620,39 € en fonctionnement.

**Adopté par 43 voix.**

**Ont voté contre : 3 : Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI**

**Se sont abstenus : 3 : Floraine CORDIER, Didier VERNET, Antoine MARMIGNON.**

*(Retour de M. le Maire)*

**M. LEFÈVRE.** - "Monsieur le Maire, vous dire que le compte administratif a été très largement voté. Cette large majorité souligne l'excellence de notre gestion. Nous savions que vous étiez un excellent cavalier, nous savons aussi que vous êtes un excellent et fameux capucin et nous voulons en profiter, bon développeur et bon gestionnaire, très bon gestionnaire. J'en profite pour souligner tout le travail d'Édith LETOURNEL, la maire adjointe aux finances, et de la Direction des finances qui fait un excellent travail. On peut les saluer, je crois."

*M. SANTINI, maire, reprend la présidence de la séance.*

**M. le Maire.** - "Je me joins à ces remerciements et ces félicitations. D'aucuns n'ont pas vu la crise que nous avons traversée, mais c'est l'optimisme qui les caractérise, qui les aveugle. Pour le reste, c'est vrai, ce n'est pas facile. Ce matin, nous étions en réunion du Bureau de GPSO et on nous a annoncé toutes les bonnes nouvelles qui vont tomber. C'est absolument charmant, y compris la situation du SYCTOM, qui n'est pas celle du SEDIF, je dis cela pour quelques-uns au cas où ils s'intéresseraient à la chose publique de la région.

N'arrivent que des mauvaises nouvelles, notamment sur la réforme de la fiscalité, sur la disparition de la taxe professionnelle complétée par celle de la taxe d'habitation. Vous me direz comment on fait pour continuer à vivre sans recettes et ressources. Pour l'instant, nous faisons confiance à nos fonctionnaires et adjoints. Merci à vous tous.

Le compte administratif est donc, grâce à vous, adopté."

## **6. Affectation des résultats 2020.**

**M. le Maire.** - "Nous passons au point suivant. C'est l'affectation des résultats 2020, Édith LETOURNEL."

**Mme LETOURNEL.** - "Merci Monsieur le Maire. Merci pour vos remerciements et en particulier pour l'ensemble de l'équipe de la Direction des finances, qui est impliquée. Je voudrais associer aussi l'ensemble des agents de la Ville qui contribuent, par leur réactivité et leurs implications, à ce que cet exercice 2020 puisse se dérouler dans les meilleures conditions à la fois sur le plan opérationnel mais également financier en gérant au mieux et en étant réactifs. C'est un travail mené en commun dans l'intérêt de notre Ville.

Pour ce qui concerne l'affectation des résultats, c'est assez simple et mécanique. Nous avons déjà repris et affecté par anticipation les résultats lors du Conseil municipal du 4 février 2021. Les éléments à prendre en compte, avec le résultat affecté, sont les montants indiqués ici.

Ensuite, il y aura une décision modificative un peu technique, que je vais vous présenter après."

**M. le Maire.** - "Merci. Des questions ? Pas de remarque.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté.

On s'abstient chez Mme VESSIÈRE."

**Voté à main levée – Adopté à l'unanimité.**

Le Conseil municipal :

**ADOPTÉ** la reprise définitive des résultats de l'exercice 2020 dans le budget primitif 2021.

Le résultat de clôture en investissement, soit + 242 268,96 € est porté au compte 001 « résultat d'investissement reporté » du budget 2021.

Le résultat de clôture en fonctionnement soit 47 098 620,39 € est porté pour un montant de 27 000 000€ au compte 1068 conformément aux dispositions des articles L. 2311-5 et R. 2311 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le solde de l'excédent de fonctionnement, soit 20 098 620,39€, est porté au compte 002 en section de fonctionnement du budget 2021.

**Adopté à l'unanimité.**

**Se sont abstenus : 3 : Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI.**

#### **7. Décision modificative n° 1 au budget de la commune pour l'exercice 2021.**

**M. le Maire.**- "Point n° 7, la DM n° 1, Madame LETOURNEL."

**Mme LETOURNEL.**- "C'est une décision modificative purement technique, qui fait suite à la loi de finances rectificative de 2020.

Comme cela est expliqué dans le texte de la délibération, les lois de finances rectificatives de 2020 ont induit une modification sur la compensation attribuée aux communes, qui était initialement positionnée à 96 000 euros. Nous l'avons reprise assez logiquement, comme je vous le disais, dans les résultats, mais elle a été finalement revue à la baisse à 12 000 euros, d'où un delta d'environ 84 000 euros, 83 753 exactement. En conséquence, il faut en tenir compte au travers de cette DM. C'est purement technique et financier. Nous n'avons pas l'information qui est arrivée très tardivement, fin décembre 2020, peut-être même début janvier, donc elle n'a pas pu être prise en compte dans les délais impartis pour le vote du budget en question.

Il est proposé de prendre en compte, par cette décision modificative, cet ajustement de la compensation versée à la commune d'Issy-les-Moulineaux."

**M. le Maire.**- "Des questions ? Pas de question.

Abstentions ? Contre ? Adopté.

Après le vote, il faut signer la DM n° 1."

**Voté à main levée – Adopté à l'unanimité.**

Le Conseil municipal :

**APPROUVE** la décision modificative n°1 de l'exercice 2021 pour le budget de la Commune telle qu'elle est explicitée ci-après et dans les tableaux annexés à la présente délibération.

<b>SECTION</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Investissement	-83 753,00	-83 753,00
Fonctionnement	-83 753,00	-83 753,00

**Adopté à l'unanimité.**

**Se sont abstenus : 3 : Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI.**

#### **8. Tarifs de la taxe de séjour pour l'année 2022.**

**M. le Maire.**- "Nous passons au point n° 8, la taxe de séjour, Édith.

**Mme LETOURNEL.**- "La taxe de séjour était votée habituellement plus tardivement, plutôt au Conseil de juillet, à mi-année. Néanmoins les règles ont changé et il est désormais devenu obligatoire d'anticiper pour mettre à jour les tarifs de taxe de séjour et ainsi de pouvoir les communiquer en amont aux différentes populations concernées, hôtels, et activités de tourisme associées. Raison pour laquelle nous votons cette délibération dès aujourd'hui.

En l'occurrence, ces tarifs pour 2022, présentés dans la colonne de droite de la délibération, sont inchangés par rapport à 2021, c'est-à-dire les tarifs en vigueur aujourd'hui.

Nous avons souhaité ne pas faire évoluer ces tarifs pour deux raisons : à la fois la crise actuelle touchant particulièrement ce secteur justifie le fait de ne pas changer quoi que ce soit en la matière et, d'autre part, les ajustements d'évolution effectués les années antérieures nous conduisent à stabiliser ces niveaux de taxe, à des taux comparables rencontrés dans les communes voisines, en particulier à Paris. C'est en léger repli par rapport à certains tarifs qui peuvent être pratiqués sur Paris. Pas de changement de tarifs sur les taxes de séjour pour 2022."

**M. le Maire.**- "Des questions ? Pas de question. Nous passons au vote.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

**Voté à main levée – Adopté à l'unanimité.**

Le Conseil municipal :

**FIXE** les tarifs de la taxe de séjour par nuitée et par unité de capacité d'accueil comme suit pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 :

Catégories d'établissements	2022
	tarif par nuitée et par capacité d'accueil
Palaces	4,00 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisms 5 étoiles et autres établissements similaires	3,00 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et autres établissements similaires	2,25 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et autres établissements similaires.	1,50 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles et autres établissements similaires.	0,90 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, chambres d'hôte et autres établissements similaires.	0,75 €
Hôtels, meublé de tourisme et hébergement assimilés sans classement ou en attente de classement.	2% du coût de la nuitée HT par personne

Ces tarifs ne tiennent pas compte de la taxe départementale additionnelle de 10% à la taxe de séjour adoptée par le Conseil départemental des Hauts-de-Seine le 27 mars 2009.

Egalement, ces tarifs ne prennent pas en compte la taxe additionnelle régionale à la taxe de séjour d'un taux de 15% instituée par la loi n°2018-1317 de finances pour 2019 destinée à contribuer au financement de la Société du Grand Paris.

La liste des exemptions obligatoires à la taxe de séjour est la suivante :

- tous les mineurs sont exonérés de taxe de séjour ;
- les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune ;
- les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire ;
- les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à 280€ par semaine (sont visées notamment les associations non marchandes qui proposent des hébergements à des prix modiques).

**PRECISE** que les modalités de déclaration et de perception de la taxe restent conformes aux dispositions de la délibération du 17 décembre 2015 instaurant la taxe de séjour au régime réel.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **9. Adhésion de la commune à de nouvelles associations et organismes. Cotisations pour l'année 2021.**

**M. le Maire.**- "Point n° 9, adhésion à la commune à de nouvelles associations. Édith LETOURNEL."

**Mme LETOURNEL.**- "Il vous est proposé d'adhérer à une nouvelle association.

D'une part, au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Hauts-de-Seine, le CAUE 92, organisme bien connu de mon collègue Philippe KNUSMANN, à l'urbanisme. C'est une structure qui est souvent consultée, avec laquelle des échanges réguliers ont lieu, en tout cas, qui mérite un intérêt de notre part. Raison pour laquelle nous proposons l'adhésion de la commune à cet organisme.

On évoque notamment dans la délibération qu'il pourrait y avoir, dès cette année, un accompagnement des établissements scolaires dans la définition de leurs projets de réaménagement des cours de récréation. Pour les projets en cours, cela peut concerner l'école Marie Marvingt, en réfection. Il s'agit d'aménagements qui vont favoriser le bien-être des enfants, et ainsi mieux tirer parti de l'espace ainsi réaménagé.

Voilà pour cette délibération."

**M. le Maire.**- "Merci. Des questions ? Pas de question.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

**Voté à main levée – Adopté à l'unanimité.**

Le Conseil municipal :

**APPROUVE** et **AUTORISE** l'adhésion de la Ville pour l'année 2021 au CAUE 92 dont le montant de la cotisation s'élèvera à 2 €.

**DIT** que la dépense en résultant sera inscrit au budget communal.

**Adopté à l'unanimité.**

**10. Lancement d'un appel d'offres ouvert relatif à l'acquisition de documents constituant les collections des médiathèques et des bibliothèques centres documentaires des écoles.**

**M. le Maire.**- "Point n° 10, un appel d'offres pour l'acquisition de documents. Édith."

**Mme LETOURNEL.**- "Comme vous le précise cette délibération, il s'agit de lancer un appel d'offres ouvert pour l'acquisition de documents permettant de renouveler et enrichir les collections des médiathèques et bibliothèques centres documentaires des écoles.

C'est la raison pour laquelle se trouve un certain nombre de lots, 10 lots que je ne vais pas détailler. Ils sont précisés dans la délibération. C'est un marché habituel, il s'agit simplement de le renouveler avec l'objectif de pouvoir garantir la qualité des fonds documentaires mis à notre disposition au sein des médiathèques et des centres documentaires des établissements scolaires."

**M. le Maire.**- "Des questions ?

Avis contraires ? Abstentions ?

Adopté pour le point n° 10."

**Voté à main levée – Adopté à l'unanimité.**

Le Conseil municipal :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés relatifs à l'acquisition des documents imprimés constituant les collections des médiathèques et des Bibliothèques Centres Documentaires des écoles qui résulteront de la consultation.

**PRECISE** que les dépenses et recettes sont inscrites au budget municipal.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **IV – RESSOURCES HUMAINES – Nathalie PITROU**

**11. Modification du tableau des effectifs.**

**M. le Maire.**- "Point n° 11, c'est Nathalie PITROU, pour la modification du tableau des effectifs."

**Mme PITROU.**- "Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, je vous remercie de bien vouloir approuver notre tableau des effectifs qui confirme que notre administration dispose de 962 postes ouverts.

Ce tableau a été validé à l'unanimité à l'occasion de notre dernier Comité technique, qui s'est tenu le jeudi 25 mars dernier. Je vous remercie."

**M. le Maire.**- "Des questions ? Pas de question.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

**Voté à main levée – Adopté à l'unanimité.**

Le Conseil municipal :

**APPROUVE** la modification du tableau des effectifs comme suit :

<b>AGENTS PERMANENTS</b>
--------------------------

Catégorie	Grades	Effectifs Proposés au CM du 4 février 2021	Création de poste	Ouverture de poste pour recrutement réussite concours avancement de grade promotion interne	Fermeture de poste pour recrutement réussite concours avancement de grade promotion interne	Suppression de postes
-----------	--------	--	-------------------	---	---	-----------------------

• **Collaborateurs de cabinet**

<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
----------	----------	----------	----------	----------

• **Emplois fonctionnels**

A	Directeur général adjoint des services des communes de 40 000 à 150 000 hab.	5	0	0	0	0
A	Directeur général des services des communes de 40 000 à 80 000 hab.	1	0	0	0	0
		<b>6</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

• **Filière administrative**

A	Attaché	39	0	0	1	0
A	Attaché hors classe	1	0	0	0	0
A	Attaché principal	23	0	1	0	0
A	Attaché TNC	1	0	0	0	0
A	Directeur territorial	2	0	0	0	0
B	Rédacteur	19	0	3	0	0
B	Rédacteur principal de 1ère classe	7	0	0	0	0
B	Rédacteur principal de 2ème classe	13	0	0	1	0
C	Adjoint administratif territorial	54	0	6	4	0
C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	29	0	0	0	0
C	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	40	0	1	3	0
		<b>228</b>	<b>0</b>	<b>11</b>	<b>9</b>	<b>0</b>

• **Filière animation**

B	Animateur	3	0	0	0	0
B	Animateur principal de 1ère classe	4	0	0	0	0
B	Animateur principal de 2ème classe	1	0	0	0	0
C	Adjoint territorial d'animation	9	0	0	0	0
C	Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	1	0	0	0	0
C	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	5	0	0	0	0
		<b>23</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

• **Filière technique**

A	Ingénieur	8	0	1	1	0
A	Ingénieur principal	4	0	0	0	0
B	Technicien	2	0	0	0	0
B	Technicien principal de 1ère classe	2	0	0	0	0
B	Technicien principal de 2ème classe	3	0	1	1	0
C	Adjoint technique territorial	118	0	6	3	1
C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	12	0	0	0	0
C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	83	0	3	3	0
C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe TNC	4	0	0	0	1
C	Adjoint technique territorial TNC	44	0	0	0	1
C	Agent de maîtrise	16	0	0	1	0
C	Agent de maîtrise principal	30	0	0	4	0
		<b>326</b>	<b>0</b>	<b>11</b>	<b>13</b>	<b>3</b>

• **Filière sportive**

A	Conseiller territorial des A.P.S.	1	0	0	0	0
B	Educateur territorial des A.P.S.	2	0	0	0	0
B	Educateur territorial des A.P.S. principal de 1ère classe	3	0	0	0	0
B	Educateur territorial des A.P.S. principal de 2ème classe	1	0	0	0	0
		<b>7</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

● **Filière culturelle**

A	Professeur d'enseignement artistique de classe normale	4	0	0	0	0
A	Professeur d'enseignement artistique de classe normale TNC	1	0	0	0	0
A	Professeur d'enseignement artistique hors classe	2	0	0	0	0
A	Conservateur (patrimoine)	1	0	0	0	0
A	Attaché territorial de conservation (patrimoine)	1	0	0	0	0
A	Conservateur (bibliothèque)	1	0	0	0	0
A	Conservateur en chef (bibliothèque)	1	0	0	0	0
A	Bibliothécaire territorial	3	0	2	0	0
A	Bibliothécaire territorial principal	3	0	0	0	0
B	Assistant de conservation	6	0	0	0	0
B	Assistant de conservation principal de 1ère classe	10	0	0	2	0
B	Assistant de conservation principal de 2ème classe	3	0	0	0	0
B	Assistant d'enseignement artistique	1	0	0	0	0
B	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	2	0	0	0	0
B	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe TNC	1	0	0	0	0
B	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	3	0	0	0	0
B	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe TNC	1	0	0	0	0
C	Adjoint territorial du patrimoine	10	0	2	1	0
C	Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	10	0	0	0	0
C	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	12	0	0	1	0
C	Adjoint territorial du patrimoine TNC	2	0	0	0	0
		<b>78</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>0</b>

● **Filière médico-sociale**

A	Psychologue de classe	1	0	0	0	0
---	-----------------------	---	---	---	---	---

	normale					
A	Infirmier en soins généraux de classe normale	2	0	0	0	0
A	Infirmier en soins généraux de classe supérieure	1	0	0	0	0
A	Infirmier en soins généraux hors classe	6	0	0	0	0
A	Puéricultrice de classe normale	3	0	0	0	0
A	Puéricultrice hors classe	2	0	0	0	0
B	Infirmier de classe normale	0	0	1	0	0
A	Educateur territorial de jeunes enfants	41	0	0	1	0
A	Educateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle	8	0	0	0	0
A	Educateur territorial de jeunes enfants TNC	1	0	0	0	0
C	Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	26	0	0	0	0
C	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	59	0	0	0	0
C	Agent social	66	0	0	0	1
C	Agent social principal de 1ère classe	7	0	0	0	0
C	Agent social principal de 2ème classe	28	0	0	0	0
C	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	22	0	0	0	0
C	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	19	0	0	0	0
A	Médecin hors classe TNC	1	0	0	0	0
B	Technicien paramédical de classe normale	2	0	0	0	0
		<b>295</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

<b>966</b>	<b>0</b>	<b>27</b>	<b>27</b>	<b>4</b>
------------	----------	-----------	-----------	----------

<b>Effectifs après la modification du 4 février 2021</b>	<b>966</b>
Ouvertures de Postes	27
Fermetures de Postes	27
Suppressions de Postes	4
<b>Nouveaux effectifs</b>	<b>962</b>

**DIT** que les dépenses seront imputées au chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés) du budget communal.

**Adopté à l'unanimité.**

## 12. Modification du tableau des emplois et autorisation d'occuper un emploi permanent pour un agent contractuel de catégorie A.

**M. le Maire.**- "Le tableau des emplois, Nathalie."

**Mme PITROU.**- "Merci Monsieur le Maire. Par cette seconde délibération qui relève du secteur des ressources humaines, il s'agit de voter le tableau des emplois correspondant avec précision aux 962 postes que vous venez de valider. Ce tableau précise pour chaque poste, le service, le cadre d'emploi, l'intitulé du poste.

Il a également été voté à l'unanimité lors de notre Comité technique le 25 mars dernier. Je vous remercie."

**M. le Maire.**- "Des questions ? Nous passons au vote.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

**Voté à main levée – Adopté à l'unanimité.**

Le Conseil municipal :

**APPROUVE** l'actualisation du tableau.

**DECIDE**, compte tenu du non-aboutissement des tentatives de recrutement d'un agent titulaire, l'occupation d'un emploi permanent par un agent contractuel aux fonctions de Conseiller en prévention pour une durée de trois ans renouvelable une fois, en application de l'alinéa 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984, afin de faire face aux besoins du service et eu égard à la nature des fonctions requérant des compétences spécifiques.

**FIXE** les conditions du recrutement précité comme suit :

Nature des fonctions :

Garantir la santé et la sécurité au sein de la collectivité :

- mettre en place et suivre des procédures permettant la bonne application des normes de sécurité et santé au travail,
- suivre et contrôler les règles de sécurité auprès des agents dans les locaux et du matériel (équipements techniques, EPI, trousse de secours, alarmes silencieuses et défibrillateurs ...),
- élaborer des tableaux de bord de suivi des actions de prévention et veiller à la bonne tenue des documents réglementaires (rapports annuels, rapport sur la santé et sécurité au travail...),
- prévenir les risques professionnels,
- actualiser régulièrement le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) en vue d'élaborer le programme pluriannuel de prévention des risques,
- élaborer un programme pluriannuel de prévention, le suivre et le mettre en œuvre,
- créer et animer un réseau de référents prévention au sein des services,
- analyser les données relatives aux accidents de service, accidents de travail et maladies professionnelles, formaliser cette analyse dans un document adapté, et en rendre compte au CHSCT,
- participer aux visites d'inspection avec l'ACFI (mis à disposition par le CIG de la Petite Couronne) et aux visites sur le terrain avec le médecin du travail et mettre en œuvre leur recommandation,
- être garant de la bonne organisation du CHSCT et du suivi des actions qui en découlent.

Dynamiser la politique de maintien dans l'emploi des agents fragilisés :

- assurer le suivi des situations individuelles préoccupantes : reclassements, demandes de changement d'affectations ou de réaménagement de poste,

- assurer le suivi des personnes Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi : déclaration FIPHFP, sollicitation du FIPHFP afin de bénéficier d'aides.

Grade d'assimilation : attaché territorial.

Niveau de rémunération : en référence à la grille indiciaire du grade d'attaché territorial au 2<sup>ème</sup> échelon (indice brut 469 – indice majoré 410).

Régime indemnitaire : régime indemnitaire lié au grade d'attaché territorial.

Diplôme : formation supérieure.

Expérience professionnelle : une expérience dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail, adaptée aux fonctions décrites ci-dessus.

**DIT** que les dépenses seront imputées au chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés) du budget communal.

**Adopté à l'unanimité.**

### **13. Attribution d'une gratification relative à l'exercice des fonctions de formateurs internes.**

**M. le Maire.**- "Point n° 13, une gratification pour les formateurs."

**Mme PITROU.**- "Merci Monsieur le Maire. Par cette délibération, afin de valoriser l'engagement des agents formateurs en interne – ce sont des agents volontaires qui ont accepté cette mission en plus de leurs tâches quotidiennes –, nous vous proposons l'octroi d'une prime. Son montant serait identique à celui déjà voté pour les auditeurs internes et les agents engagés comme assistant de prévention, c'est-à-dire 200 euros par an. Une somme complémentaire de 50 euros annuelle serait attribuée pour les formations internes qui nécessitent un temps de préparation supplémentaire et des cours plus fréquents. Pour l'heure, il est question uniquement des stages de français, langues étrangères, qui nécessitent des sessions plus régulières.

Je profite de la délibération pour souligner la qualité de notre école de formation interne, la FAC d'Issy, particulièrement appréciée et suivie par nos agents.

Je tiens également à rapporter les remerciements de notre maire à l'occasion du dernier Comité technique pour l'investissement des agents qui se sont portés volontaires pour dispenser ces formations en interne. Ce point a été voté à l'unanimité, par l'ensemble des personnes qui ont participé au dernier Comité technique, le jeudi 25 mars dernier. Je vous remercie."

**M. le Maire.**- "Des questions ? Nous passons au vote.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

**Voté à main levée – Adopté à l'unanimité.**

Le Conseil municipal :

**APPROUVE** la création d'un critère modulateur constitué par l'exercice des fonctions de formateur interne pour un montant annuel de 200 € ou de 250 € brut, selon la formation animée, applicable dans la limite du principe de parité et portant sur les primes suivantes :

- indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise,
- prime de service et de rendement,
- indemnité spécifique de service,
- indemnité de sujétions spéciales,

- prime de service.

**PRECISE** que compte tenu des différentes situations qui donnent droit à une gratification (service certifié qualiville ou ISO, auditeur interne, service primé par un prix ou un label, assistant de prévention), un même agent ne pourra pas cumuler plus de 1 000 € brut de gratification par an.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

**DIT** que les dépenses seront imputées au chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés) du budget communal.

**Adopté à l'unanimité.**

## V – ÉDUCATION – Bernard de CARRÈRE

### 14. Approbation de la demande de dérogation pour une organisation de la semaine scolaire sur 4 jours pour l'année scolaire 2021-2022 et les années scolaires suivantes.

**M. le Maire.-** "M. de CARRÈRE pour la demande de dérogation de la semaine scolaire."

**M. de CARRÈRE.-** "Notre Ville avait choisi, en 2017, de ne pas modifier le rythme de la semaine scolaire et de conserver les quatre jours et demi. Nous avons donc décidé de continuer à appliquer la loi.

Cependant en mai 2020, lors de la sortie du premier confinement, l'Éducation nationale avait décidé d'appliquer les quatre jours pour des motifs sanitaires dont deux essentiels : réduire les déplacements des enseignants, des enfants et donc des parents et, d'autre part, permettre d'effectuer des demi-groupes, accueillis alternativement en présentiel ou en continuité pédagogique.

Pour l'année 2020-2021, nous avons maintenu ce type d'organisation, toujours en liaison avec l'Éducation nationale. Mais à l'époque, nous avons dit aux parents que nous ferions une concertation en janvier et février 2021, ce que nous avons commencé à faire. Je pensais à l'époque, à tort d'ailleurs, qu'à ce moment nous pourrions réfléchir aux meilleures dispositions à prendre sans préoccupation sanitaire.

Nous avons réuni les fédérations et les associations de parents d'élèves, tous les Conseils d'école, la plupart du temps avec des réunions exceptionnelles et le Comité de pilotage des rythmes scolaires. Il en est ressorti un très fort souhait des parents sur la stabilité des organisations scolaires, à un moment où beaucoup d'incertitudes règnent sur les organisations professionnelles et familiales de chacun. Les parents ont insisté sur la nécessité d'avoir une visibilité sur ces organisations scolaires.

Ces consultations ont aussi permis de faire remonter un souhait du maintien des quatre jours pour les prochaines années. Visiblement, les parents ont été extrêmement satisfaits de voir que le fait de passer à quatre jours n'a pas réduit, ou très peu, l'intérêt des activités longues. Les parents, comme les enfants, y sont très attachés. Nous avons pu en maintenir deux par semaine pour les enfants. C'est donc très apprécié. Nous vous proposons de maintenir cette organisation de quatre jours. Objectivement, ce n'est pas un choix pédagogique mais de réalité.

Je vous remercie de bien vouloir accepter cette semaine de quatre jours pour les prochaines années."

**M. le Maire.-** "Merci. Des questions ?"

**Mme CORDIER.-** "Bonsoir. Nous avons quand même quelques soucis avec la délibération. On a été longtemps un archipel du rythme de quatre jours et demi au milieu d'un océan de

quatre jours. Nous savons que ce choix a occasionné de lourdes contraintes en termes d'organisation, par exemple, pour les remplacements. On avait fait ce choix pour le bien de nos enfants, car on sait que les apprentissages sont mieux intégrés lorsqu'ils sont répartis sur la semaine et que les inégalités sont également mieux limitées. On trouve extrêmement dommage que cette fougue initiale de faire passer le bien-être des enfants avant les contraintes logistiques soit perdue pour plusieurs années à venir. Au niveau des Conseils d'école, le taux d'adhésion de 70 % des enseignants ne nous surprend pas. Sur les enquêtes menées par les associations de parents d'élèves, étant moi-même parent d'élève, je ne sais pas à quel point elle a été large, en tout cas, je n'en ai pas entendu parler. Surtout, ce qui nous gêne, c'est qu'il n'y ait pas eu de débat contradictoire et argumenté entre les parents. Pour nous, la démocratie, c'est vraiment le débat contradictoire et pas uniquement des enquêtes d'opinion.

Sur ces bases, nous avons du mal à accepter le principe d'une reconduction pour les années à venir, sans précision de durée, car cela nous semble entériner la semaine de quatre jours définitivement. C'est pourquoi nous demandons d'amender cette délibération avec un principe de revoyure dans un an, pour la rentrée scolaire de septembre 2022."

**M. le Maire.**- "D'autres questions ? Il y a une autre question ? M. TANTI, encore ! Il existe encore ! Monsieur TANTI."

**M. TANTI.**- "Merci Monsieur le Maire. À titre personnel, je partage ce qu'a dit Mme CORDIER parce que cela fait des années que personnellement, je regrette la décision de Nicolas SARKOZY lorsqu'il supprima le samedi matin pour l'ensemble des écoles. Je persiste à dire que, pour moi, il y a toujours quatre intérêts qui ne sont pas toujours contradictoires, celui des enseignants, des parents, des municipalités et des enfants. Je pense que la semaine de quatre jours n'est pas de l'intérêt des enfants, c'est la raison pour laquelle je ne m'associerai pas à cette délibération. Il n'y aura que moi dans mon groupe. Merci."

**M. le Maire.**- "Cela devient compliqué de vous gérer... Pas d'autre question ? Au passage, je veux remercier spécialement notre ami de CARRÈRE qui doit évoluer dans cet "archipel", comme vous avez dit, avec des gens faciles à manœuvrer et qui doivent s'exprimer.

Monsieur de CARRÈRE, acceptez-vous de répondre ?"

**M. de CARRÈRE.**- "Je confirme que la concertation a été très large avec plusieurs réunions avec les parents d'élèves, les fédérations et associations de parents d'élèves. Beaucoup de fédérations ou d'associations ont fait des consultations locales et ont demandé l'avis des parents. Des Conseils d'école se sont tenus avec des échanges nourris avec les enseignants et les parents sur l'intérêt ou non des quatre jours ou des quatre jours et demi. Je ne peux pas vous laisser dire qu'il n'y aurait pas eu une véritable concertation. Sur les deux mois, cela a été très dense.

Sur les remplacements, il est vrai que l'Éducation nationale nous expliquait qu'il était très difficile d'assurer les remplacements lorsque nous étions à quatre jours et demi alors que nous étions entourés de villes à 4 jours. Les enseignants avaient du mal à faire des remplacements sur une ville puis sur une autre dans la même semaine. C'était difficile. J'ai dit à l'Éducation nationale, quand nous avons accepté le rythme de quatre jours pour 2020 et 2021, que nous serions très vigilants sur la qualité des remplacements. Je dois reconnaître que les remplacements ne se font pas bien dans les circonstances actuelles. Ce n'est pas lié aux quatre jours ou quatre jours et demi mais parce que des enseignants sont malades ou cas contacts. Il est très difficile à l'Éducation nationale de pourvoir à tous les remplacements. J'espère que le petit confinement que nous vivons et les fermetures d'écoles vont permettre de rétablir une situation rapidement.

Pour M. TANTI, oui, le samedi matin pouvait être une bonne idée, mais il faut voir que la situation sociologique a considérablement évolué, avec beaucoup de familles séparées d'où le problème des gardes alternées. Le samedi matin, c'est humainement plus possible.

J'ai posé la question à des enseignants spécialisés, qui disent que quatre jours ou quatre jours et demi, cela ne change pas beaucoup la donne pour l'apprentissage des enfants, à une condition, que le mercredi soit une vraie journée où les enfants ne sont pas livrés à eux-mêmes mais sont pris en charge par les parents ou les centres de loisirs. Cette personne qui nous connaît bien ici à Issy-les-Moulineaux, dit que compte tenu de la qualité de nos centres de loisirs, des activités culturelles et sportives, les enfants ne sont pas livrés à eux-mêmes et reprennent un bon rythme le jeudi matin. On ne risque rien pour les apprentissages des enfants. Je l'ai dit en conclusion, le choix de quatre jours n'est pas pédagogique, nous n'avons pas dit que quatre jours c'est mieux que quatre jours et demi. On peut toujours penser que quatre jours et demi, c'est mieux mais on est obligé de constater que la réalité actuelle est une demande forte des parents de stabilité d'organisation. La qualité d'apprentissage des enfants, c'est aussi un environnement de stabilité et donc, c'est une décision de raison que nous prenons aujourd'hui."

**M. le Maire.**- "Merci à M. de CARRÈRE. Nous passons au vote.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

**Voté à main levée – Adopté à la majorité.**

Le Conseil municipal :

**APPROUVE** la demande de dérogation pour une organisation de la semaine scolaire sur 4 jours pour l'année scolaire 2021-2022 et les années scolaires suivantes.

**Adopté par 44 voix.**

**Ont voté contre : 3 : Floraine CORDIER, Didier VERNET, Antoine MARMIGNON.**

**Se sont abstenus : 2 : Thomas PUIJALON, André TANTI.**

## **VI – PETITE ENFANCE – Kathy SIMILOWSKI**

### **15. Dénomination de la crèche située dans la ZAC Cœur de Ville.**

**M. le Maire.**- "Nous passons maintenant au problème de la crèche avec Kathy SIMILOWSKI pour la première crèche du Cœur de Ville."

**Mme SIMILOWSKI.**- "Monsieur le Maire, mes chers collègues, la Ville disposera bientôt d'une nouvelle crèche de 60 berceaux dans la ZAC Cœur de Ville. En écho aux autres équipements publics de cette ZAC qui honore le parcours de femmes célèbres, l'école Françoise Giroud et la salle polyvalente Micheline Ostermeyer dont vous parlera Bernard de CARRÈRE, je vous propose de retenir la dénomination *crèche Anne Sylvestre*.

La chanteuse Anne Sylvestre, que vous devez connaître, est une artiste de renom qui nous a quittés le 30 novembre dernier. Pendant des décennies, les paroles tendres de ses chansons ont bercé nos enfants. Ce sont *Les Fabulettes*, 18 albums de comptines musicales entre 1962 et 2009, qui invitaient et invitent toujours les enfants à découvrir les curiosités du monde et à jouer avec la musicalité des mots. Ses chansons portent l'esprit de tolérance et aussi un message écologique.

Femme engagée, Anne Sylvestre avait mis sa voix claire et mélodieuse au service de plusieurs causes concernant les femmes et la société. Elle a chanté aux côtés des plus grands artistes au service de notre langue avec Boby Lapointe et Gilles Vigneault, notamment. Ses chansons figurent dans plusieurs films. Elle est reconnue et a reçu plusieurs prix dont des prix internationaux. Elle était officier de la Légion d'honneur.

Baptiser une structure de petite enfance par son nom, c'est rendre un bel hommage à cette personne et permettre aussi aux futures générations de découvrir la chanson française et la langue sous une forme ludique pour en montrer toute la richesse et l'esthétisme. La famille d'Anne Sylvestre, contactée, a donné son accord de principe à cette dénomination et serait

ravie de collaborer avec la Ville si le nom était retenu par exemple en faisant don d'un portrait ou d'un objet de l'artiste.

Aussi je vous propose de statuer sur le nom de cet équipement, en retenant la dénomination d'Anne Sylvestre."

**M. le Maire.**- "Merci. Des questions ? Pas de question. Tout le monde est d'accord ?

Avis contraires ? Abstentions ?

Adopté. Unanimité."

**Voté à main levée – Adopté à l'unanimité.**

Le Conseil municipal :

**DENOMME** la crèche de la ZAC Cœur de Ville : la crèche « Anne Sylvestre ».

**Adopté à l'unanimité.**

#### **16. Approbation du choix du concessionnaire pour la gestion et l'exploitation des crèches Arche de Noé, Oiseau bleu et Les Lavandières.**

**M. le Maire.**- "Point n° 16, Kathy SIMILOWSKI encore. C'est le choix d'un concessionnaire."

**Mme SIMILOWSKI.**- "Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, le Conseil municipal a autorisé, le 12 décembre 2019, le lancement d'une procédure de concession de service public pour déléguer la gestion de trois crèches : Arche de Noé, située boulevard Garibaldi, 30 places, L'Oiseau Bleu, située rue Jean-Pierre-Timbaud, 45 places, et Les Lavandières, située esplanade de Séoul, 60 places. Trois candidats ont déposé des offres retenues, répondant au cahier des charges de la Ville, People&Baby, Crèche Attitude devenue Liveli et la société LPCR, Les Petits Chaperons Rouges.

Le rapport d'analyse des offres, en particulier les pages 10 à 16, que vous avez pu consulter, laisse apparaître un avantage pour Les Petits Chaperons Rouges, selon quatre critères. D'une part, s'agissant des moyens humains, la société dispose de nombreux avantages pour fidéliser les équipes, comme une revalorisation salariale annuelle, des actions en faveur du bien-être du personnel, notamment des actions en matière de prévention et d'ergonomie. Les équipes proposées pour chacune des structures sont quantitativement et qualitativement satisfaisantes avec un taux de diplômés de rang 1 supérieur aux exigences réglementaires et à nos attentes. Les équipes sont complétées par des intervenants aux compétences variées dont médecins, psychologues, psychomotriciens, intervenant musical. À noter que pour assurer la continuité du service, la société propose, en plus du recours éventuel à des CDD et à de l'intérim, un pool de personnels volants, disponibles, dont deux personnes spécialement affectées aux crèches isséennes.

S'agissant des moyens matériels, la société prévoit un budget réparti sur les trois crèches, supérieur aux autres sociétés sur la durée du contrat, que ce soit en termes d'investissement, d'entretien et de réparation des bâtiments ou de fournitures et consommables. Elle a ainsi programmé d'aménager des espaces extérieurs, de rénover des espaces dédiés aux enfants et personnels et des reprises en peinture.

S'agissant de la qualité du service rendu aux usagers, la société propose là encore un règlement de fonctionnement conforme à celui de la Ville : maintien des horaires actuels, offre un projet pédagogique intéressant tourné selon les crèches sur des axes comme la motricité libre, les arts, la nature, etc.

S'agissant de l'organisation, la société propose un prestataire pour l'alimentation qui s'appelle *Ansamble*, qui fournit des produits labellisés, deux composantes bio par jour, deux produits locaux par jour. Elle s'est engagée aussi à plusieurs actions auxquelles nous

sommes sensibles, comme la réduction de l'emploi du plastique et employer des produits et denrées reposant sur des labels assurant de réduire la souffrance animale.

Enfin, et surtout, les conditions financières offertes par cette société sont plus avantageuses que les autres, avec un coût net du personnel pour la Ville, la première année de 4 027 euros. En conclusion, si les offres des autres prestataires peuvent être considérées comme équivalentes sur certains points, la proposition de la société est plus attractive concernant les moyens humains, l'engagement de renouvellement du matériel et d'entretien et les propositions financières.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir approuver ce choix, le contrat de concession qui vous a été communiqué, et d'autoriser M. le Maire à signer ce contrat, qui prendra donc effet le 1<sup>er</sup> août 2021, pour se terminer le 2 août 2026. Je vous remercie."

**M. le Maire.**- "Merci Kathy. Des questions ?"

**Mme VESSIÈRE.**- "Je voudrais faire une remarque."

**M. le Maire.**- "Ah, vous êtes là ! Oh, on l'a prévenue !"

**Mme VESSIÈRE.**- "Monsieur le Maire, si vous le permettez, le choix convient parfaitement. J'aimerais juste faire une petite remarque pour aller dans le sens du développement durable, cher à Tiphaine BONNIER et d'autres : on peut regretter que le rapport de la Commission d'ouverture des plis nous soit adressé en impression recto, format A3 sur à peu près la majorité des pages, ce qui fait que l'on reçoit un pavé, mais surtout, cela consomme beaucoup de papier. Serait-il possible que ce document soit désormais imprimé en recto verso afin d'économiser ce papier et satisfaire les préoccupations de développement durable de tout le monde ?"

**M. le Maire.**- "C'est noté. Merci de cette remarque."

**Mme VESSIÈRE.**- "Ça coûtera moins cher en recommandé en plus."

**M. le Maire.**- "Forcément."

**M. LEFÈVRE.**- "On peut vous l'envoyer en version électronique uniquement. Ce sera encore plus écoresponsable."

**Mme VESSIÈRE.**- "Non. Je suis désolée, mais je reçois tout en version électronique, sauf les rapports des Commissions d'ouverture des plis. J'en suis désolée mais ce n'est pas mon choix."

**M. LEFÈVRE.**- "C'est ce qu'on vous dit, on peut essayer de vous les envoyer..."

**Mme VESSIÈRE.**- "C'est à vous de voir, ce n'est pas mon sujet."

**M. le Maire.**- "Autre question ?"

**M. MARMIGNON.**- "Comme vous le savez, je suis nouveau à ce Conseil municipal..."

**M. le Maire.**- "Cela nous avait échappé, mais nous sommes heureux de vous accueillir."

**M. MARMIGNON.**- "Pourtant, vous avez un œil affûté !"

**M. le Maire.**- "On a eu du mal entre la démission de PIEUCHOT, démission de Mme GAMBIEZ, on commençait à s'inquiéter sur la fiabilité de votre Gouvernement !"

**Mme CORDIER.**- "Mais pas du tout, on a remis des jeunes dans le système."

**M. le Maire.**- "Bien sûr. Si c'est vous les jeunes, on est comblés !"

**M. MARMIGNON.**- "Si vous êtes comblés, tout va bien !"

**M. le Maire.**- "Voilà ! Alors, posez votre question, Monsieur MARMIGNON."

**M. MARMIGNON.**- "Le premier document que j'ai reçu pour préparer ce Conseil est le rapport de la Commission d'ouverture des plis relatif à la concession de service public pour

la gestion des crèches. Je m'y suis plongé. Au-delà des désaccords sur le choix d'une DSP, j'ai surtout une remarque sur la forme. Le dossier est épais, on voit qu'il y a eu beaucoup de travail. Je ne mets pas du tout en cause ce travail. Néanmoins, la partie présentant les motifs du choix du candidat retenu a été plutôt décevante avec des rappels de données importantes, mais ce n'était pas très organisé, sans comparatif facilitant la lecture et permettant de comparer aisément les propositions. Il n'y avait pas d'indication sur les critères importants. Le projet pédagogique a-t-il été privilégié par rapport à l'aspect financier, le volet restauration par rapport au taux d'encadrement ? Comment ces différents facteurs ont-ils été pondérés ?

Par exemple, page 14, un tableau présente la synthèse des coûts pour les trois structures dont le coût du berceau que l'on nous assure être attractif au regard de la qualité de l'offre sans nous indiquer les autres propositions. Pas d'élément de comparaison. Je n'ai pas non plus trouvé d'analyse des prestations déjà existantes. S'agissant des Petits Chaperons Rouges, des crèches sont déjà gérées par cette entreprise : quel est le retour des parents usagers ? Sont-ils satisfaits ? Ont-ils tendance à retirer leurs enfants de ces structures ?

Ainsi ce rapport aurait mérité, à mon sens, d'être plus fourni, plus accessible, organisé pour éclairer l'ensemble du Conseil municipal et nous permettre d'approuver ou non le choix de la société surtout au vu des enjeux, la prise en charge de nos tout-petits mais également au vu des sommes engagées. En conséquence n'ayant pu me faire un avis éclairé sur le choix, du concessionnaire, je ne peux ni approuver, ni désapprouver ce choix et je m'abstiendrai. J'émet le souhait qu'à l'avenir les rapports éclairant les choix des délégations de service public donnent vraiment des outils pour établir une comparaison aisée entre les différentes propositions. Je vous remercie."

**M. le Maire.**- "Les adjoints vous remercient et Kathy SIMILOWSKI pourra essayer de vous répondre."

**Mme SIMILOWSKI.**- "Merci de me donner la parole, Monsieur le Maire. Je vais moi aussi faire des réflexions de forme et de fond."

En ce qui concerne le fond, vous avez effectivement reçu des documents par la voie postale, que vous avez pu consulter mais vous avez participé – peut-être pas vous physiquement mais les personnes qui sont venues aux Commissions –, aux débats sur les critères qui font que l'on retient par préférence un prestataire plutôt qu'un autre. C'est lors de ces Commissions que je vous invite à faire vos remarques, car ce sera beaucoup plus utile que lors du Conseil municipal où les décisions ne sont pas prises, mais les arguments ont été donnés et débattus préalablement.

En ce qui concerne l'organisation du document, on peut toujours réfléchir à l'améliorer, mais ce sont sept pages à lire. Je ne pense pas que ce soit très compliqué de faire les comparaisons d'une page à une autre.

En ce qui concerne le coût du personnel retenu, il est de 4 027 euros nets, donc inférieur au coût moyen qui est d'environ 5 000 euros.

Puisqu'on en est à des réflexions sur la forme, je voudrais rappeler ici que chaque élu local, a été tenu de signer une charte prévue à l'article 1111-1-1 du CGCT, qui vous a été remise en début de mandat, et qui dispose que l'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité, ce qui impose à chaque élu plus qu'à tout autre citoyen, le strict respect des lois. Or, il se trouve qu'il a été porté à notre connaissance qu'une personne de votre liste a fait une publication sur Facebook en invitant les parents à donner leur avis sur l'un des prestataires, ce qui peut se concevoir, le problème, c'est qu'il a été dit que ce prestataire était pressenti par la Ville.

Je vous rappelle que le document préparatoire, le rapport de la Commission présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci ainsi que les motifs du choix de la candidature et l'économie

générale du contrat ne sont communicables qu'aux conseillers municipaux et n'ont pas à être rendus publics. Si chacun des conseillers a une liberté d'expression, celle-ci s'arrête devant les critères définis par la loi. La divulgation d'informations relatives à la passation des marchés peut engager votre responsabilité, à la fois sur le plan civil, si la faute personnelle est constituée comme elle a l'air de l'être, et même sur le plan pénal si l'on vise l'article 432.14 du Code pénal. Donc je vous invite, vous aussi, à réfléchir sur les éléments de forme que vous soumettez. Je vous remercie."

**M. le Maire.**- "Mais c'est intéressant ! C'est intéressant ! Sans trahir de secret, je crois que c'est Mme CORDIER qui donne des leçons à tout le monde qui a publié cette information. Nous allons voir, Madame, avec notre avocat les suites pénales à donner. C'est la première fois que l'on voit ça. Ce n'est pas parce que vous êtes dans l'opposition qu'il faut être malhonnête, quand même."

**Mme CORDIER.**- "Ce n'est pas de la malhonnêteté."

**M. le Maire.**- "On verra ce que dit le Tribunal. M. le Directeur général, vous voyez avec notre premier adjoint les suites pénales."

Là, on n'en sort pas ! On a des appels d'offres tous les jours, si les maires adjoints se mettent à raconter des choses... On ne l'a jamais fait. Vous pouvez encore démissionner, mais l'action va aller vite, vous aurez l'occasion de vous exprimer.

D'autres questions ? C'est la première fois que l'on voit ça, Édith, et cela fait pourtant quelques années."

**Mme LETOURNEL.**- "Je précise que les Commissions de la commande publique incluent des maires adjoints surtout des conseillers municipaux."

**M. le Maire.**- "Vous êtes prévenus depuis le début, cela relève du pénal."

**Mme LETOURNEL.**- "Tout le monde respecte cette règle absolue de confidentialité. C'est incroyable de constater que l'on divulgue des informations sur les réseaux sociaux."

**M. le Maire.**- "Il y a des gens tellement intelligents dans l'opposition, ils s'affranchissent facilement des lois. Cette affaire aura une suite, nous allons examiner cela sur le plan juridique."

Nous passons au vote, si vous en êtes d'accord.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté.

Merci à Kathy SIMILOWSKI."

**Voté à main levée – Adopté à l'unanimité.**

Le Conseil municipal :

**APPROUVE** le choix de la société LPCR Collectivités Publiques sise 6 allée Jean Prouvé 92110 CLICHY pour être le concessionnaire des crèches « Arche de Noé », « Oiseau Bleu » et « Les Lavandières », sises respectivement 8, boulevard Garibaldi, 23, rue Jean-Pierre Timbaud et 7, esplanade de Séoul/Guro, à Issy-les-Moulineaux.

**APPROUVE** le contrat d'affermage portant sur la concession de service public pour la gestion et l'exploitation des crèches « Arche de Noé », « Oiseau Bleu » et « Les Lavandières ».

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce contrat avec ladite société.

**DIT** que les dépenses et recettes sont inscrites au budget municipal.

**Adopté à l'unanimité.**

**S'est abstenu : 1 : Didier VERNET.**

## **VII – SPORTS – Bernard de CARRÈRE**

### **17. Dénomination d'espaces dans diverses structures sportives.**

**M. le Maire.**- "Question suivante, point n° 17, la dénomination d'espaces, c'est Bernard de CARRÈRE.

**M. de CARRÈRE.**- "Nous vous proposons de donner le nom de Brigitte Dumont pour la grande salle de l'Agora devenue la salle d'armes. Brigitte Dumont a été championne de monde de fleuret féminin. Elle a été médaillée olympique d'argent par équipes. Elle a créé le club d'escrime d'Issy-les-Moulineaux qui fait honneur à la Ville, car c'est un des meilleurs clubs français de fleuret. Son fils Édouard est le maître d'armes incontesté et respecté du Club des Mousquetaires d'Issy-les-Moulineaux. Nous vous proposons de donner le nom de Brigitte Dumont à la grande salle de l'Agora. Il y aura la salle Jean-Paul Belmondo pour la boxe et Brigitte Dumont pour l'escrime.

Le deuxième nom que je propose est la Cité des sports pour qualifier l'ancien parc municipal des sports. Le nouveau complexe ouvrira en septembre. Ce sera un lieu très attractif avec des ambitions fortes en matière de sport de haut niveau, de sport de proximité, de sport santé, de sport entreprise et événementiel. Compte tenu de tous ces éléments, nous vous proposons de dénommer ce site Cité des sports.

Troisièmement, à l'intérieur de cette Cité des sports, il y aura une salle de musculation, comme dans l'ancien parc municipal des sports, mais elle était très vieillotte, dans des bâtiments préfabriqués. Elle a été très fréquentée par notre ami Yves Niaré qui était membre de l'Avia Club d'athlétisme. Yves Niaré a été recordman de France du lancer du poids avec 20,21 mètres, toujours détenteur de ce record, qui est une performance de niveau mondial. Il est mort dans un accident de voiture en décembre 2012. Avec sa compagne, qui a été enseignante à Victor Hugo, nous avons envisagé, pour souligner sa mémoire, de donner son nom à la salle de musculation qu'il a beaucoup fréquentée.

Nous avons parlé de la salle polyvalente qui se situera dans l'espace centre-ville. Cette salle de 300 mètres carrés servira de gymnase pour l'école Françoise Giroud et permettra d'accueillir des associations sportives, culturelles, musicales, théâtrales, culturelles. Nous avons donc cherché un nom compatible avec toutes ces activités, nous vous proposons de retenir le nom de Micheline Ostermeyer, qui était championne olympique du disque et du poids et professeur de musique au conservatoire de Paris, concertiste. Elle a démontré qu'on pouvait à la fois aimer le sport et la culture. Nous vous proposons de retenir le nom de Micheline Ostermeyer pour cette salle polyvalente Cœur de Ville."

**M. le Maire.**- "Merci. Des questions ? Pas de question. Tout le monde est d'accord.

Avis contraires ? Abstentions ?

Adopté. Merci Bernard."

### **Voté à main levée – Adopté à l'unanimité.**

Le Conseil municipal :

**DÉNOMME** la « salle d'armes » dans l'espace de l'Agora situé 16 rue Aristide Briand : « Salle Brigitte DUMONT ».

**DÉNOMME** le nouveau « Parc Municipal des Sports » situé avenue du Gouverneur Général Eboué : « Cité des Sports ».

**DÉNOMME** la « salle de musculation » située dans la nouvelle « Cité des Sports », avenue du Gouverneur Général Eboué : « Salle Yves NIARE ».

**DÉNOMME** la « salle polyvalente » située dans le nouveau « Cœur de Ville » : « Salle Micheline OSTERMEYER ».

**Adopté à l'unanimité.**

#### **VIII – ASSURANCES – SERVICE JURIDIQUE – Fanny VERGNON**

**18. Approbation d'une convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville et le Centre communal d'action sociale relatif aux services d'assurances.**

**19. Constitution d'un groupement de commandes entre la Ville et le Centre communal d'action sociale en vue de la passation d'un marché relatif à des services de conseils juridiques et de représentation lors de contentieux.**

**M. le Maire.**- "Point n° 18, la convention de groupement de commandes entre le CCAS et la mairie. Fanny."

**Mme VERGNON.**- "Bonsoir. Les délibérations n°s 18 et 19 visent à approuver la constitution d'un groupe de commandes entre la Ville et le CCAS pour ce qui concerne les marchés des assurances, de conseils juridiques et de représentation lors de contentieux.

En ce qui concerne les assurances, le marché de la Ville arrive à échéance le 31 décembre 2021, il convient donc de lancer une nouvelle consultation pour le renouveler. Les dépenses s'élevaient en 2020 à 180 000 euros couvrant les domaines suivants : responsabilité civile, dommages aux biens et assurance statutaire du personnel.

Pour ce qui est du marché relatif aux conseils juridiques et représentation lors de contentieux, il arrive à échéance le 30 mars 2022 et couvre 11 domaines dont le droit de la construction et de l'urbanisme, le droit de l'environnement, de l'hygiène et de la sécurité, le droit social. Le montant annuel des dépenses est de l'ordre de 100 000 euros.

Ces conventions, annexées au dossier transmis, permettront au CCAS de bénéficier de conditions avantageuses, de prix et de services obtenus par la Ville. La Commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur, c'est-à-dire de la Ville. Il vous est demandé d'approuver la constitution de ces deux groupements de commandes et d'autoriser M. le Maire à signer ces contrats.

Il faut faire deux votes séparés pour la délibération n° 18 et la n° 19."

**M. le Maire.**- "Absolument. Des questions sur la n° 18 ou la n° 19 ? Pas de question.

Nous passons d'abord au vote de la délibération n° 18.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

**Voté à main levée – Adopté à l'unanimité.**

Le Conseil municipal :

**APPROUVE** la convention de groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale d'Issy-les-Moulineaux dans le cadre de la consultation relative aux services d'assurance.

**APPROUVE** la convention constitutive de ce groupement de commandes.

**ACCEPTE** que la Ville d'Issy-Les-Moulineaux assume le rôle de coordonnateur du groupement,

**ACCEPTE** que la commission d'appel d'offres soit celle du coordonnateur et qu'il en assure la présidence,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de groupement.

**DIT** que les dépenses en résultant seront inscrits au budget communal.

**Adopté à l'unanimité.**

**M. le Maire.-** "Vote de la délibération n° 19, deuxième groupement.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

**Voté à main levée – Adopté à l'unanimité.**

Le Conseil municipal :

**APPROUVE** la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville et son Centre Communal d'Action Sociale en vue de la passation d'un marché relatif à des services de conseils juridiques et de représentation lors de contentieux.

**APPROUVE** la convention constitutive de ce groupement de commandes.

**ACCEPTE** que la Ville d'Issy-Les-Moulineaux assume le rôle de coordonnateur du groupement,

**ACCEPTE** que la commission d'appel d'offres et la commission de la commande publique soient celles du coordonnateur et qu'il en assure les présidences,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de groupement.

**PRECISE** que les dépenses relatives aux prestations de conseils juridiques et de représentation lors de contentieux seront inscrites au budget communal.

**Adopté à l'unanimité.**

## **IX – ARCHITECTURE et BÂTIMENTS – Fanny VERGNON**

### **20. Autorisation de signer les marchés relatifs aux travaux de réhabilitation du Centre de la Petite Enfance Marie Marvingt.**

**M. le Maire.-** "Nous passons au point n° 20. Fanny."

**Mme VERGNON.-** "Pour une durée de 16 mois, à partir de cet été, le centre petite enfance et l'école Marie Marvingt vont être fermés pour y réaliser des travaux de réhabilitation. Ces travaux visent notamment à améliorer la performance énergétique du bâtiment en créant une nouvelle isolation de la façade, en changeant les fenêtres et en installant une ventilation double flux. La Ville a lancé une consultation afin de désigner les entreprises de travaux spécialisées en mesure de répondre aux exigences techniques précisées dans le cahier des charges

Le marché est un marché de travaux traités à prix forfaitaire. La Commission de la commande publique s'est réunie le 31 mars. Après analyse, 10 des 11 lots ont été attribués, vous en avez le détail dans le dossier transmis. Le lot n° 3, qui concerne l'étanchéité et estimé à 500 000 euros, n'a pas été attribué, car les deux offres reçues étaient irrégulières.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer les marchés relatifs à ces travaux de réhabilitation du centre petite enfance Marie Marvingt et autoriser la relance du lot n° 3 selon les règles prévues par la commande publique et d'autoriser M. le Maire à signer le marché avec la société qui en sera attributaire."

**M. le Maire.**- "Merci. Des questions. Allez-y."

**M. VERNET.**- "Je voudrais d'abord saluer l'excellent travail des services de la Ville et des achats de GPSO sur la mise en œuvre de ces marchés avec les différentes entreprises, qui vont réaliser ce projet. Comme vous l'avez mentionné, le projet initial était motivé par un souci d'économie d'énergie. Il est intéressant en termes esthétiques et sur l'ergonomie des espaces intérieurs. En revanche, il manque cruellement d'ambition à la fois sur les solutions retenues permettant d'obtenir un équipement à basse consommation énergétique et pour éviter la minéralisation des surfaces. Je ne donnerai qu'un seul exemple. La proposition de l'architecte pour la végétalisation des espaces extérieurs se borne à l'installation d'arbustes en pots, qui disparaîtront à la première occasion, alors qu'aujourd'hui, même dans un espace contraint, il ne faut pas nier les contraintes de Marie Marvingt, on peut faire beaucoup mieux pour que les tout-petits aient un contact avec la terre dans leur quotidien. Je vous remercie."

**M. le Maire.**- "Autres questions ? Monsieur TANTI."

**M. TANTI.**- "Monsieur le Maire, l'opération, qui nous est proposée, porte, si je fais un calcul rapide, sur 5,6 millions d'euros. Or, le DOB en décembre indiquait 9,72 millions d'euros pour la totalité de l'opération. Quand nous seront présentées les autres opérations et pourront-elles être contenues dans l'enveloppe prévue ? C'est-à-dire qu'il n'y a plus que 4,1 millions d'euros d'opérations en cours d'examen. Je fais remarquer, après avoir indiqué que nous voterons favorablement, que le projet initial présenté par Joëlle SUEUR, le 5 juillet 2018 était chiffré à 6,9 millions d'euros hors taxes, soit 8,28 millions d'euros TTC. Avec 9,72, nous en sommes déjà à plus 17 %."

**Mme VERGNON.**- "Pour répondre à M. VERNET, il existe effectivement de grosses contraintes à Marie Marvingt, notamment le parking en dessous. On ne peut donc pas enlever le revêtement et retrouver de la terre, parce qu'il n'y a pas de terre sous la cour de Marie Marvingt. La cour Oasis avec des copeaux de bois, ce n'est pas possible, avec la terre en dessous parce qu'il n'y en a pas. On va essayer de trouver des solutions avec des pergolas, pour avoir de l'ombre ; les arbres seront entretenus pour qu'ils ne deviennent pas des Cotons-Tiges tout secs au bout de quelques mois. C'est l'ambition de la Ville. Malheureusement, on ne peut pas végétaliser cette cour."

Pour la réponse à M. TANTI, là, vous avez ce que l'on arbitre, c'est le marché des travaux avec les différentes phases et les lots pour Marie Marvingt, mais l'ensemble de l'opération inclut également la délocalisation d'une partie de l'école, l'architecte et d'autres dépenses. C'est pourquoi le montant que vous avez lorsque vous faites l'addition n'est pas le montant total de l'opération."

**M. le Maire.**- "Vous n'avez pas compté l'architecte avant ?"

**Mme VERGNON.**- "Si mais il est dans l'opération."

**M. le Maire.**- "Je ne comprends pas pourquoi le devis explose."

**Mme VERGNON.**- "Il n'explose pas. L'architecte est compris dans l'opération globale, qui est un peu plus haute que ce qui était initialement prévu parce que nous avons fait des améliorations et, d'autre part, nous avons eu un grand nombre de subventions sur cette opération."

**M. le Maire.**- "Bien. Vous faites un rapport et vous transmettez aux deux intervenants."

Pas d'autres questions ?

Avis contraires ? Abstentions ?

Avec ces remarques et après réponse, abstention à gauche. Je ne comprends pas, on vous donne satisfaction, vous vous abstenes quand même ? Il faut apprendre le mode d'emploi. Il n'y a pas que sur les réseaux sociaux ! Et TANTI, que fait-il ? Il est rassuré ?"

**M. TANTI.**- "Monsieur le Maire, j'ai indiqué que nous votons favorablement, mais vous n'avez pas entendu. C'est bien ce que j'ai dit tout à l'heure, vous n'écoutez pas ce que je dis."

**M. le Maire.**- "Nous passons au vote. M. TANTI, vous répétez. Abstention de nos deux copains. Et M. TANTI vote pour avec son groupe. Adopté."

**Voté à main levée – Adopté à l'unanimité.**

**Le Conseil Municipal :**

**AUTORISE** le Maire à signer les marchés suivants avec les sociétés attributaires :

- lot n°1 : société ERHMANN SAS, sise 59, avenue Clément Perrière, 92320 Chatillon pour un montant forfaitaire de 1 355 706,75€ H.T soit 1 626 848.10 € T.T.C. pour l'offre de base, les options 1 et 2. ;
- lot n°2 : société S3M, sise 143, boulevard Gabriel Péri, 92240 Malakoff pour un montant forfaitaire de 328 404,3 € H.T. soit 394 085,16 € T.T.C. pour l'offre de base et l'option 1 ;
- lot n°4 : société ERHMANN SAS, sise 59, avenue Clément Perrière, 92320 Chatillon pour un montant forfaitaire de 502 347 € H.T. soit 602 816,40 € T.T.C. pour l'offre de base et l'option 1.;
- lot n°5 : société ERHMANN SAS, sise 59, avenue Clément Perrière, 92320 Chatillon pour un montant forfaitaire de 532 260,60 € H.T. soit 638 712,72 € T.T.C. pour l'offre de base ;
- lot n°6 : société DITER, sise 8 bis allée du Vieux Berger, ZAC Les Bornes du Temps, 80470 Argoeuves pour un montant forfaitaire de 657 950 € H.T. pour l'offre de base et l'option 4. ;
- lot n°7 : société MENUISERIES MERI, sise 77 rue Edouard Vaillant, 93107 MONTREUIL pour un montant forfaitaire de 419 791,73 € H.T. soit 503 750,07 € T.T.C. pour l'offre de base et les options 1 et 3;
- lot n°8 : société SARL DBRL, sise ZI du Petit Parc, 7 bis rue des Fontenelles, 78920 ECQUEVILLY pour un montant forfaitaire de 379 816,55 € H.T. soit 455 779,86 € TTC pour l'offre de base et les options 1 et 3. ;
- lot n°9 : société ELIEZ, sise 30 bis rue du Bailly, 93210 LA PLAINE SAINT DENIS pour un montant forfaitaire de 126 589,86 € H.T. soit 151 907,83 € T.T.C. pour l'offre de base et l'option 1. ;
- lot n°10 : société SALMON SARL, sise 12 boulevard de la République 93190 LIVRY GARGAN pour un montant forfaitaire de 281 507,52€ H.T. soit 337 809,02 € T.T.C. pour l'offre de base, l'option 2, l'option 4 et l'option 5. ;
- lot n°11 : société REOLIAN MULTITEC, sise 25, rue de Valenton, 94015 CRETEIL pour un montant forfaitaire de 387 302,94€ H.T. soit 464 763,53 € TTC pour l'offre de base et les options 2, 4 et 5.

**PRECISE** que les marchés prendront effet à compter de leur date de notification, avec un délai global d'exécution des travaux, y compris la période de préparation des travaux fixée à deux mois, de seize mois à compter de la date indiquée dans l'ordre de service prescrivant le commencement des travaux, jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement des travaux.

**AUTORISE** la relance du lot n°3 selon les modalités prévues par le Code de la commande publique et autorise Monsieur le Maire à signer le marché du lot n°3 avec la société qui en sera attributaire à la suite de la relance de ladite procédure.

**PRECISE** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget municipal.

**Adopté à l'unanimité.**

**Se sont abstenus : 3 : Floraine CORDIER, Didier VERNET, Antoine MARMIGNON.**

**21. Autorisation de signer le marché relatif aux travaux des aménagements intérieurs et extérieurs du restaurant club seniors Sainte-Lucie et de la crèche L'île aux trésors au 131 avenue de Verdun.**

**M. le Maire.**- "Point n° 21. Le marché pour Sainte-Lucie et la crèche l'île aux trésors. Fanny."

**Mme VERGNON.**- "Au sein de la ZAC Léon-Blum, l'îlot C est composé de deux immeubles de logements sociaux au pied desquels la Ville va acquérir des volumes bruts de béton destinés à accueillir une crèche de 25 berceaux et un restaurant club seniors de 60 places. La Ville va y relocaliser les deux équipements actuellement situés allée Sainte-Lucie, la crèche L'île aux trésors et le restaurant club seniors Sainte-Lucie.

Les nouveaux volumes pour ces équipements sont de 275 m<sup>2</sup>, plus un jardin privatif de 108 m<sup>2</sup>, et de 160 m<sup>2</sup> pour le restaurant. L'ouverture est prévue en janvier et février 2022.

Pour procéder à ces aménagements, la Ville a lancé une consultation afin de désigner une entreprise générale en mesure de répondre aux exigences de ces travaux. Lors de sa séance du 31 mars, la Commission de la commande publique a émis un avis favorable sur l'attribution du marché à la société SICRA Île-de-France qui présentait l'offre économiquement la plus avantageuse à 1 095 737 euros.

Il est demandé au Conseil municipal d'attribuer ce marché et d'autoriser M. le Maire à le signer."

**M. le Maire.**- "Des questions ?"

**M. BART.**- "Nous avons plusieurs interrogations sur cette délibération, d'abord concernant le futur restaurant seniors. On voudrait comprendre s'il disposera de 50 ou 60 places ? Dans le cahier des clauses administratives particulières, il est indiqué 50 alors que le nombre de 60 apparaît dans le reste de la délibération.

Nous avons vu que l'option 1 sur l'acoustique n'a pas été retenue. On voudrait s'assurer que le restaurant présentera de bonnes garanties acoustiques pour les personnes qui y mangeront. Sur la crèche, comment va évoluer le nombre de berceaux ?

Troisième et dernier point, très important, qui interroge de nombreux habitants du quartier de la Ferme : quels sont les projets pour les locaux qui seront libérés sur l'allée Sainte-Lucie ? Merci."

**M. le Maire.**- "Autre question ? Fanny. M. GUILCHER a le droit de répondre et Kathy aussi !"

**Mme VERGNON.**- "Le nombre de places dépend de la crise sanitaire et de savoir s'il faut éloigner les personnes, c'est entre 50 et 60, cela dépend de l'espace entre les personnes. Normalement, il s'agit d'accueillir 60 places. Un traitement acoustique rendra ce bâtiment et ce restaurant confortables. Concernant les projets, rien n'est arrêté pour le moment, plusieurs pistes sont étudiées par la Ville."

**M. le Maire.**- "Vous êtes moyennement satisfait."

**Mme SIMILOWSKI.**- "En ce qui concerne la crèche, elle compte actuellement 20 berceaux et, dans la délibération, il est prévu 5 berceaux de plus. C'est donc plutôt une amélioration."

**M. le Maire.**- "Pas d'autres questions ? Nous passons au vote. Il faudra quand même améliorer et informer, ma chère Fanny.

Avis contraires ? Abstentions ?

Adopté. Unanimité.

Vous devrez répondre aux questions qui ont été posées, s'il vous plaît, avec précision."

**Voté à main levée – Adopté à l'unanimité.**

Le Conseil municipal :

**ATTRIBUE** le marché n°PA21019 relatif aux travaux des aménagements intérieurs et extérieurs du restaurant club séniors Sainte-Lucie et de la crèche L'île aux trésors au 131 avenue de Verdun à la société SICRA ILE DE FRANCE sise 83-85 rue Henri Barbusse – CS 20093 - 92735 NANTERRE CEDEX pour un montant de 1 095 337.93€ HT soit 1 314 405.51 € TTC, comprenant l'offre de base et les options 2, 3 et 4.

**AUTORISE** le Maire à signer le marché n°PA21019 relatif aux travaux des aménagements intérieurs et extérieurs du restaurant club séniors Sainte-Lucie et de la crèche L'île aux trésors au 131 avenue de Verdun avec la société SICRA ILE DE FRANCE

**PRECISE** que le marché n°PA21019 prendra effet à compter de sa date de notification.

**Adopté à l'unanimité.**

## **X – PATRIMOINE – Fanny VERGNON**

### **22. Présentation du bilan des acquisitions et cessions immobilières pour l'année 2020**

**M. le Maire.-** "Point n° 22. C'est encore Fanny pour les acquisitions foncières."

**Mme VERGNON.-** "Comme chaque année, nous présentons les acquisitions et cessions immobilières."

**M. le Maire.-** "Il n'y a pas de vote."

**Mme VERGNON.-** "Tout à fait. En 2020, la Ville a acquis un immeuble de logements situé 8 allée de l'Université/7 rue Eugène-Baudouin. Cet immeuble a ensuite été cédé à l'OPH Seine Ouest Habitat au tarif de l'acquisition majoré des frais notariés. L'office HLM a pu augmenter son parc de 10 logements intermédiaires.

L'autre acquisition concerne une partie du chemin de Bretagne, à titre gratuit, suite au réaménagement de cette zone. Sur cette parcelle H n° 194 sont aménagées 9 parcelles de jardins partagés. Cette délibération est une prise d'acte."

**M. le Maire.-** "C'est une prise d'acte. Merci."

**M. TANTI.-** "Monsieur le Maire..."

**M. le Maire.-** "Oui ?"

**M. TANTI.-** "C'est juste pour dire qu'on espère, avec cette prise d'acte, ne plus entendre parler de l'opération de la rue Eugène-Baudouin. Pour une opération qui a si peu d'importance, qu'est-ce qu'on en a causé !"

**M. le Maire.-** "C'est comme ça ! Le tout, c'est qu'elle débouche, n'est-ce pas Madame Fanny ?"

**Mme VERGNON.-** "Bien sûr."

**M. le Maire.-** "Elle débouche, rassurez M. TANTI."

**Mme VESSIÈRE.-** "Je surveille."

**M. le Maire.-** "Ah, en plus, il est surveillé par Mme VESSIÈRE ! Alors là..."

**Mme VESSIÈRE.-** "J'habite à 10 mètres."

**M. le Maire.-** "Très bien. Il va bien dormir ! Nous avons dit qu'il n'y a pas de vote.

**Il est pris acte.**

Le Conseil municipal :

**PREND ACTE** du bilan des acquisitions et des cessions immobilières pour l'exercice 2020.

### 23. Approbation d'une convention de mise à disposition provisoire de l'ancien collège de La Paix à conclure avec le Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

**M. le Maire.**- "Nous passons maintenant à la mise à disposition de l'ancien collège avec le Conseil des Hauts-de-Seine, Fanny VERGNON."

**Mme VERGNON.**- "Cette délibération est relative à l'utilisation de l'ancien collège de la Paix dans l'opération tiroir de la reconstruction de l'école des Épinettes. En effet, les élèves de l'école des Épinettes vont être accueillis dans l'ancien collège, dont l'assiette foncière appartient à la Ville, pendant les travaux de déconstruction puis de construction de leur nouvelle école.

Cette installation nécessite des réaménagements, de démolir une partie du bâtiment A du collège et d'y installer des modulaires. Afin de permettre à la Ville de commencer les travaux dès ce mois d'avril, il convient de conclure avec le Département une convention de mise à disposition provisoire de l'emprise foncière. Cette convention, conclue à titre gratuit, court à partir du démarrage des travaux jusqu'au prononcé de la désaffectation de l'ancien collège.

Il vous est demandé d'approuver cette convention et d'autoriser M. le Maire à signer tout acte subséquent."

**M. le Maire.**- "Pour rassurer M. TANTI avant qu'il pose la question : tout avance bien ? Cela traînait un peu. On a énervé un peu les gens. Et hop, le chantier est reparti et maintenant la rentrée a eu lieu ou va avoir lieu."

**Mme VERGNON.**- "Les enfants ne sont plus là. Le collège est libre."

**M. le Maire.**- "Formidable. Il suffisait de secouer un peu les rideaux."

**Mme VERGNON.**- "Pas de problème, ils sont dans les nouveaux locaux depuis le retour des vacances de février. Le collège est vide. Il ne manque plus que le Département enlève les meubles."

**M. le Maire.**- "L'autre jour, j'ai reçu une lettre, j'ai oublié son nom mais il vaut mieux, qui disait : « Il y a des architectes qui ont le prix Pritzker et on ne leur donne rien. » On ne leur donne rien, sauf que Portzamparc a eu le prix Pritzker et a fait sur la Ville le siège de Bouygues, celui de La Poste et celui de Colas. À part ça, il n'a rien fait. Et l'Espace Chedid a été fait par M. FALOCI qui a eu le prix et nous l'avons choisi comme architecte pour le collège. Quand vous envoyez les lettres, vérifiez un peu avant. J'espère que M. l'adjoint va répondre à ce monsieur pour sa plus grande éducation. C'est extraordinaire, on écrit des conneries.

C'est bien le prix Pritzker, imaginez qu'on le savait ! Et, en plus, ce qu'a fait FALOCI est très beau, l'Espace Chedid est une réussite. Donc j'étais content qu'il ait été choisi pour le collège, et les gens du collège sont contents.

Nous passons donc au vote."

**M. TANTI.**- "S'il vous plaît, Monsieur le Maire. Naturellement, nous approuverons cette convention avec le Département pour la mise à disposition du collège de la Paix dans le cadre de l'opération de reconstruction des écoles des Épinettes. À ce stade, je rappelle que le DOB pour 2021 a estimé le coût de cette adaptation à 4 694 000 euros, et que ce coût s'ajoute aux quelque 35 millions d'euros que va coûter la reconstruction à proprement parler. Petite question : qu'est-il prévu pour le transfert des élèves du quartier des Épinettes ?"

**M. le Maire.**- "Bernard ?"

**M. de CARRÈRE.**- "Cela fera l'objet de discussions avec les parents et les deux écoles élémentaire et maternelle. C'est évoqué dans les conseils d'école, dont l'idée de faire des pédibus pour accompagner les enfants entre le lieu actuel de l'école et le futur lieu. Tout cela a été évoqué très calmement et sereinement avec les parents qui sont très satisfaits de l'opération et la perspective d'avoir une école neuve dont on a déjà pu leur montrer les

premières esquisses. Je crois que l'on peut dire qu'ils sont plutôt flattés de voir que l'on retient un projet aussi ambitieux pour leur quartier."

**M. TANTI.**- "Si le transport se fait en car, il faudra mesurer l'impact environnemental, Monsieur le Maire."

**M. de CARRÈRE.**- "Il n'est pas prévu de transport en car. Je parlais de pédibus."

**M. le Maire.**- "M. TANTI est rassuré."

**M. VERNET.**- "J'ai deux remarques par rapport à cette convention. D'une part, est-il normal que la Ville ait payé la démolition de l'école Justin Oudin pour que le Département y installe le nouveau collège ? À l'article 6 de cette convention, il est écrit que la Ville prend à sa charge tous les travaux de démolition nécessaires. Il me semble pourtant que le budget du Département est aussi excédentaire. Là, je ne comprends pas."

Un point de détail. Est-il vraiment nécessaire de couper un des plus gros arbres de la cour ? Les enfants de maternelle et du primaire ont autant besoin de verdure que les collégiens."

**Mme VERGNON.**- "Pour répondre à votre première remarque..."

**M. le Maire.**- "Ce n'est pas infondé. Je n'ai pas regardé mais ce n'est pas infondé."

**Mme VERGNON.**- "Non, ce n'est pas infondé, mais l'assiette foncière nous appartient donc ce qui est dessus est à notre charge. Malheureusement, cela fait l'objet d'accords très anciens par lesquels nous sommes liés, qui datent d'avant la construction même du nouveau collège. Malheureusement, nous ne pouvons pas faire autrement. Nous aurions aimé que le Département paie mais ce n'est pas possible puisqu'on s'est mis d'accord il y a longtemps sur le sujet."

Concernant les arbres, je n'ai pas l'implantation générale. Je vais vérifier. Si jamais on coupe un arbre, c'est vraiment qu'on ne peut pas faire autrement, sinon Thipaine BONNIER n'est pas contente et je suis d'accord avec elle."

**M. de CARRÈRE.**- "Le Conseil départemental a bien prévu de nous doter d'une subvention d'au moins 3,5 millions d'euros, je me demande si ce n'est pas 3,750 millions. Cela couvre une partie des frais de démolition et de construction du futur gymnase. Il faut souligner une intervention significative du Département."

**M. le Maire.**- "Très bien. Nous voilà rassurés. Nous passons au vote."

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

**Voté à main levée – Adopté à l'unanimité.**

Le Conseil municipal :

**APPROUVE** le projet de convention de mise à disposition provisoire de l'ancien collège de La Paix.

**AUTORISE** le Maire à signer tout acte subséquent.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **24. Autorisation de signer un acte constitutif de servitude de passage pour piétons dans le cadre de l'opération d'aménagement Pont d'Issy.**

**M. le Maire.**- "Point n° 24, servitude de passage. Fanny encore, décidément ! C'est le festival !"

**Mme VERGNON.**- "C'est ma dernière. Dans la ZAC du Pont d'Issy sont installés Bridge le nouveau siège d'Orange Monde et la grande halle dite Eiffel, démontée et réimplantée. Le

projet prévoit une circulation piétonne avec aménagements paysagers pour relier le quai du Président-Roosevelt et la gare Issy-Val de Seine.

La Ville souhaitant pérenniser cette liaison, il a été convenu entre la société Issy Pont, la SPL et la Ville de constituer une servitude de passage pour piétons. Ce mail piéton a été dénommé rue Simone-Michel-Lévy lors du Conseil du 5 juillet 2018. Simone Michel-Lévy, compagnon de la Libération, est une figure emblématique des PTT où elle a fait toute sa carrière de 1924 jusqu'à son arrestation en 1943.

L'inauguration a été repoussée pour raisons sanitaires mais il s'agit là d'un symbole fort pour marquer l'arrivée des équipes d'Orange sur notre territoire.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer cet acte constitutif de servitude de passage."

**M. le Maire.**- "Des questions ? Tout le monde est d'accord.

Avis contraires ? Abstentions ?"

**Voté à main levée – Adopté à l'unanimité.**

Le Conseil municipal :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de servitude de passage pour piétons dans le cadre de l'opération d'aménagement Pont d'Issy et tout acte subséquent.

Ludovic GUILCHER et Thibaut ROUSSEL ne prennent pas part au vote de cette délibération.

**Adopté à l'unanimité.**

## **XI – ESPACE PUBLIC – David DAOULAS**

### **25. Fixation des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure applicables en 2022.**

**M. le Maire.**- "Point n° 25. Les tarifs de la taxe locale sur la publicité. "

**M. DAOULAS.**- "Par délibération du 2 octobre 2008, le Conseil municipal d'Issy-les-Moulineaux a approuvé la création de la Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, se substituant à la taxe communale sur les emplacements publicitaires fixes.

Les tarifs maximums de base de la TLPE, fixés par le Code général des collectivités territoriales, sont relevés chaque année dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation de la pénultième année, hors tabac.

Comme l'indique le courrier de la secrétaire générale adjointe de la préfecture des Hauts-de-Seine, le taux de variation de l'indice des prix à la consommation, hors tabac, en France sur l'année 2020, est de zéro selon les chiffres de l'INSEE.

Pour rappel, le tarif de base au mètre carré d'un support est plafonné à 32,40 euros pour les communes de plus de 50 000 habitants appartenant à un EPCI de plus de 200 000 habitants, ce qui est notre cas. Cela étant, la commune ne souhaite pas augmenter les tarifs de 2021 pour 2022, comme l'année dernière, en soutien envers nos commerçants qui paient cette taxe. Le tarif restera donc de 31,90 euros."

**M. le Maire.**- "Merci. Des questions ? Pas de question.

Avis contraire ? Abstentions. Adopté."

**Voté à main levée – Adopté à l'unanimité.**

Le Conseil municipal :

**FIXE** les tarifs de la TLPE au titre de l'année 2022 à leur niveau de 2021, ainsi qu'il suit :

Enseignes			Dispositifs publicitaires et pré-enseignes (supports <u>non</u> numériques)		Dispositifs publicitaires et pré-enseignes (supports numériques)	
superficie inférieure ou égale à 12 m <sup>2</sup>	superficie entre 12 et 50 m <sup>2</sup>	superficie supérieure à 50 m <sup>2</sup>	superficie inférieure ou égale à 50 m <sup>2</sup>	superficie supérieure à 50 m <sup>2</sup>	superficie inférieure ou égale à 50 m <sup>2</sup>	superficie supérieure à 50 m <sup>2</sup>
31,90 €	63,80 €	127,60 €	31,90 €	63,80 €	95,70 €	191,40 €

Tarifs au m<sup>2</sup> et par an

**DÉCIDE** de l'exonération pour les enseignes non scellées au sol dont la somme des superficies est inférieure ou égale à 12 mètres carrés ainsi que pour les dispositifs publicitaires apposés sur des éléments de mobilier urbain et les kiosques à journaux.

**PRECISE** qu'en application de l'article L. 2333-14 du Code général des collectivités territoriales le recouvrement de la TLPE est opéré, à compter du 1<sup>er</sup> septembre de l'année d'imposition.

**PRECISE** qu'en application de l'article L. 2333-13 du CGCT, lorsque le support est créé après le 1er janvier, la taxe est due à compter du premier jour du mois suivant celui de la création du support. Lorsque le support est supprimé en cours d'année, la taxe n'est pas due pour les mois restant à courir à compter de la suppression du support.

**DIT** que les recettes correspondantes sont inscrites au budget communal.

**Adopté à l'unanimité.**

## **26. Adhésion de la commune des Loges-en-Josas (Yvelines) au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile-de-France.**

**M. le Maire.**- "Point n° 26. Adhésion de la commune des Loges-en-Josas au Sigeif. David DAOULAS."

**M. DAOULAS.**- "Merci Monsieur le Maire. Par délibération en date du 8 février 2021, le SIGEIF a autorisé l'adhésion de la commune des Loges-en-Josas au titre des compétences d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz et d'électricité.

La délibération nous demande notre approbation pour cette adhésion de la commune des Loges-en-Josas au SIGEIF."

**M. le Maire.**- "Des questions. Très important !

Avis contraires ? Abstentions ?"

**Voté à main levée – Adopté à l'unanimité.**

Le Conseil municipal :

**DONNE** un avis favorable à l'adhésion de la commune des Loges-en-Josas au SIGEIF au titre des compétences d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz et d'électricité.

**Adopté à l'unanimité.**

## **XII – DÉVELOPPEMENT DURABLE – Tiphaine BONNIER**

### **27. Avis sur le déploiement de la Zone à Faibles Émissions mobilité dans les communes limitrophes. Communes de Vanves, Meudon, Boulogne-Billancourt, Clamart et Paris.**

**M. le Maire.**- "Point n° 27, la ZFE. Tiphaine BONNIER.

**Mme BONNIER.**- "Merci Monsieur le Maire. Aujourd'hui votre avis est sollicité sur le déploiement de la Zone à Faibles Émissions, dite couramment ZFE, sur les communes voisines de Vanves, Meudon, Boulogne-Billancourt, Clamart et Paris. Le déploiement des ZFE mobilité est une initiative portée par l'État et mise en œuvre par et avec les collectivités locales. C'est le sens de l'engagement qui a été pris en octobre 2018, et dont la Métropole du Grand Paris fait partie.

La ZFE, qui nous concerne, se situe à l'intérieur du périmètre de l'autoroute A86 et concerne 79 communes pour plus de 5 millions d'habitants. L'amélioration de la qualité de l'air au sein de la MGP recouvre des enjeux sanitaires et environnementaux mais aussi, par répercussion, économiques et d'attractivité du territoire, qui nécessitent des mesures rapides et efficaces. Chaque année, la pollution de l'air a pour conséquence directe le décès de milliers d'habitants de la métropole.

C'est un dispositif en place depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019 et, à cette occasion, le 7 février 2019, le Conseil municipal avait émis un avis favorable quant à l'instauration d'une ZFE dans les communes limitrophes qui l'avaient saisi. À l'époque, la restriction portait sur les véhicules Crit'Air 5 et non classés. Le 1<sup>er</sup> décembre 2020, le Conseil métropolitain a adopté à l'unanimité le renforcement de cette mesure avec un calendrier de la prochaine étape et là, nous sommes sur les restrictions des véhicules Crit'Air 4, 5, et non classés au 1<sup>er</sup> juin 2021.

Désormais, c'est aux maires concernés de prendre les arrêtés définissant les modalités de la Zone à Faibles Émissions au titre de leur pouvoir de police. Au préalable, le Code général des collectivités territoriales prévoit une consultation obligatoire sur ces mêmes projets auprès du public et des acteurs institutionnels.

C'est dans ce cadre que le Conseil municipal est saisi par les communes de Vanves, Meudon, Boulogne-Billancourt et de Clamart sur leurs projets d'arrêté instaurant une ZFE. Cela s'appliquera aux véhicules Crit'Air 4, Crit'Air 5 et non classés, quelle que soit la motorisation, diesel ou essence. Nous avons également été saisi par la Ville de Paris, qui avait déjà limité la circulation des véhicules Crit'Air 4 en juillet 2019 et souhaite élargir ces restrictions, toujours à partir de juin 2021 au boulevard périphérique et dans les bois. Nous sommes saisis sur ce projet d'arrêté.

En contrepartie la commune d'Issy-les-Moulineaux prévoit également de mettre en place cette ZFE pour le 1<sup>er</sup> juin 2021 avec les mesures d'interdiction aux véhicules Crit'Air 4, Crit'Air 5 et non classés et les Conseils municipaux des communes limitrophes ont été saisis pour avis de notre projet d'arrêté.

Quelques éléments complémentaires par rapport à la délibération. Il existe plusieurs mesures d'accompagnement pour le changement de ces véhicules : des aides nationales, prime à la conversion, bonus écologique, microcrédit pour le public exclu du système bancaire traditionnel ; des aides locales, le dispositif Métropole roule propre ; des aides de la Région ; des aides de la Ville de Paris à destination des autoentrepreneurs TPE/PME, qui incluent la petite couronne dont notre Département. Au total, ce sont jusqu'à 19 000 euros d'aides cumulées pour l'achat d'un véhicule neuf, 12 000 euros pour un véhicule d'occasion.

L'avantage, c'est qu'il y a un guichet unique. Vous n'avez pas à faire les démarches sur toutes les plateformes mais sur une seule : [jechangemavoiture.gouv.fr](http://jechangemavoiture.gouv.fr).

Un dernier détail abordé en Commission. Selon les chiffres de la métropole, la Ville d'Issy-les-Moulineaux comptabilise 5 115 bus et le Département 6 105. Tous les bus du Département ne roulent pas à Issy-les-Moulineaux, c'est un effet de siège puisque Transdev, l'opérateur de bus qui opère en Ile-de-France est implanté à Issy-les-Moulineaux. Cela explique le nombre de bus important rattaché à la commune mais évidemment, cela ne signifie pas qu'ils circulent sur la commune."

**M. le Maire.**- "Des questions ? Monsieur BART."

**M. BART.**- "On peut comprendre l'urgence liée à la qualité de l'air et expliquer l'accélération du calendrier. C'est quand même une décision qui aura un impact important sur la possibilité de circuler de certains habitants d'Issy-les-Moulineaux qui ont des véhicules de Crit'Air 4 ou plus, de certains travailleurs. C'est une décision importante prise pour l'ensemble des villes de la ZFE. On voudrait avoir confirmation sur la manière dont sera prise cette décision pour Issy, elle ne sera donc pas votée ?"

**Mme BONNIER.**- "C'est un arrêté dans le cadre des pouvoirs de police du maire. On a délégué en début de mandat ces compétences, c'est prévu au Code général des collectivités territoriales. Il n'est pas obligatoire de passer cet arrêté en Conseil municipal."

**M. le Maire.**- "On ne le vote pas en Conseil ?"

**Mme BONNIER.**- "Non, on soumet cet avis aux communes limitrophes mais il n'y a pas d'obligation, c'est dans le cadre de vos pouvoirs de police. Si vous voulez la faire passer, c'est possible."

**M. TANTI.**- "Monsieur le Maire, si vous me permettez, pour l'ancien législateur que vous fûtes, je trouve assez remarquable que nos très bons députés nous aient pondu un texte qui fait que nous votons les décisions des maires de Clamart, de Meudon, de Boulogne, etc., mais que le maire d'Issy fait tout ce qu'il veut, parce qu'un jour on lui a donné une délégation sans comprendre qu'il allait emmerder la totalité des citoyens de la Ville. C'est assez remarquable ! À l'instar de certains qui actuellement font des mea culpa, un certain nombre d'anciens députés devraient en faire aujourd'hui, surtout quand ils ont été maires et qu'ils se sont arrangés pour que les lois du Code général des collectivités locales leur soient bien favorables."

**Mme BONNIER.**- "C'est la loi. Je trouve délicat si on a une voiture Crit'Air 4, Crit'Air 5 ou plus de pouvoir rouler à Issy-les-Moulineaux mais de ne pas pouvoir passer le pont : on ne peut pas à Boulogne parce qu'ils ont pris une autre décision. Il faut être cohérent."

**M. RIGONI.**- "Une loi a été votée voici maintenant un an et demi qui s'appelle la loi d'orientation des mobilités, qui fixe un cadre, vise à une décarbonisation des transports, une suppression du diesel d'ici à quelques années, à la suppression des moteurs thermiques à horizon relativement court. En 2035, il n'y aura plus une seule voiture thermique. On est engagé dans cet axe et c'est la loi."

**M. le Maire.**- "Il faut une harmonie, TANTI, entre les Villes. Comme le disait Tiphaine, on n'aurait pas le droit d'aller à Boulogne s'ils prennent un autre arrêté. Quelques maires ne veulent pas prendre cet arrêté. Que fait-on après ? On s'arrête à la frontière, on paie l'octroi ? On appelle un dirigeable ? Pour une fois, TANTI, que le maire vous demande votre avis quand même ! Il faut voter quand même, n'est-ce pas Tiphaine alors qu'on n'a pas à voter."

**Mme BONNIER.**- "Il faut se prononcer sur les projets d'arrêtés des ZFE des communes que je vous ai citées, les communes limitrophes."

**M. le Maire.**- "Et sur nous ?"

**Mme BONNIER.**- "Sur nous, ce seront les autres communes."

**M. le Maire.**- "Ah ! Ça m'avait échappé !"

**Mme BONNIER.**- "Un petit point d'étape, si vous le souhaitez."

**M. le Maire.**- "Oui, un petit point."

**Mme BONNIER.**- "Lors du Conseil municipal de Vanves du 27 mars dernier, notre projet d'arrêté a été validé. Pour les autres communes limitrophes, nous sommes en attente de délibérations puisqu'à ce jour, elles n'ont pas été prises. C'est pour juin 2021 et nous sommes début avril."

**M. le Maire.**- "Bon, on vote ou pas ?"

**Mme BONNIER.**- "On vote."

**M. le Maire.**- "Il faut que l'on vote. On met au vote. On appelle ça voter dans un sac !

Avis contraires ? Abstentions ? Abstention de qui ?"

**Mme VESSIÈRE.**- "On s'abstient parce qu'on aurait aimé une délibération symétrique et que l'on accorde la même chose à la Ville d'Issy."

**M. le Maire.**- "Bon. Je n'ai rien compris. C'est bien. C'est formidable ! Et Claire GUICHARD s'est suicidée en vendant sa voiture !"

**Mme GUICHARD.**- "Je n'ai plus de voiture !"

**M. le Maire.**- "On fait la quête pour le vélo. On peut vous offrir un Vélib ?

Donc adopté. C'est unanimité moyennant 3 abstentions."

**Voté à main levée – Adopté à l'unanimité.**

Le Conseil municipal :

**EMET** un avis favorable sur la mise en place de la Zone à Faibles Emissions mobilité sur les communes de Vanves, Meudon, Boulogne-Billancourt, Clamart et Paris.

**Adopté à l'unanimité.**

**Se sont abstenus : 3 : Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI.**

## **XII – MOYENS GÉNÉRAUX – Étienne BÉRANGER**

**28. Attribution du marché pour la surveillance, le gardiennage et le maintien de la sécurité incendie et technique des sites et équipements de la Ville d'Issy-les-Moulineaux.**

**M. le Maire.**- "Nous passons au dernier point, le n° 28, pour la surveillance et le gardiennage. Étienne BÉRANGER."

**M. BÉRANGER.**- "À défaut de garder le silence, je fais garder un certain nombre de sites communaux emblématiques listés au troisième paragraphe de la présente délibération. Pour ce faire, je vous propose d'attribuer le marché de gardiennage et le maintien de la sécurité incendie et technique de ces équipements à la société CALYPSO. Cette société s'est avérée être la plus performante techniquement et économiquement par l'ensemble des services concernés.

Il s'agit d'un marché attribué pour un an, renouvelable trois fois par tacite reconduction avec une tranche ferme d'environ 1 million d'euros TTC. Ce marché a recueilli 18 réponses. L'évolution correspond à une augmentation d'environ 2 % tenant compte des nouvelles exigences de mise à disposition rapide d'agents en cas de besoin impérieux."

**M. le Maire.**- "Des questions ? Pas de question."

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

**Voté à main levée – Adopté à l'unanimité.**

Le Conseil municipal :

**ATTRIBUE** le marché n°PA21018 ayant pour objet la surveillance, le gardiennage et le maintien de la sécurité incendie et technique des sites et équipements de la Ville d'Issy-les-Moulineaux à la société CALYPSO SERVICES sise 1, place du village, parc des Barbanniers, 92230 Gennevilliers.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché n°PA21018 avec la société CALYPSO SERVICES.

**Adopté à l'unanimité.**

**M. le Maire.**- "Nous passons donc à l'événement qui vous intéresse régulièrement, celui des questions orales.

Rappel ; article 30 du règlement intérieur : lorsque l'ordre du jour de la séance est épuisé – oui –, les membres du Conseil ont la possibilité de poser des questions orales sur les dossiers d'intérêt communal. Les questions orales doivent être adressées au Maire deux jours francs au moins avant la séance du Conseil – M. le Directeur confirme que cela a été le cas. Si une question est exposée sans avoir été adressée au Maire dans le délai ci-dessus, le Maire peut décider le report de celle-ci à la prochaine séance. À chaque séance, 20 minutes au plus – tout à l'heure, M. TANTI chouinait là-dessus alors que c'est un texte – leur sont consacrées en fin d'ordre du jour, 2 minutes au plus pour poser la question, 3 minutes au plus pour y répondre. Afin de garantir la représentation proportionnelle – tiens, tiens ! –, les questions seront posées en alternant les listes d'opposition.

Nous commençons par la première question sur le taux de dégrèvements des droits d'inscription dans les associations paramunicipales. Courrier reçu de Mme VESSIERE. Thierry LEFEVRE répondra.

Vous avez donc 2 minutes et Thierry en a 3."

**Question orale n° 1 concernant les taux de dégrèvements sur les droits d'inscription dans les associations paramunicipales, présentée par Mme VESSIERE au nom de la liste « Vivre Issy Pleinement ».**

**Mme VESSIERE.**- "Face à la crise sanitaire dont les conséquences sur les pratiques culturelles ou associatives sont lourdes, lors du dernier conseil de territoire, des taux de dégrèvements sur les droits de scolarité des conservatoires pour la saison 2020-2021 ont été adoptés. Ainsi, seront appliqués :

- pour les élèves inscrits dans un parcours pédagogique dont tout ou partie des activités a été assuré à distance ou sur site : un dégrèvement de 15 %,
- pour les élèves inscrits dans un parcours pédagogique dont la totalité des activités a été suspendue depuis les vacances de la Toussaint en raison du protocole sanitaire : un dégrèvement de 80 %.

Tout en sachant que le conseil de territoire de juillet 2020 avait déjà adopté une réduction de 15 % des droits de scolarité 2020-2021.

Pour les mêmes raisons et donc, d'une manière similaire, quels seront les dégrèvements ou réductions accordés sur les droits d'inscription dans les associations paramunicipales de la Ville, espace ICARE, CLAVIM par exemple ?"

**M. le Maire.**- "On a été coupé?"

**Mme VESSIERE.**- "Non, ce sont deux exemples, mais il pourrait y en avoir d'autres."

**M. le Maire.**- "Très bien. Monsieur LEFEVRE."

**M. LEFEVRE.**- "Monsieur le Maire, chers collègues, les différents services communaux et associations partenaires de la Ville – je préfère cette notion de « partenaire » à celle d' « association paramunicipale » – (Issy Seniors, le Clavim, Issy Tourisme International, l'Office Municipal des Sports, l'Espace Icare, etc.) ont, le cas échéant, pris des dispositions d'ordre tarifaire, en fonction de l'ampleur de l'impact de la pandémie sur leurs activités respectives.

Le maintien de l'activité a été la règle, comme en témoignent les médiathèques, les espaces ludiques, l'Espace Andrée Chédid, le Temps des Cerises, l'Espace Jeunes Anne Frank, l'Espace ICARE, les Maisons de Quartiers, l'Atelier Janusz Korzack, le Réacteur, les Arcades, l'OMS et nombre de clubs sportifs isséens, entre autres, qui ont réussi à dématérialiser une très grande part de leur offre, ou à maintenir une activité en présentiel, au gré des directives sanitaires (domaine sportif).

L'annulation et le report des activités ont été des exceptions. Seuls les spectacles vivants et les sorties ont été annulés. Ainsi, à titre illustratif, la cotisation annuelle de la Maison du Tourisme (désormais dénommée « Issy Tourisme International ») a été réduite. Par ailleurs, Issy Seniors a décidé de suspendre le paiement de toute adhésion en 2021 pour compenser les activités annulées en 2020 pendant le 1<sup>er</sup> confinement. L'Espace Icare, quant à lui, a proposé à l'ensemble de ses adhérents, soit un remboursement à hauteur de 20 %, soit un avoir dans les mêmes proportions sur le montant de la réinscription.

Pour celles des associations qui n'ont pas été en mesure de maintenir leurs activités pour des raisons réglementaires, des dégrèvements de cotisations ont été généralement accordés.

Soyez assurés que nos politiques tarifaires, comme celles de nos partenaires, seront adaptées dans leur ensemble à l'aune de ce contexte pandémique."

**M. le Maire.**- "Merci. Vous avez sur l'écran le chrono : la réponse a demandé 1 minute et 7 secondes, nous avons respecté les fameuses trois minutes."

**Mme VESSIERE.**- "C'est le temps restant 1 minute et 7 secondes."

**M. le Maire.**- "Vous avez eu vos 2 minutes et on a répondu en moins de 3. Tout est respecté. Nous appliquons les textes.

Question n°2, budget participatif. Question de M. MARMIGNON et réponse de M. KHANDJIAN.

Musique ! Le chrono tourne... On est déjà à 1 minute et 53 secondes, Monsieur MARMIGNON ! Vous avez raté le train !"

**Question orale n°2 concernant le budget participatif, présentée par M. MARMIGNON au nom de la liste « Collectif Ecolo et Social ».**

**M. MARMIGNON.**- "L'année dernière, lors du Conseil municipal du 4 juin 2020, nous vous avons interpellé sur l'implication des porteurs de projets..."

**M. le Maire.**- "Ce n'est pas vous qui nous avez interpellés, vous n'étiez pas là !

**M. MARMIGNON.**- "... retenus par le dispositif de budget participatif. Ils sont pour la plupart désireux de s'impliquer à fond dans les projets qu'ils portent, dans leur conception, mais également dans leur mise en œuvre. Certains ont une réelle expérience qui pourrait être mobilisée au profit de tous. Vous nous aviez répondu qu'à l'avenir vous tâcheriez d'impliquer plus les porteurs de projets.

Alors qu'une nouvelle édition vient de se terminer, pourriez-vous nous indiquer si la mairie propose aux porteurs de projets, quand ils le désirent, de s'impliquer dans la phase de mise en œuvre et pas seulement dans la soumission du projet aux équipes municipales."

**M. le Maire.**- "Une minute et 19 secondes. Monsieur KHANDJIAN pour la réponse."

**M. KHANDJIAN.**- "Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, vous le savez, le budget participatif isséen est un dispositif jeune puisqu'il a été lancé en 2019. En dépit d'une année 2020 lestée par le contexte pandémique, la deuxième édition a suscité à nouveau un fort engouement.

En effet, 164 contributions ont été déposées et 3 320 votes ont été recensés, contre respectivement 132 et 1 686 l'année précédente.

Comme lors de la 1<sup>ère</sup> édition, les projets durables et solidaires ont suscité l'adhésion massive des votants. 11 projets ont été plébiscités parmi lesquels : la création d'espaces de stationnement pour les vélos à proximité des commerces et des équipements communaux, le développement de la végétalisation verticale et des toits terrasses, l'aménagement d'une fontaine quai de la bataille de Stalingrad, l'installation de Givebox (boîtes à dons) dans chacun des 4 quartiers de la Ville, la plantation d'arbres fruitiers (les premiers sujets sur 200 envisagés ont été plantés rue du Fort face au collège de la Paix et promenade Constant Pape), etc.

A ce jour, nous n'avons été destinataires d'aucune réclamation quant au suivi des projets. A l'inverse, les porteurs de projet expriment plutôt la satisfaction de voir leur initiative se concrétiser rapidement et souhaitent, majoritairement, se limiter au dépôt d'une idée ou d'un concept, faute de temps.

Pour autant, nous avons décidé de mettre en place une cellule d'accompagnement quand le porteur de projet souhaite s'impliquer pleinement dans la mise en œuvre de celui-ci. Cette cellule d'accompagnement, à laquelle prendront part les conseillers du quartier d'implantation du projet, garantit sa mise en œuvre dans un esprit démocratique et dans le respect des besoins des habitants.

La troisième édition du budget participatif, que nous préparons d'ores et déjà, intégrera cet élément dans son règlement."

**M. le Maire.**- "Merci. Monsieur MARMIGNON, vous avez donc eu votre réponse dans les délais.

Point n°3, dispositif d'accompagnement des parents. Question de M. BALDIN, réponse de M. LEFEVRE."

**Question orale n° 3 concernant le dispositif d'accompagnement aux parents, présentée par M. BALDIN au nom de la liste « Issy s'engage ».**

**M. JOIE-SORIA.**- "C'est moi qui vais la poser. Merci.

Les jeunes sont de plus en plus livrés à eux-mêmes, en souffrance et la Ville d'Issy-les-Moulineaux n'échappe pas à ce constat. Le CLAVIM réalise un travail formidable, de prévention, d'aide dans la scolarité, de remobilisation des jeunes. Cette structure nous est enviée de tous et constitue un appui certain pour la jeunesse isséenne. Toutefois, nous le savons, le travail réalisé auprès des enfants, perd malheureusement de son efficacité si les familles ne poursuivent pas le travail d'éducation à la maison. Ces dernières doivent clairement se saisir de leur rôle éducatif. Cependant, de nombreux parents, pour des raisons sociales, économiques, personnelles ont besoin d'un appui et d'une aide à la parentalité. Face à ces difficultés rencontrées par ces familles, bien souvent monoparentales et en perte de repère, que fait la Ville ? Nous souhaiterions connaître les actions menées pour aider les familles en difficulté et savoir s'il était envisagé de créer de nouveaux dispositifs d'accompagnement aux parents, en plus des actions habituelles comme celles de l'Espace Parents-Enfants et de l'Aparté."

**M. le Maire.**- "Merci. Réponse de Thierry LEFEVRE."

**M. LEFEVRE.**- "L'exacerbation des difficultés vécues par certaines familles isséennes a été parfaitement perçue par la Ville et ses partenaires durant cette période pandémique qui

bouscule bien des repères... C'est pourquoi, nous avons maintenu l'ouverture de tous nos services et dispositifs de soutien à la parentalité pour assister les parents souvent très préoccupés par les attitudes et comportements de leurs enfants, adolescents et jeunes adultes.

Ainsi, l'Aparté, l'Espace Parent-Enfant et l'Espace Andrée Chedid proposent des activités spécifiques aux familles pour mieux vivre cette nouvelle période de confinement et apaiser, autant que faire se peut, les possibles tensions.

En particulier, l'Espace Parent-Enfant propose aux parents préoccupés et souvent déconcertés des entretiens familiaux avec des psychologues cliniciens, des services de conseil conjugal et de médiation familiale. Afin d'assurer la continuité de cette assistance, les ateliers Prénatal et postnatal, comme les ateliers de communication notamment, ont été assurés en distanciel. Pour votre information, en 2020, ce ne sont pas moins de 4 000 parents et enfants qui ont été accueillis, pour la plupart en distanciel, par cette structure et plus de 1 200 depuis le début de l'année.

A l'Espace Andrée Chedid, les activités de nos différents partenaires ont été maintenues et se maintiennent toujours : la PMI pour les parents d'enfants de moins de 4 ans, le Centre d'Accueil et de soins pour adolescents pour les jeunes rencontrant des difficultés psychologiques, les permanences associatives avec l'association Accueil et Accompagnement Autour de la Naissance (A3N), entre autres.

Ainsi, comme vous le constatez, les parents Isséens bénéficient d'un soutien constant dans leur fonction éducative, notamment les familles monoparentales qui peuvent se sentir plus seules ou démunies dans ce contexte particulièrement anxiogène.

Mes chers collègues, peu de ville en France sont autant engagés que nous le sommes dans le soutien à la parentalité et aux familles, sous formes multiples et souvent pilotes même si les situations particulièrement éprouvantes auxquelles sont confrontés nombre de jeunes et de parents, et les tensions qu'elles génèrent, exigent un investissement total de nos équipes de prévention et de nos partenaires auxquels nous tenons à rendre hommage. Nul ne sait ce que serait la situation de notre Ville sans le remarquable travail de terrain de tous ces acteurs animateurs, éducateurs, médiateurs que nous envient de nombreuses villes autour de nous."

**M. le Maire.**- "On est à 31 secondes, vous avez été très bref.

Nous passons à la question 4, construction sur la ville – impact Carbone. Courriel de Mme VESSIERE. Question de M. BART, réponse de l'adjoint, M. KNUSMANN."

**Question orale n° 4 concernant la construction sur la ville – Impact Carbone, présentée par Mme VESSIERE au nom de la liste « Vivre Issy Pleinement ».**

**M. BART.**- "Le prix Pritzker est à l'Architecture ce qu'est la médaille Fields est aux Mathématiques..."

**M. le Maire.**- "Ah, mais c'est vous qui m'avez envoyé cette lettre à la... !"

**M. BART.**- "Non."

**M. le Maire.**- "Vous êtes deux... C'est bien !"

**M. BART.**- "Le prix Nobel... Je ne vais pas perdre mon temps non plus."

**M. le Maire.**- "C'est bien de l'écrire... Il y a le prix Pritzker, on ne le connaît pas le prix Pritzker, nous ! On n'a que trois chantiers avec des architectes..."

**M. BART.**- "On va en parler."

**M. le Maire.**- "On va en parler... C'est fait !"

**M. BART.**- "Le prix Nobel à la Paix, à la Littérature, à la Médecine.... Cette année ce prix a été décerné à deux français Anne Lacaton et Jean-Philippe Vassal. C'est la troisième fois,

après Christian de Portzamparc et Jean Nouvel, que la plus haute récompense mondiale de l'architecture est attribuée à des Français. Mais c'est surtout le signe d'un tournant dans l'architecture et, plus généralement, dans l'urbanisme. « Cette distinction consacre le renouveau d'une architecture plus économe, plus attentive à l'environnement et centrée sur la qualité de vie offerte à ses utilisateurs », se félicite, dans une tribune au « Monde », François de Mazières, maire de Versailles et ancien président de la Cité de l'Architecture et du Patrimoine."

Leur concept en quelques mots : « faire avec », analyser les valeurs et forces de l'existant, transformer, ne jamais démolir, toujours ajouter, agrandir, donner plus d'espace pour faire plus avec moins, « il faut retrouver du plaisir et ce plaisir ne coûte pas cher à partir de logements existants ». Notre Ville compte-t-elle s'en inspirer, ne serait-ce pour éviter les impacts Carbone générés par les démolitions-reconstructions ? Pourrait-elle envisager de les inviter à concourir sur un de ses grands projets de réhabilitation ?"

**M. le Maire.**- "Monsieur KNUSMANN, vous pouvez répondre à la porte enfoncée ?"

**M. KNUSMANN.**- "Oui, Monsieur le Maire, on va essayer."

**M. le Maire.**- "Il ne faut pas démolir."

**M. KNUSMANN.**- "Non."

Depuis de nombreuses années, la Ville a largement anticipé la transition énergétique en approuvant dès 1991 un Plan Municipal d'Environnement, en adhérant en 1995 à la Charte Européenne d'Aalborg des villes durables, et en intégrant dans son PLU, depuis 2015, la charte environnementale « Isseo ». Le règlement du PLU est aussi plus volontaire que la réglementation thermique en vigueur (RT 2012). Par ailleurs, comme vous le savez, le 4 février dernier, le Conseil municipal a adopté à l'unanimité un budget climat, avec pour objectif, chaque année, de réduire ses émissions de CO<sub>2</sub>. Après une baisse de 26% des émissions de Gaz à effet de serre au cours des 15 dernières années (source Indigo), pour 2021, la Ville s'est engagée à réduire de 3,5 % ses émissions de CO<sub>2</sub> et à planter près de 500 arbres qui constituent des puits de carbone précieux. Ce seront près de 6000 arbres qui seront plantés sur le mandat.

La Ville travaille avec une grande diversité d'architectes, qu'ils soient de renommée mondiale et primés Pritzker (tels que de Portzamparc et Nouvel), ou des jeunes architectes qui prônent l'innovation. Cette volonté permet, avant tout, d'apporter une certaine variété et des approches différentes dans les opérations réalisées. On rappellera à ce propos l'opération *Métamorphoses* en 2019 avec le remarquable reportage réalisé par Raymond DEPARDON, un célèbre photographe sur la diversité architecturale de la Ville, les multiples ateliers notamment faits en collaboration avec le CLAVIM en direction des plus jeunes pour les sensibiliser à l'architecture.

Afin d'imaginer une évolution différente du foncier immobilier d'entreprise et de répondre aux besoins en matière de création de logements, la Ville encourage la mutation de certains immeubles de bureaux obsolètes ou ne répondant plus aux normes. Plusieurs immeubles ont déjà connu une telle mutation sur le territoire isséen, tels que le :

- 23-25 rue Robespierre (Immocades) : 14 logements livrés en 2020 ;
- 99 bis avenue Victor Cresson (PARISUD immobilier) : 15 logements livrés en 2016 ;
- 158 avenue de Verdun (Société immobilière des restaurateurs) 53 logements livrés en 2014.

D'autres projets, tels que LA SERRE de Winy MAAS, proposent un écrin de verdure, avec plus de 3 000 m<sup>2</sup> de terrasses plantées, au sein de laquelle un immeuble d'environ 200 logements dont 60 sociaux et commerces affirmera le bien vivre ensemble.

Le « coliving » est aussi une alternative pour la mutation des surfaces de bureaux. Un projet accordé, le 1er février 2021, concerne la réhabilitation des 1 033 m<sup>2</sup> d'un ancien immeuble

de bureau (39 boulevard Gallieni). La solution proposée consiste à créer des logements et des espaces communs mutualisés (salles de sport, laverie...).

**M. le Maire.**- "Eh bien voilà Monsieur BART, il suffit de regarder un peu. Mais êtes-vous dans la Ville de temps en temps ? Je ne vous ai pas beaucoup vu sur les chantiers. On vient même de démolir un immeuble qui sera remplacé par des logements sociaux en récupérant les matériaux. Et on a oublié de vous le dire ? Oh là là ! Excusez-nous ! Bravo pour votre question qui tombe dans le vide.

Nous passons maintenant à la question 5. C'est M. MARMIGNON, réponse de David DAOULAS. Je vous signale que l'on devrait normalement alterner l'opposition, mais enfin... Il reste 3 minutes. C'est la dernière question. On va avoir une grossesse nerveuse de TANTI !"

**Question orale n° 5 concernant le Passage Paul Assens, présentée par M. MARMIGNON au nom de la liste « Collectif Ecolo et Social ».**

**M. MARMIGNON.**- "Je voudrais vous parler d'un dossier qui est, à mon sens, un cas d'école de problème de concertation entre les services de la mairie et les usagers.

J'habite au Fort d'Issy et tous les jours, comme de nombreux parents, j'emprunte le passage Paul Assens, qui jouxte le stade Mimoun, avec une poussette. A l'origine il y avait un ascenseur pour que les personnes à mobilité réduite puissent emprunter ce passage qui se termine par une volée de marches.

Cet ascenseur est en panne depuis des mois, voire des années. Après plusieurs interpellations, il m'a été répondu que la réparation de cet ascenseur coûtait trop cher et qu'il serait remplacé par une rampe. Dont acte. Quelques jours plus tard, un agent installait une rampe de béton au niveau des escaliers de ce passage.

Mais rien ne va, trop étroit, trop pentu, réduisant considérablement l'espace de circulation disponible et jamais un fauteuil roulant ne pourra emprunter cette rampe, ni même une poussette. On est très loin des normes pour ce genre de dispositif. Quand j'en ai parlé avec les gens qui empruntaient ce passage, tout le monde trouvait cette réalisation ridicule, accidentogène et suscitait beaucoup d'incompréhensions. Au mieux, cela peut aider à monter un vélo dans les escaliers. Il semblerait qu'il s'agisse d'une mesure temporaire, mais je m'interroge sur la pertinence de cet aménagement temporaire et aussi sur l'absence de communication à destination des usagers.

Comme je le disais, c'est pour moi un cas d'école de manque de concertation. Mettre quelqu'un sur place, le matin ou en fin d'après-midi, pour interroger les usagers et leur demander de quoi ils ont besoin à cet endroit pour leur faciliter la vie, aurait permis d'éviter ce gâchis, et éventuellement une perte de temps. Les personnes à mobilité réduite continueront de faire le tour.

Pour éviter de reproduire ce genre d'erreur, à plus grande échelle, comptez-vous à l'avenir impliquer plus les usagers dans la concertation et la conception des projets municipaux et les informer ? Loin d'être une perte de temps, c'est à mon sens un moyen de s'assurer que ce qui sera proposé par la mairie sera en adéquation avec les besoins des usagers."

**M. le Maire.**- "Heureusement que vous habitez le Fort, qui est un lieu infâme, une zone... Monsieur DAOULAS, la réponse."

**M. DAOULAS.**- "Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, Monsieur MARMIGNON, j'en profite pour vous souhaiter la bienvenue. Merci pour votre question, car elle va me donner l'occasion de répondre aux quelques largesses que vous semblez véhiculer.

Tout d'abord, sur le fond, les réparations effectuées régulièrement sur l'ascenseur du passage « Paul Assens » se sont avérées inefficaces, notamment en raison des incivilités que l'on a pu connaître là-bas, que l'on ne peut que regretter et condamner, mais surtout aux intempéries, qui provoquent des dégâts réguliers sur ce type de dispositif en extérieur. La

mise à l'arrêt de l'appareil a donc été décidée. Afin de réduire la gêne occasionnée et de répondre aux attentes des Isséens, la Ville a saisi GPSO, compétent en la matière, pour mettre en œuvre une solution d'urgence. De par ses caractéristiques, la rampe réalisée n'a pas vocation à permettre un accès aux personnes à mobilité réduite (PMR) mais permet de faciliter le passage des vélos.

Sur la forme, nous n'avons pas heureusement attendu votre arrivée remarquée pour nous emparer du sujet. En effet, dès 2019, constatant la multiplication des pannes de cet ascenseur, la Ville et GPSO ont initié le remplacement de ce dispositif par une rampe aux normes PMR. Aussi, en concertation avec les Conseils de quartier, les principes d'aménagement ont été définis. Les études techniques ont été lancées et sont actuellement en cours. Les travaux sont envisagés pour la fin de l'année 2021. Cette nouvelle rampe répondra aux besoins de circulation des habitants du quartier du Fort.

Enfin, juste sur vos remarques sur les concertations, je dois dire que je suis assez étonné par votre vision de la concertation. Vous semblez déconsidérer les Conseils de quartiers qui, en l'occurrence, ont été consultés. Par ailleurs, plus largement, je rappelle qu'à chaque aménagement de la voie publique, des réunions publiques justement sont réalisées in situ en présentiel, voir en distanciel – c'est de rigueur en ce moment –, sans oublier les Conversations Citoyennes auxquelles votre groupe, je crois, a pourtant appelé à participer. Donc, je vous rassure : la Municipalité n'est pas étrangère à la concertation, bien au contraire."

**M. le Maire.**- "Merci. Le temps est écoulé. Il reste deux questions ; on préparera donc des réponses écrites, Monsieur le Directeur général, s'il vous plaît.

Mesdames, Messieurs, merci à vous tous, la séance est levée. Bonne soirée. Et prenez soin de vous.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus à s'exprimer, la séance est levée à 21h10.

**Le secrétaire de séance**

**Le Maire**

**Caroline MILLAN**

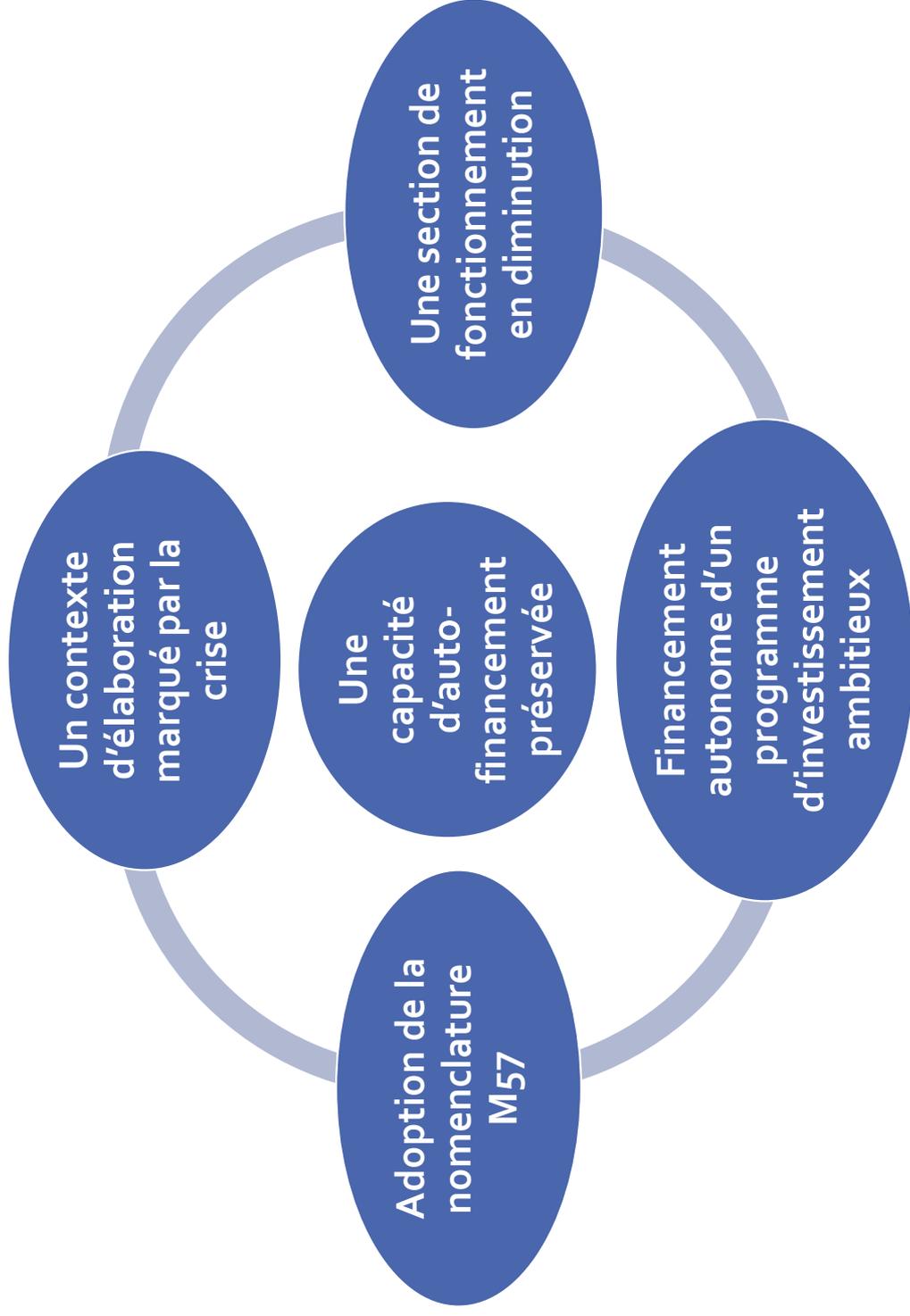
**André SANTINI**



# Conseil Municipal – 4 février 2021

## Budget Primitif 2021

# Les grands axes du Budget primitif 2021



Des résultats  
toujours  
conséquents qui  
permettent  
d'autofinancer  
les  
investissements

## L'équilibre du budget 2021

FONCTIONNEMENT	177 466 283,39€
INVESTISSEMENT	96 376 858,35€
<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>273 843 141,74€</b>

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Résultat brut de clôture 2020	8 074 688,35€	-14 099 549,54€
Résultat 2019 reporté	39 107 685,04€	14 341 818,50€
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>47 182 373,39€</b>	<b>242 268,96€</b>

**Un équilibre  
budgétaire sain qui  
contribue à la  
pérennité du  
financement des  
investissements de  
la Ville**

## *Un équilibre préservé*

	Crédits Ouverts 2020 (BP+DM)	Budget Primitif 2021	Variation BP 2021/CO 2020
Dépenses réelles de fonctionnement	152 834	148 890	-2,58%
Recettes réelles de fonctionnement (Hors résultat reporté)	153 886	157 282	+ 1,03%

- Diminution de 2,58% des dépenses réelles de fonctionnement
- Augmentation de 1,03% des recettes réelles de fonctionnement

# La poursuite de la réforme de la taxe d'habitation

## Mouvement de réforme des finances locales

### Réforme de la fiscalité locale

→ Exonération de TH pour 80% des ménages

→ Transfert de la part départementale de TFB



Après la réforme

Taxe foncière sur le bâti  
Départementale

Taxe d'habitation sur les  
résidences secondaires

Compensation de la perte  
de produit par l'Etat

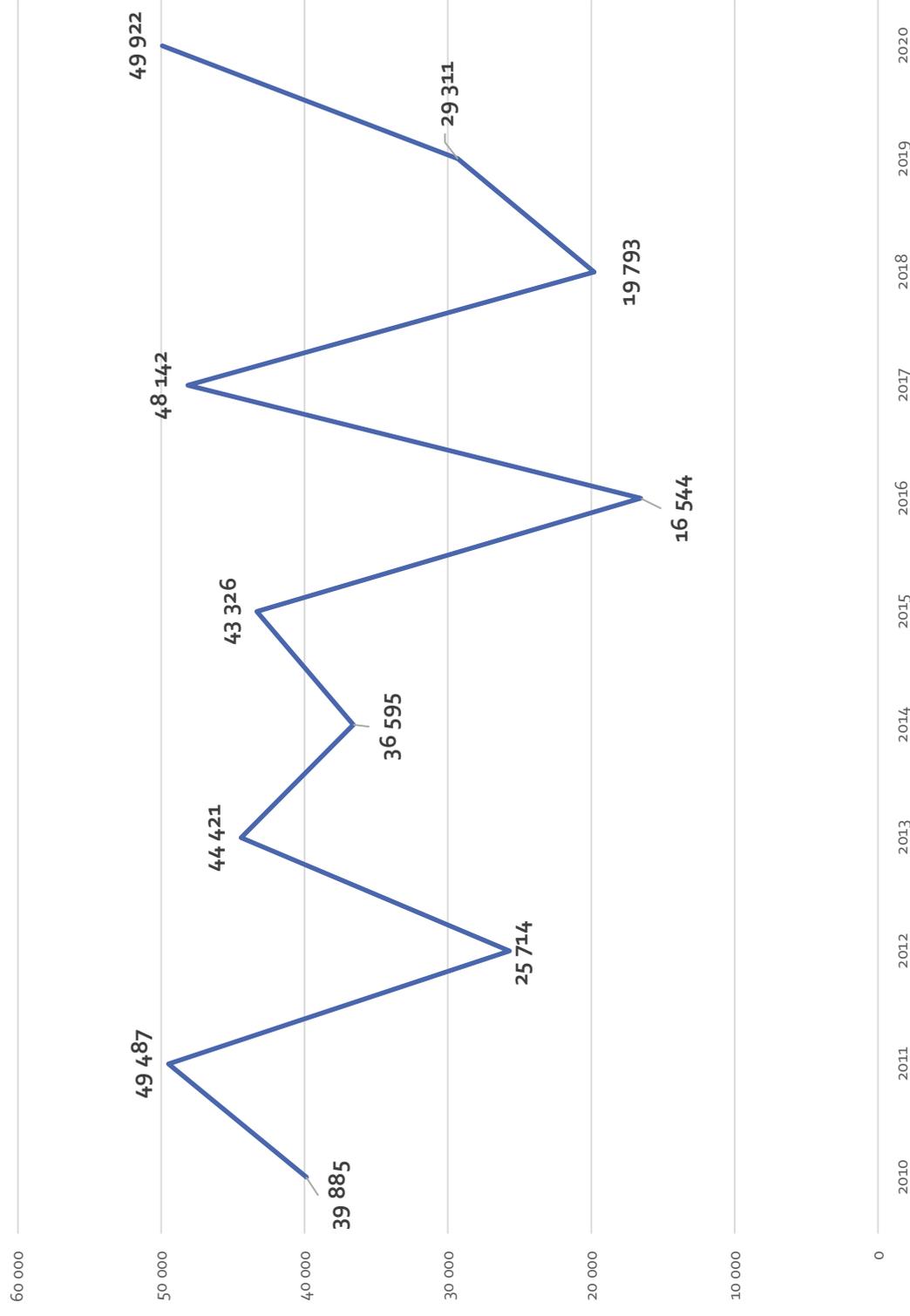
### Incertitudes

→ Préservation du  
pouvoir fiscal de la Ville  
à long terme ?

→ Soutenabilité de la mesure de  
compensation pour le budget  
de l'Etat ?

# Evolution des dépenses réelles d'investissement

Evolution des dépenses réelles d'investissement (K€)

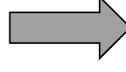


# Conclusion

Le maintien d'un encadrement strict des dépenses de fonctionnement dans un contexte d'incertitudes



Des recettes de fonctionnement maîtrisées malgré le recul des participations de l'Etat et la diminution des produits des services



Un niveau d'investissement soutenu, financé de manière autonome et visant à préserver la qualité des services offerts aux citoyens



CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL  
DELEGATION DES FINANCES, DES ACHATS ET DE LA  
COMMANDE PUBLIQUE

# COMPTE ADMINISTRATIF 2020

# LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 EN SYNTHÈSE

Une stabilité des dépenses de fonctionnement malgré les incidences de la  
crise sanitaire

Une diminution conjoncturelle des produits des services compensée par le  
dynamisme des produits de fiscalité directe et indirecte

Des investissements financés par les excédents dégagés les années  
précédentes

Un niveau d'endettement exceptionnellement bas

# L'ÉQUILIBRE GÉNÉRAL DU CA 2020

Résultat de fonctionnement 2020	+8 M€
Résultat d'investissement 2020 (hors restes à réaliser)	-14M€
Résultat de l'exercice	-6,1M€
Résultat antérieur cumulé	+53,4M€
Dont résultat antérieur de fonctionnement	+39,1M€
Dont résultat antérieur d'investissement	+14,3M€
Résultat global de clôture	+47,3M€
Restes à réaliser 2020	-26 M€
Résultat net de clôture	21,3M€

## LES INCIDENCES DE LA CRISE SANITAIRE (EN K€)

PRODUITS DES SERVICES, TAXE  
DE SÉJOUR

4 100

AIDES EXCEPTIONNELLES  
(ÉTAT, DÉPARTEMENT, CAF)

2 100

ANNULATION D'ÉVÉNEMENTS  
SPORTIFS, ÉDUCATIFS,  
CULTURELS, ASSOCIATIFS

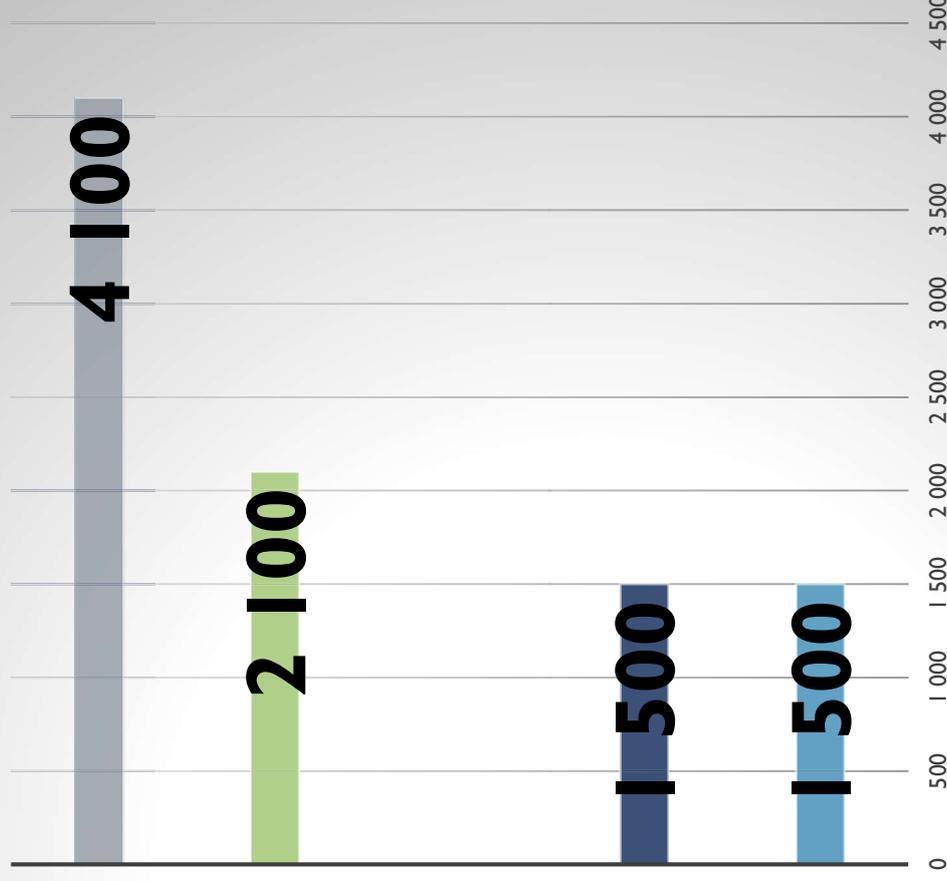
1 500

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DE  
PROTECTION, PRESTATIONS  
DE NETTOYAGE...

1 500

■ Recettes + ■ Recettes -

■ Dépenses + ■ Dépenses -



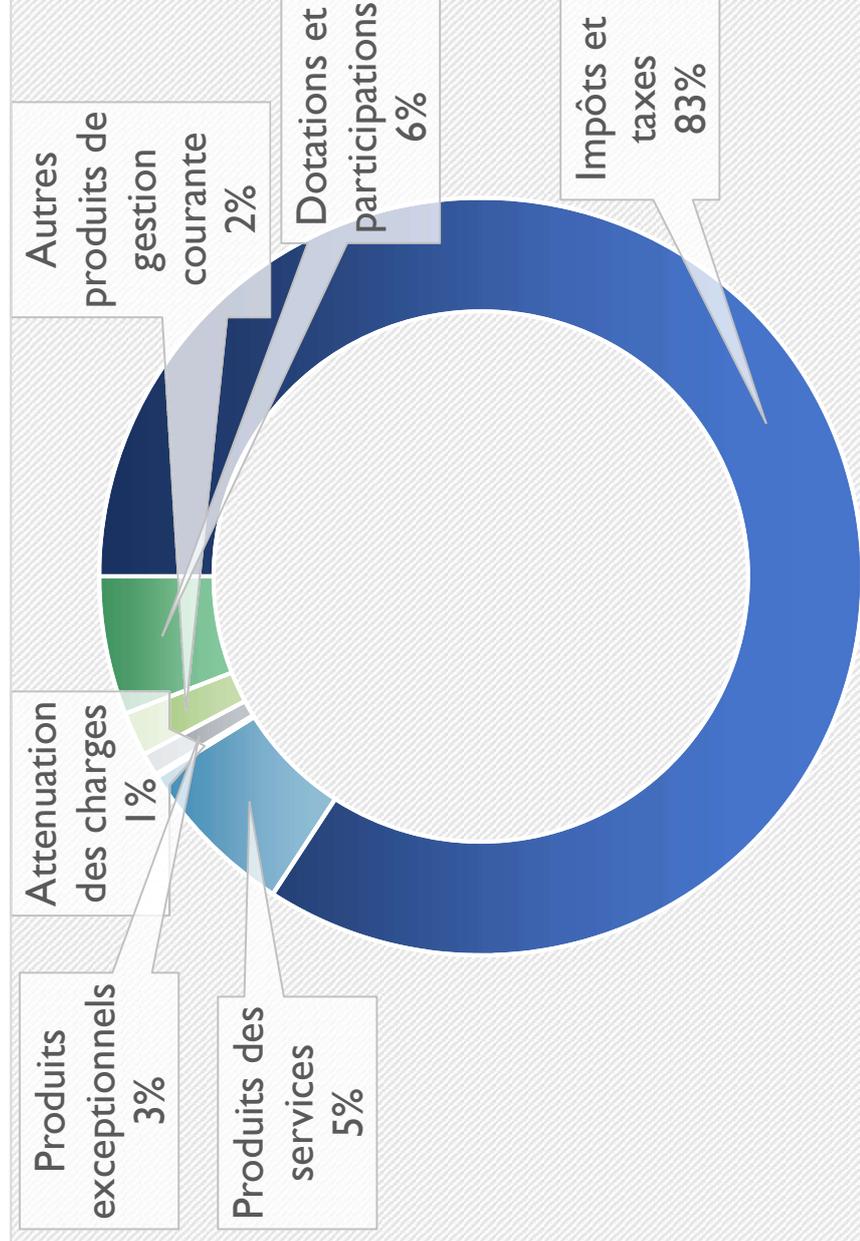
## DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT MAITRISEES DANS LE RESPECT DES OBJECTIFS CONTRACTUALISES

(en M€)	CA2020	CA 2019	CA2020/ CA2019
	139,1	138,1	<b>+0,72%</b>
Charges de personnel	46,7	46,5	<b>0,49%</b>
Charges à caractère général	29,6	28,6	<b>3,43%</b>
Autres charges	53,2	55,2	<b>-3,73%</b>
Atténuation de produits	8,3	7,1	<b>16,54%</b>
Charges financières	0,0001	0,0009	<b>-85,51%</b>
Charges exceptionnelles	1,2	0,1	<b>919,18%</b>
Dépenses imprévues	0	-	-
Dotations pour provisions et aux amortissements	0,6	0,5	<b>-20%</b>

Inflation comprise, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est quasi-nulle

Pour mémoire l'objectif contractualisé avec l'Etat s'établit à +1,2%/an

# DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT PRÉSERVÉES GRÂCE AU DYNAMISME DES PRODUITS DE LA FISCALITÉ DIRECTE



Des RRF en légère  
hausse  
(+100K€/CA2019)

=

Une chute des  
produits des  
services qui ne  
représentent qu'une  
part minime des  
recettes de la Ville  
(5% des RRF)

# LES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2020

49,4M€ de dépenses d'équipement (hors restes à réaliser)

26M€ pour la jeunesse et le sport

Dont 21,3M€ pour le futur PMS

13,7M€ pour les charges courantes d'entretien et de maintenance du patrimoine

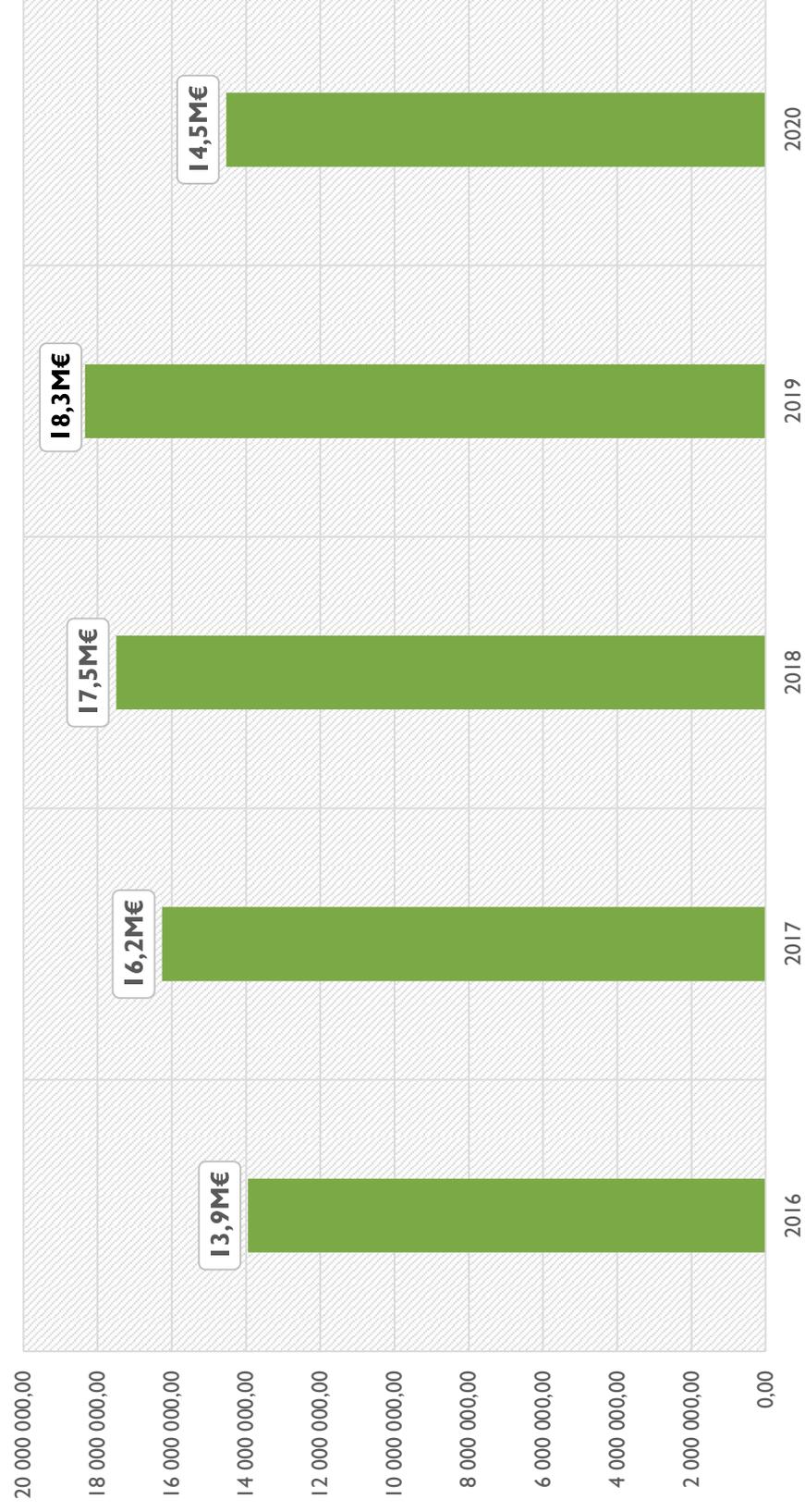
4,3M€ pour l'éducation

Aménagement, urbanisme, environnement 3,3M€



# UN AUTOFINANCEMENT SATISFAISANT

Evolution de l'autofinancement depuis 2016



**LISTE DES DÉCISIONS  
PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22  
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

- ◆ Aliénation de gré à gré de biens réformés.  
(11/03/2021)
  
- ◆ Décision rapportant la décision 2019/129 relative au bail de location d'une parcelle de terrain sise sente de Bretagne dans le cadre des jardins partagés de la ville d'Issy-les-Moulineaux à monsieur Jean-Baptiste HERVE.  
(16/03/2021)
  
- ◆ Convention de mise à disposition temporaire du domaine public pour une parcelle sise au sein du jardin botanique accordée par la ville d'Issy-les-Moulineaux à l'association Miel en Seine en vue de l'exploitation de ruchers individuels et/ou collectifs.  
(16/03/2021)
  
- ◆ Convention d'occupation du domaine privé de la Ville d'Issy-les-Moulineaux en vue de l'exploitation d'une ferme pédagogique à passer entre la Ville d'Issy-les-Moulineaux et l'association « Les Bergeries d'Issy ».  
Cette convention est consentie moyennant un loyer annuel symbolique d'un euro.  
(16/03/2021)
  
- ◆ Avenant n°1 à la convention d'occupation à titre précaire d'un logement sis 26, avenue Jean Monnet au 1<sup>er</sup> étage de l'école saint-germain à Issy-les-Moulineaux à Mademoiselle Swarnima Gusain.  
(16/03/2021)
  
- ◆ Bail de location d'une parcelle de terrain sise boulevard Rodin – Chemin des Vignes dans le cadre des jardins partagés de la ville d'Issy-les-Moulineaux à Monsieur Jean-Baptiste HERVE.  
Montant du loyer annuel : 50 € T.T.C.  
(16/03/2021)
  
- ◆ Contrat relatif à la prestation d'un spectacle ayant pour thème (Ma maison fait clic clac), à passer avec la compagnie théâtrale productions anecdotiques.  
Montant total de la prestation : 600,00 € nets  
(17/03/2021)
  
- ◆ Adoption du marché PA21011 à conclure avec la société SAS CREATION MATHOU pour la fourniture de mobiliers pour la crèche arc en ciel.  
Montant maximum : 30 990 € H.T.  
(29/03/2021)
  
- ◆ Adoption du marché PA21012 à conclure avec la société CHEKLIT - FRANCE LINGE pour le blanchissage de linge.  
Montant maximum : 30 990 € H.T.  
(29/03/2021)

- ◆ Convention de mise à disposition de locaux situés à la Maison de quartier « Le temps des cerises » à l'association Phare d'Issy pour la saison 2020-2021.  
Cette occupation est consentie moyennant une redevance symbolique annuelle d'un euro.  
(01/04/2021)
  
- ◆ Convention de mise à disposition de locaux au sein de l'Espace Andrée Chédid par la Ville d'Issy-les-Moulineaux au Département des Hauts-de-Seine pour une offre au titre de la protection maternelle et infantile.  
Cette convention est consentie moyennant une redevance symbolique annuelle d'un euro.  
(02/04/2021)
  
- ◆ Contrat de prêt d'œuvres entre la Ville de Châteaudun et la Ville d'Issy-les-Moulineaux en vue de l'organisation de l'exposition « L'ANNEE TERRIBLE (1870-1871) REGARDS CROISES ».  
(02/04/2021)
  
- ◆ Contrat de prêt d'œuvres entre la Ville d'Epinais-sur-Seine et la Ville d'Issy-les-Moulineaux en vue de l'organisation de l'exposition « L'ANNEE TERRIBLE (1870-1971) REGARDS CROISES ».  
(02/04/2021)
  
- ◆ Adoption du marché PA21014 à conclure avec l'entreprise APTILIS pour la modernisation et la transformation des achats.  
Part forfaitaire annuelle : 10 417 € H.T.  
Montant maximum annuelle : 10 000 € H.T.  
(06/04/2021)
  
- ◆ Adoption du marché PA21015 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour le remplacement du sol sportif en synthétique du terrain de football d'entraînement du stade de l'île de Billancourt à conclure avec la société OSMOSE.  
Montant forfaitaire : 19 000 € H.T. pour la tranche ferme et 6 000 € H.T. pour la tranche optionnelle.  
(06/04/2021)
  
- ◆ Adoption du marché PA21017 de désamiantage et de déconstruction partielle du bâtiment principal du Collège de la Paix à Issy-les-Moulineaux à conclure avec l'entreprise MELCHIORRE SAS pour le lot n°1 désamiantage et du marché à conclure avec l'entreprise PREMYS, pour le lot n°2 Curage – déconstruction – déplombage.  
Pour le lot n°1 : montant de la part forfaitaire : 13 200 € H.T.  
Pour le lot n°2 : montant forfaitaire pour la durée du marché : 219 438 € H.T.  
(08/04/2021)
  
- ◆ Convention de mise à disposition à titre gracieux du Palais des Sports Robert Charpentier à l'association OBYFIGHT TEAM PRO du mercredi 7 et jeudi 8 avril 2021 en vue de l'organisation du MMA GRAND PRIX.  
Cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance d'occupation symbolique d'un euro.  
(09/04/2021)
  
- ◆ Contrat de prêt d'œuvres entre la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole et la Ville d'Issy-les-Moulineaux en vue de l'organisation de l'exposition « L'ANNEE TERRIBLE (1870-1871) REGARDS CROISES ».  
(15/04/2021)

- ◆ Contrat de prêt d'œuvres entre la Ville de Boulogne-Billancourt et la Ville d'Issy-les-Moulineaux en vue de l'organisation de l'exposition « L'ANNEE TERRIBLE (1870-1871) REGARDS CROISES ».  
(15/04/2021)
- ◆ Contrat de prêt d'œuvres entre le Musée des armées et la Ville d'Issy-les-Moulineaux en vue de l'organisation de l'exposition « L'ANNEE TERRIBLE (1870-1871) REGARDS CROISES ».  
(16/04/2021)
- ◆ Contrat de prêt d'œuvres entre la Ville de Reims et la Ville d'Issy-les-Moulineaux en vue de l'organisation de l'exposition « L'ANNEE TERRIBLE (1870-1871) REGARDS CROISES ».  
(16/04/2021)
- ◆ Convention de mise à disposition du Palais des Sports Robert Charpentier par la Ville d'Issy-les-Moulineaux à la société PARIS 92.  
Cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance d'occupation annuelle de 32 000 € T.T.C.  
(16/04/2021)
- ◆ Décision rapportant la décision du maire n°2020/21 accordant l'occupation à titre précaire d'un logement sis 26 avenue Jean Monnet à Issy-les-Moulineaux à Mademoiselle Swarnima GUSAIN.  
(16/04/2021)
- ◆ Organisation de projets artistiques thématiques aux Arcades. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine.  
(16/04/2021)
- ◆ Adoption du marché PA21023 à conclure avec l'entreprise SRBG, du marché N° PA21023 à conclure avec l'entreprise ALGECO SAS et du marché N° PA21023 à conclure avec l'entreprise BTB GENIE ELECTRIQUE et services pour les travaux de mise en place provisoire de modules préfabriqués à l'école maternelle Ernest RENAN, pour l'accueil de 2 classes de l'école maternelle Marie MARVINGT.  
Pour le lot n°1 : Montant forfaitaire de 77 430,72 € H.T.  
Pour le lot n°2 : Montant de la part forfaitaire : 425 354,68 € H.T. avec un montant maximum de 60 000 € H.T.  
Pour le lot 3 : Montant : 25 000 € H.T.  
(19/04/2021)
- ◆ Adoption du marché PA21024 à conclure avec L'ENTREPRISE TOTAL MARKETING France pour la fourniture de multi-énergies et services associés pour les véhicules de la Ville.  
Montant maximum annuel : 50 000 € H.T.  
(19/04/2021)
- ◆ Adopté du marché PA21021 à conclure avec le groupement SOCIAL RISK CONSULTING ISRC / DIDAXIS pour l'évaluation et l'actualisation du dispositif prévention sécurité de la ville d'Issy-les-Moulineaux.  
Montant annuel : 29 400 € H.T.  
(20/04/2021)
- ◆ Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France pour l'accueil en résidence d'artiste-auteur conclu avec Madame Mathilde SUPE.  
(20/04/2021)

- ◆ Adoption du marché PA21022 relatif à la maintenance vidéo et l'entretien préventif pour le matériel de vidéo-protection.  
Montant forfaitaire annuel : 4 900 € H.T.  
Montant maximum annuel : 2 000 € H.T.  
(21/04/2021)
  
- ◆ Contrat de prêt d'œuvres entre le Musée Carnavalet – Histoire de Paris et la Ville d'Issy-les-Moulineaux en vue de l'organisation de l'exposition « L'ANNEE TERRIBLE (1870-1871) REGARDS CROISES ».  
(27/04/2021)
  
- ◆ Adoption du marché PA21025 à conclure avec l'entreprise les Bullotins pour l'achat d'un berceau de crèche inclusif.  
Montant total : 12 000 € T.T.C.  
(27/04/2021)
  
- ◆ Contrat de prêt d'œuvres entre le Département des Hauts-de-Seine et la Ville d'Issy-les-Moulineaux en vue de l'organisation de l'exposition « L'ANNEE TERRIBLE (1870-1871) REGARDS CROISES ».  
(28/04/2021)
  
- ◆ Demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France soutien au déport d'images.  
(30/04/2021)
  
- ◆ Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle intitulé « Est-ce que j'ai une gueule d'Arletty » à passer avec la Société Atelier Théâtre Actuel.  
Montant total de la prestation : 8 150 € H.T.  
(03/05/2021)
  
- ◆ Aménagement de la rue du Gouverneur Général Eboué aux droits de la future Cité des Sports à Issy-les-Moulineaux - Demande de subvention.  
(04/05/2021)
  
- ◆ Convention de mise à disposition de locaux sis 62, rue du Général Leclerc à l'association « Issy Tourisme International » par la ville d'Issy-les-Moulineaux.  
Cette mise à disposition est consentie moyennant un loyer annuel symbolique d'un Euro.  
(06/05/2021)
  
- ◆ Convention de mise à disposition d'un bureau sis au 1<sup>er</sup> étage du 62, rue du Général Leclerc à l'association « Issy Tourisme International » par la Ville d'Issy-les-Moulineaux.  
Cette mise à disposition est consentie moyennant un loyer annuel de 12 025 € et un forfait annuel pour charges d'un montant de 2 200 €.  
(07/05/2021)
  
- ◆ Reprise de terrains concédés à titre temporaire dans le cimetière communal.  
(07/05/2021)
  
- ◆ Convention de mise à disposition de locaux sis 4, rue du Général Leclerc à Issy-les-Moulineaux au Comité Sciences Po Paris du Souvenir Français.  
Cette occupation est consentie moyennant une redevance annuelle symbolique d'un euro.  
(07/05/2021)

- ◆ Avenant n° 1 à la convention d'occupation à titre précaire d'un logement sis 18 rue de l'Abbé Derry à Issy-les-Moulineaux à Mademoiselle Rowena HOGG.  
(09/05/2021)
- ◆ Contrat de prêt d'œuvres et d'objets d'art appartenant à l'Etat inscrits sur l'inventaire du fonds national d'art contemporain gérés par le centre national des arts plastiques à la Ville d'Issy-les-Moulineaux en vue de l'organisation de l'exposition « L'ANNEE TERRIBLE (1870-1871) – REGARDS CROISES » au sein du Musée Français de la carte à jouer.  
(10/05/2021)
- ◆ Aliénation de gré à gré de biens reformés.  
(10/05/2021)
- ◆ Contrat de prêt d'œuvres entre l'institut Pasteur et la Ville d'Issy-les-Moulineaux en vue de l'organisation de l'exposition « L'ANNEE TERRIBLE (1870-1871) REGARDS CROISES ».  
(12/05/2021)
- ◆ Contrat de prêt d'œuvres entre le Petit Palais – Musée des beaux-arts de la Ville de Paris et la Ville d'Issy-les-Moulineaux en vue de l'organisation de l'exposition « L'ANNEE TERRIBLE (1870-1871) – REGARDS CROISES ».  
(16/05/2021)
- ◆ Décision rapportant la décision du Maire n°2020/61 accordant la mise à disposition de locaux sis 4 rue du Général Leclerc à Issy-les-Moulineaux au Comité Sciences Po Paris du Souvenir Français.  
(16/05/2021)
- ◆ Convention relative à une activité de restauration au Musée Français de la Carte à Jouer à passer entre la société Les foodelles et la ville d'Issy-les-Moulineaux (occupation du domaine privé communal).  
Cette mise à disposition est consentie moyennant un loyer annuel symbolique d'un euro.  
(16/05/2021)
- ◆ Adoption du marché PA21031 à conclure avec la Société ABRACADABRA relatif aux prestations d'installations électriques provisoires pour les manifestations à caractère évènementiel.  
Montant maximum annuel : 39 900 € H.T.  
(20/05/2021)
- ◆ Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle intitulé « Sophie Forte – Je déménage » à passer avec la société VICTOIRE MUSIC.  
Montant total de la prestation : 2 100 € H.T.  
(27/05/2021)
- ◆ Adoption du marché PA21035 à conclure avec la société ADM SPECTACLES pour l'animation d'un bal ayant pour thème « Ambre 9 » à passer avec Madame Michèle GUYETAND représentante de la société.  
Prix forfaitaire : 5 200 € H.T.  
(27/05/2021)
- ◆ Convention de mise à disposition de locaux au sein de l'espace Andrée Chedid sis 60, rue du Général Leclerc à l'association A3N pour la saison 2020-2021.  
Cette occupation est consentie moyennant une redevance symbolique annuelle d'un euro.  
(27/05/2021)

- ◆ Avenant n°1 au contrat de prêt d'œuvres entre la Bibliothèque Nationale de France et la ville d'Issy-les-Moulineaux en vue de l'organisation de l'exposition « Tarots enlumines du XV<sup>ème</sup> siècle, chefs d'œuvres de la renaissance italienne ». (27/05/2021)
- ◆ Exposition « joker un fou au pays des cartes » du 19 mai au 14 aout 2021. Demande de subvention auprès de la Direction des Affaires Culturelles d'Ile-de-France. (27/05/2021)
- ◆ Exposition « L'année terrible 1871 regards croisés » du 26 mai au 14 aout 2021. Demande de subvention auprès de la Direction des Affaires Culturelles d'Ile-de-France. (27/05/2021)
- ◆ Animations au Musée Français de la Carte à Jouer. Demande de subvention auprès de la Direction des Affaires Culturelles d'Ile-de-France. (27/05/2021)
- ◆ Convention de mise à disposition de locaux situés à la maison de quartier « Le temps des cerises » à l'association VIVA LIVE pour la saison 2020-2021. Cette occupation est consentie moyennant une redevance symbolique annuelle d'un euro. (31/05/2021)
- ◆ Adoption du marché PA21033 à conclure avec la société SNIDARO pour la réparation d'infiltration d'eau à la piscine Alfred Sevestre. Montant du prix forfaitaire : 29 341 € nets. (03/06/2021)
- ◆ Convention de mise à disposition à titre gracieux du Palais des Sports Robert Charpentier d'Issy-les-Moulineaux à l'association ISSY GRS le samedi 12 juin 2021. Cette occupation est consentie moyennant une redevance symbolique d'un euro. (07/06/2021)
- ◆ Convention de mise à disposition à titre gracieux du Palais des Sports Robert Charpentier d'Issy-les-Moulineaux à l'association OBYFIGHT TEAM PRO du mercredi 30 juin au vendredi 2 juillet 2021. Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux. (07/06/2021)
- ◆ Adoption du marché PA21028 à conclure avec l'entreprise Thomas VATEL nettoyage ayant pour objet les prestations d'enlèvement des graffitis et de l'affichage sauvage sur divers supports et bâtiments situés sur le territoire d'Issy-les-Moulineaux. Montant annuel maximum de 40 000 € H.T. (08/06/2021)
- ◆ Contrat de cession du droit d'exploitation de photographies ayant pour thème provisoire « L'art de tirer les cartes » à passer avec les éditions Larousse. Montant total de la prestation : 90 € nets (08/06/2021)
- ◆ Demande de subvention pour la réalisation de jardins partagés situés Chemin et Sente de Bretagne à Issy-les-Moulineaux. (08/06/2021)

◆ Adoption du marché MA21011 à conclure avec l'entreprise BLB pour des prestations d'emballage, de déménagement et de stockage temporaire des équipements du site Marie Marvingt (école, crèche, RAM) de la Ville d'Issy-les-Moulineaux.  
Montant forfaitaire : 75 430 € H.T.  
(10/06/2021)

◆ Contrat relatif au dispositif cour oasis proposé par le CAUE des Hauts de Seine à passer avec le CAUE des Hauts-de-Seine.  
Montant total de la prestation : 27 000 € H.T.  
(10/06/2021)

◆ Aliénation de gré à gré de biens reformés.  
(11/06/2021)

◆ Don de jeux aux espaces ludiques par la société INTERLUDE COCKTAILGAMES à la ville d'Issy-les-Moulineaux.  
(14/06/2021)

**-o-o-o-o-**